

#29

# INTÉGRER DES RESSOURCES NUMÉRIQUES DANS LES COLLECTIONS

sous la direction de  
géraldine barron et  
pauline Le goff-janton

---

# Intégrer des ressources numériques dans les collections

Géraldine Barron et Pauline Le Goff-Janton (dir.)

---

DOI : 10.4000/books.pressesenssib.2747

Éditeur : Presses de l'enssib

Lieu d'édition : Villeurbanne

Année d'édition : 2014

Date de mise en ligne : 4 mai 2020

Collection : La Boîte à outils

ISBN électronique : 9782375460573



<http://books.openedition.org>

## Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2014

ISBN : 9791091281188

Nombre de pages : 184

## Référence électronique

BARRON, Géraldine (dir.) ; LE GOFF-JANTON, Pauline (dir.). *Intégrer des ressources numériques dans les collections*. Nouvelle édition [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2014 (généré le 01 février 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pressesenssib/2747>>. ISBN : 9782375460573. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pressesenssib.2747>.

---

© Presses de l'enssib, 2014

Conditions d'utilisation :

<http://www.openedition.org/6540>

#29

# INTÉGRER DES RESSOURCES NUMÉRIQUES DANS LES COLLECTIONS

sous la direction de  
géraldine barron et  
pauline Le goff-janton

# INTÉGRER DES RESSOURCES NUMÉRIQUES DANS LES COLLECTIONS

+++++

Cet ouvrage propose aux bibliothécaires et documentalistes des clés pour aborder la problématique des ressources numériques et gérer efficacement la documentation dématérialisée : une douzaine d'auteurs s'attachent à présenter les modalités de sélection, d'acquisition, de signalement, d'évaluation et de conservation propres à ces ressources en développant en filigrane un questionnaire sur la fonction de la bibliothèque.

Prenant appui aussi bien sur des bibliothèques de la lecture publique que de l'enseignement supérieur et de la recherche, le plan s'organise autour de quatre parties :

- *connaître le contexte* aborde la définition des ressources numériques, leur articulation avec la politique documentaire ainsi que la formation des bibliothécaires et la médiation numérique ;
- *sélectionner et acquérir* permet d'inscrire ces procédures dans le cadre des politiques nationales, des marchés publics et des consortiums ;
- *intégrer et signaler* esquisse en 20 questions-clés des pistes de valorisation de ces ressources et présente des expériences conduites dans plusieurs établissements, en dégageant les nouvelles problématiques – outils de découpe, gestion des métadonnées, signalement des ressources gratuites ;
- *évaluer et conserver* détaille les enjeux et les différentes démarches de l'évaluation, à l'aune des usages sociaux, à travers la notion de cycle de vie des données, et distingue les différents types de conservation.

Géraldine Barron et Pauline Le Goff-Janton sont conservatrices des bibliothèques.

**mots clés :** collections, consortiums, évaluations, gestion de l'information, marchés publics, médiations, périodiques, politiques d'acquisitions, ressources numériques, usages, valorisations

Ont contribué à cet ouvrage :

Renaud Aïoutz  
Géraldine Barron  
Chérifa Boukacem-Zeghmouri  
Bertrand Calenge  
Thierry Claerr  
Delphine Coudrin  
Stéphanie Groudiev

Guillaume Hatt  
Pauline Le Goff-Janton  
Denis Llavori  
Jean-François Moufflet  
Sébastien Respingue-Perrin  
Chantal Sibille

Intégrer des ressources numériques dans les collections [Texte imprimé] / sous la direction de Géraldine Barron et Pauline Le Goff-Janton. – Villeurbanne : Presses de l'enssib, cop. 2014. – 1 vol. (184 p.) ; 21 cm. – (La Boîte à outils ; 29).

ISBN 979-10-91281-18-8. (br.) : 22 €

Dewey : 025.2

Rameau :

Bibliothèques - - Information électronique  
Bibliothèques - - Acquisitions  
Bibliothèques - - Gestion des collections  
Informatique documentaire  
Catalogues de bibliothèques en ligne

© enssib, 2014.

Notice rédigée par la bibliothèque de l'enssib.

Pour obtenir la version imprimée : commande auprès des libraires  
ou sur la librairie en ligne Le comptoir des presses d'universités (LCDPU)

< <http://www.lcdpu.fr/livre/?GCOI=27000100421000>>.

ISBN imprimée : 979-10-91281-18-8. (br.) : 22 €

**MODE D'EMPLOI**

par Géraldine Barron et Pauline Le Goff-Janton

Depuis déjà plusieurs années, les bibliothèques s'interrogent sur leur avenir, leurs missions, parfois même sur leur pertinence à l'heure où l'accès à l'information et à la culture s'opère de plus en plus sous forme dématérialisée.

Si l'objet-livre a fondé la bibliothèque en tant que lieu, les bibliothèques ont déjà fait la preuve de leur capacité à intégrer d'autres documents, d'autres supports, d'autres vecteurs d'information et de culture que le livre. De nouvelles ressources dématérialisées intègrent à présent les collections des bibliothèques. La bibliothéconomie peine à les nommer, signe d'une part, de leur nouveauté désormais toute relative, d'autre part, de leur caractère à la fois intangible et parfois problématique pour les bibliothécaires. Ici sont apparus des « services en ligne », là des « ressources numériques » ou de la « documentation électronique », parfois une « bibliothèque numérique » : cette hésitation sémantique traduit une difficulté à intégrer des ressources auxquelles l'on s'abonne souvent sous la forme de bouquets\*<sup>1</sup> et, pour une durée limitée, à une politique documentaire que l'on conçoit d'abord comme un geste de sélection et dans la longue durée. Ces ressources, protéiformes, qui présentent un paysage contrasté en termes de contenu, de provenance et de modalités d'accès, participent cependant toujours d'une volonté de promouvoir une offre documentaire parfois alternative mais le plus souvent nouvelle, voire innovante, élargie et diversifiée.

Cette Boîte à outils s'inscrit en réelle complémentarité avec les volumes consacrés aux services innovants<sup>2</sup>, à la numérisation des collections<sup>3</sup>, mais aussi à la valorisation de la bibliothèque<sup>4</sup>. Chacun de ces ouvrages aborde des problématiques liées aux ressources numériques sur lesquelles cette

- 
1. Les termes suivis d'un astérisque (à leur première occurrence) sont définis dans le glossaire en fin d'ouvrage.
  2. Marie-Christine Jacquinet (dir.), *Créer des services innovants. Stratégies et répertoire d'actions pour les bibliothèques*, Villeurbanne, Presses de l'enssib, 2011 (La Boîte à outils ; 23).
  3. Thierry Claerr et Isabelle Westeel (dir.), *Numériser et mettre en ligne*, Villeurbanne, Presses de l'enssib, 2010 (La Boîte à outils ; 19).
  4. Jean-Marc Vidal (dir.), *Faire connaître et valoriser sa bibliothèque : communiquer avec les publics*, Villeurbanne, Presses de l'enssib, 2012 (La Boîte à outils ; 27).

publication ne revient pas. De même, la question de la médiation, pourtant centrale concernant des ressources dématérialisées nécessitant le plus souvent la mise en place d'une médiation spécifique, n'est pas traitée en tant que telle, cette Boîte à outils s'inscrivant en amont du titre de la collection consacré à la médiation documentaire numérique<sup>5</sup>.

## LES PÉRIODIQUES ÉLECTRONIQUES

+++++  
 Cet ouvrage est également construit dans la continuité de la BAO #16 *Gérer les périodiques*<sup>6</sup> (parus en 2008, réédité en 2012). Si la gestion des périodiques papier n'a pas évolué suffisamment pour justifier une mise à jour de l'édition de 2008, il n'en va pas de même des périodiques électroniques. D'une part, la définition même du périodique s'est modifiée : la chaîne éditoriale est en plein bouleversement, de nouveaux modèles économiques et de nouvelles formes de publications apparaissent, en lien avec un mouvement promouvant le libre accès, amenant parfois à une profonde rupture avec la vision traditionnelle du périodique : ainsi, depuis 2011, certains blogs à caractère documentaire sont dotés d'ISSN et entrent donc dans le champ accepté de la publication en série à caractère périodique. D'autre part, l'offre documentaire numérique s'est considérablement étoffée, les frontières traditionnelles entre types de documents tendent à s'estomper ou à devenir plus floues, en conséquence de quoi traiter spécifiquement des périodiques électroniques n'a plus guère de sens aujourd'hui, ou du moins conduirait à une vision réductrice des méthodes et enjeux du numérique pour les professionnels de la documentation. Ce volume entend donc élargir le champ sans pour autant empiéter sur des sujets déjà traités dans les titres récemment publiés.

5. Xavier Galaup (dir.), *Développer la médiation documentaire numérique*, Villeurbanne, Presses de l'enssib, 2012 (La Boîte à outils ; 25). [En ligne] : < <http://mediationdoc.enssib.fr/> > .

6. Géraldine Barron (dir.), *Gérer les périodiques*, Villeurbanne, Presses de l'enssib, 2008 (La Boîte à outils ; 16). [En ligne] : < <http://www.enssib.fr/presses/catalogue/gerer-les-periodiques> > .

## PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE

+++++

Comme nous l'avons dit, la notion de « ressource numérique » recouvre une réalité complexe. Une première partie sera donc consacrée à définir les contours qu'on entend leur donner dans cet ouvrage, qui traitera des produits commerciaux proposant l'accès à un contenu en ligne, accessible aux usagers de la bibliothèque ; mise à disposition pour laquelle une dépense d'acquisition inscrite dans le budget de la bibliothèque a été réalisée. Cette définition très restreinte ne doit pas faire oublier d'autres aspects qui mériteraient d'infinis développements – intégration des ressources numérisées, des ressources produites par la bibliothèque, l'université ou la collectivité, des ressources gratuites disponibles sur Internet, etc. – et pour lesquels nous préférons renvoyer à d'autres ouvrages existants ou à écrire.

Il nous faudra aussi présenter le contexte dans lequel s'inscrivent les ressources numériques : Stéphanie Groudiev exposera le cadre national dans lequel s'inscrit désormais l'action des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR)\*<sup>7</sup>, en particulier le dispositif de la Bibliothèque scientifique numérique (BSN), qui constitue une structuration inédite de l'intégralité de la documentation électronique, de ses enjeux et de ses dispositifs de soutien. Pauline Le Goff-Janton présentera une vue d'ensemble des dispositifs proposés par le ministère de la Culture et de la Communication pour accompagner la mutation numérique des bibliothèques publiques et, de leur offre documentaire, plus particulièrement. Il sera nécessaire alors de faire le point sur les compétences nouvelles que doivent développer les acteurs de la documentation numérique, tant pour la gestion que pour la médiation de ces ressources, ce à quoi s'attachera Renaud Aïoutz en présentant un exemple de dispositif de formation permettant aux professionnels des bibliothèques et de la documentation de développer leur offre numérique.

Une seconde partie abordera les problématiques propres aux procédures d'acquisition des ressources numériques. Dans la perspective, sinon de résoudre, du moins de donner des pistes pour comprendre en quoi la gestion

---

7. Pour les sigles et acronymes, se reporter à la liste en fin d'ouvrage.



des ressources numériques modifie les repères traditionnels de l'acquéreur de monographies et de périodiques. Bertrand Calenge se proposera de poser des questions essentielles qui permettront aux bibliothécaires et documentalistes désireux d'intégrer les ressources numériques dans leur politique documentaire de réfléchir aux usages autant qu'à la fonction de la bibliothèque, ainsi qu'aux moyens à mettre en œuvre pour réussir cette intégration. L'épineuse question des modalités administratives de l'acquisition des ressources numériques est mise à plat et très clairement explicitée dans la contribution rédigée par Sébastien Respingue-Perrin, tandis que des focus sur l'association Réseau Carel (Denis Llavori) et sur Couperin (Géraldine Barron) permettront de comprendre le rôle joué par ces acteurs et l'intérêt de la mutualisation des moyens dans la chaîne d'acquisition, d'exploitation et de valorisation de ces ressources.

Si tous les auteurs s'accordent à mettre en relief la nécessaire médiatisation des ressources dématérialisées, il est aussi indispensable d'examiner les modalités de leur signalement, enjeu crucial pour des ressources qui ne bénéficient plus de la visibilité du support et n'ont d'abord d'existence qu'à travers leurs métadonnées. Dans ce domaine, les bibliothécaires universitaires et de lecture publique se posent des questions identiques, sans y apporter les mêmes réponses, pour de multiples raisons, le marché des outils de signalement à destination de la lecture publique étant notamment plus mûr et plus développé. Delphine Coudrin et Guillaume Hatt présenteront donc de concert, dans la troisième partie, les problématiques communes aux établissements documentaires avant de donner un aperçu des solutions techniques disponibles ou souhaitables pour chaque type de bibliothèque.

La Boîte à outils ne serait pas complète sans une dernière partie consacrée à l'évaluation et à la conservation des ressources dématérialisées. Chantal Sibille et Chérifa Boukacem-Zeghmouri s'attarderont sur les questions qu'il faut se poser en matière d'évaluation de l'usage de la documentation numérique afin de tirer le meilleur parti d'un panel de statistiques large mais délicat à interpréter ; les deux auteures s'accordent à démontrer l'importance de dépasser l'analyse quantitative pour tenter de qualifier les usages, car la politique documentaire ne saurait se contenter de chiffres bruts et peu interprétables. Thierry Claerr et Jean-François

Moufflet présenteront enfin brièvement les bonnes pratiques en matière de conservation des collections numériques acquises ou produites par la bibliothèque, car si la majorité de l'offre numérique repose sur des abonnements, les établissements doivent se poser la question – comme pour les ressources matérielles – de ce qu'elles souhaitent ou doivent conserver, mais aussi anticiper la gestion de ce que l'on conserve, qu'il s'agisse de données bibliographiques ou de contenu<sup>8</sup>.

---

8. Cette contribution constitue une synthèse du chapitre « Préserver ses collections numériques » écrit par Jean-François Moufflet et Sébastien Peyrard dans le *Manuel de constitution de bibliothèques numériques*, sous la direction de Thierry Claerr et Isabelle Westeel, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2013 (coll. Bibliothèques), pp. 307-378.

## **PARTIE I**

# **CONNAÎTRE LE CONTEXTE**

### **1. LES RESSOURCES NUMÉRIQUES. DE QUOI PARLE-T-ON ?**

*par Géraldine Barron et Pauline Le Goff-Janton*

+++++

### **2. POLITIQUES NATIONALES : LA BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE NUMÉRIQUE, CADRE DE COOPÉRATION POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE**

*par Stéphanie Groudiev*

+++++

### **3. POLITIQUES NATIONALES : ACCOMPAGNER LA MODERNISATION NUMÉRIQUE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES**

*par Pauline Le Goff-Janton*

+++++

### **4. LA FORMATION DES BIBLIOTHÉCAIRES À LA GESTION DES RESSOURCES ÉLECTRONIQUES : UNE AFFAIRE DE MÉDIATION NUMÉRIQUE**

*par Renaud Aioutz*

+++++

## 1

## LES RESSOURCES NUMÉRIQUES. DE QUOI PARLE-T-ON ?

par  
Géraldine Barron  
et Pauline  
Le Goff-Janton

### QUELQUES DÉFINITIONS

#### LES RESSOURCES NUMÉRIQUES DANS CET OUVRAGE

La notion de « ressource numérique » convoque un certain nombre d'images fortement contrastées en fonction de la profession et de la culture du locuteur ; elle est aussi très marquée dans le temps. Car, littéralement, une ressource numérique est un ensemble de moyens représentés par des chiffres, exploitables grâce à l'outil informatique. Rien de plus vague qu'une pareille notion. Il serait d'ailleurs plus exact de parler d'information dématérialisée, même si la question du support de lecture reste importante. Il paraît évident aujourd'hui d'évacuer les supports de l'information numérique qui ont fait les beaux jours des bibliothèques des années 2000 (cédéroms, CD audio, DVD, etc.). Il ne s'agit pas dans cette contribution de proposer un inventaire à la Prévert des différentes « ressources numériques » non plus que d'en faire une typologie mais plutôt de souligner les problématiques qui s'y rapportent pour les bibliothèques et centres de documentation, à partir de quelques choix typologiques forcément arbitraires et réducteurs du fait de leur fondamentale plasticité.

Pour un bibliothécaire, l'expression évoque, de façon première, de l'information bibliographique ou des contenus éditoriaux acquis, ce qui sous-entend :

- un producteur externe : éditeur, agrégateur, avec lequel la bibliothèque est engagée dans une relation commerciale ;
- une « ressource » basée sur le couple notice bibliographique – information/contenu.

Les « ressources numériques » regroupent ainsi les produits commerciaux proposant l'accès à un contenu en ligne, accessible aux usagers de la bibliothèque<sup>1</sup>, et pour la mise à disposition desquels une dépense d'acquisition inscrite dans le budget de la bibliothèque a été réalisée, quelles qu'en soient les modalités (abonnement à une base de données, achat de licences, achat pérenne...).

On y trouve, en vrac et sans prétendre à l'exhaustivité, des bases de données bibliographiques, des livres, des bouquets de journaux et revues, des méthodes d'apprentissage en ligne, de la musique, des jeux vidéo, voire des jeux vidéo, autant de ressources dématérialisées qui renvoient à l'offre traditionnelle des bibliothèques. La différence majeure se situe dans le support – ou plutôt l'absence de support – qui nécessite de déployer de nouvelles stratégies de signalement, de médiation<sup>2</sup> et d'apprendre à gérer la masse d'information que permet cette dématérialisation. Cet ouvrage traite essentiellement de ces produits commerciaux, et de leur cortège de problématiques de sélection, de coût, d'accès, de signalement, de gestion et d'archivage, qui ne sont une fois encore que la transposition dans un « univers numérique » du circuit de traitement du document.

Bien qu'il ne soit plus question de support, l'accès à ces ressources est particulièrement hétérogène et source de désarroi pour le professionnel comme pour l'utilisateur : fichiers téléchargeables ou non, avec ou sans système de gestion des droits (Digital Rights Management ou DRM)\*, imprimables en totalité ou en partie, consultables uniquement via une interface propriétaire, plus ou moins confortable, plus ou moins ergonomique, plus ou moins portable, et qui peut réclamer en outre une installation logicielle spécifique (lecteurs PDF ou vidéo). Plus la bibliothèque offre de ressources différentes, plus leur manipulation est déconcertante et manque singulièrement d'unité et de repères.

Cette conception des ressources numériques est très réductrice, puisqu'elle met de côté les problématiques spécifiques aux ressources numériques produites par la bibliothèque ou l'institution dans laquelle celle-ci s'inscrit (collectivité ou université), ou encore aux ressources gratuites

---

1. Ce critère de l'accès du public à la ressource exclut notamment du champ des ressources numériques ici traitées les outils professionnels tels que la base Electre.  
2. Voir la partie III : « Intégrer, signaler ».

disponibles sur Internet. Les bibliothèques numériques agrègent en effet plusieurs types de ressources hétérogènes, dont l'intérêt ne se mesure pas à la dépense engagée par la bibliothèque pour les acquérir et dont la mise en cohérence relève de la politique de l'établissement. Envisager les ressources numériques dans cette acception large dépassait cependant le cadre de cet ouvrage, dont le volume ne permet pas de traiter dans le détail de toutes leurs déclinaisons. Se concentrer sur un type de ressource ne signifie cependant pas ignorer les autres, d'autant que les enjeux que suscitent les différents types se croisent bien souvent.

## **QUELQUES ENJEUX DES RESSOURCES NUMÉRIQUES SITUÉES EN DEHORS DU CHAMP DE CET OUVRAGE**

### **Des ressources en accès gratuit**

Le contenu du Web dans son ensemble constitue un immense réservoir d'information numérique, plus ou moins intéressante et pertinente, mais suffisamment importante dans son entièreté pour mériter le développement de pratiques spécifiques d'archivage et de consultation rétrospective<sup>3</sup>. Les pratiques traditionnelles de sélection et de signalement d'une information à destination d'un lectorat potentiel s'appliquent à l'information numérique présente sur le Web, même si cette information présente un caractère instable inconnu du temps des supports matériels. Les sites et pages Web font le plus souvent l'objet d'un signalement exogène au catalogue, peu dynamique (signets, listes) ou au contenu non maîtrisé (agrégateurs de flux). Quelle que soit la solution technique adoptée, il s'agit de pousser de l'information vers un usager qui peut y avoir accès directement, sans que l'intervention du bibliothécaire apporte une réelle valeur ajoutée. Cette problématique de sélection-signalement-médiation se retrouve, bien que dans une moindre mesure, pour la gestion des ressources éditoriales en accès gratuit<sup>4</sup> (livres, revues libres de droit ou en libre accès, archives ouvertes) qui interroge la légitimité même du

---

3. Comme, par exemple, l'archivage du Web à la Bibliothèque nationale de France (BnF). [En ligne] : < [http://www.bnf.fr/fr/collections\\_et\\_services/livre\\_presse\\_medias/a.archives\\_internet.html](http://www.bnf.fr/fr/collections_et_services/livre_presse_medias/a.archives_internet.html) >.

4. Voir la contribution de Delphine Coudrin et Guillaume Hatt : « Intégrer, signaler les ressources électroniques : 20 questions-clés ».

bibliothécaire ou du documentaliste : à partir du moment où un texte est librement accessible sur le Web, quel besoin y-a-t-il que ma bibliothèque me le propose ? Comment et sous quelle forme ? La réponse variera évidemment selon le type de bibliothèque et ses publics, mais elle renvoie fondamentalement à des problématiques de politique documentaire qui nécessitent une bonne connaissance de l'environnement documentaire, non plus de la bibliothèque sous l'angle géographique, mais du lectorat, des besoins et des attentes de ces publics ; à la différence des ressources matérielles ou même des ressources numériques payantes, il ne s'agit plus de définir des orientations budgétaires mais des capacités signalétiques\* : il faut gérer la masse d'information (l'infobésité), conserver la maîtrise de ce que l'on signale (capacité de traitement) et être en mesure de le valoriser (médiation numérique).

### **La bibliothèque productrice de contenu et de données**

L'ensemble des opérations de sélection, traitement, signalement, valorisation-médiation des ressources numériques est lui-même générateur de nouveaux contenus numériques<sup>5</sup> : la bibliothèque est donc elle aussi créatrice de ressources numériques, bibliothéconomiquement qualifiables (collections numérisées) ou non (sites Web, blogs, pages d'agrégation de flux, réseaux sociaux, services de questions-réponses, etc.), dans un effet de miroir qui peut se révéler vertigineux ou stérile. La bibliothèque n'est d'ailleurs pas seulement créatrice de contenus : elle est aussi productrice de données qu'elle peut choisir d'exposer, d'exploiter et de partager. Les notices bibliographiques et autres réservoirs de métadonnées constituent eux aussi des ressources numériques : on en veut pour preuve le fait que des sociétés commerciales proposent des banques de données bibliographiques. Gérer les ressources numériques, c'est aussi se poser la question de la propriété de ces données bibliographiques créées ou importées, modifiées, réappropriées. Sans aller jusqu'à la notion archivistique qui impliquerait que le bibliothécaire réfléchisse sur le devenir des emails, factures numériques et autres procédures administratives, il ne faut pas perdre de vue que

---

5. Voir la BAO #30 : *Produire des contenus documentaires en ligne : quelles stratégies pour les bibliothèques ?*, sous la direction de Christelle Di Pietro, décembre 2014.

le professionnel de l'information est aujourd'hui autant producteur qu'utilisateur et médiateur de ressources numériques. Le format des ouvrages de la Boîte à outils ne permet pas d'embrasser aussi large, et ce n'est d'ailleurs pas souhaitable car cela ferait perdre de vue l'aspect pratique fait de recommandations dont un responsable des ressources numériques nouvellement nommé a besoin pour se familiariser avec un environnement complexe, déstructuré mais néanmoins codifié. Différentes « ressources numériques » seront donc évoquées au gré des contributions, souvent plus dans le fil d'une réflexion théorique que de solutions pratiques, car le champ n'est pas encore balisé dans toute son étendue.

### **taux de pénétration et impact budgétaire**

Les ressources numériques payantes bénéficient pour les bibliothécaires et leurs tutelles d'un surcroît de visibilité dans des contextes budgétaires contraints.

Les travaux menés dans le cadre du *Schéma numérique des bibliothèques*<sup>6</sup> montraient qu'en 2008, un tiers du budget documentaire des bibliothèques universitaires était déjà consacré à l'acquisition de la documentation électronique, soit un total de 30 millions d'euros. Ces chiffres sont en augmentation constante, et dans quelques cas extrêmes, l'achat de documentation papier tend à disparaître. Pour les bibliothèques universitaires, l'hybridation des collections constitue désormais un enjeu complexe sur le plan budgétaire comme en termes de publics à desservir. Si, selon *l'Enquête ADBU 2002-2014 : évolution des budgets d'acquisition des bibliothèques universitaires*, 57,6 % des dépenses d'abonnements destinées aux laboratoires concernent désormais des ressources électroniques, l'offre éditoriale française destinée aux étudiants, notamment les manuels, demeure majoritairement imprimée. Le coût des ressources électroniques à destination des laboratoires s'étant accru de 457,6 % entre 2002 et 2014, alors que les budgets documentaires n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions<sup>7</sup> :

---

6. Voir le *Schéma numérique des bibliothèques*, remis par Bruno Racine le 22 mars 2010 au ministre de la Culture et de la Communication. [En ligne] : < <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/104000143/> >.

7. Les budgets documentaires des bibliothèques universitaires (BU) ont augmenté de 43,5 % entre 2002 et 2010, avant de connaître une stagnation en 2011 et 2012 puis une diminution de 3,3 % entre 2012 et 2014.



« le choix des universités françaises a clairement été de maintenir les ressources électroniques à destination des laboratoires, quel qu'en soit le coût [...], au détriment des étudiants »<sup>8</sup>.

Des études statistiques sont menées régulièrement par les établissements, mais aussi au niveau national par le consortium Couperin. Elles tendent à montrer que si les coûts continuent d'augmenter, les usages, qui ont connu des hausses continues et importantes pendant une dizaine d'années, ont aujourd'hui tendance à stagner voire à régresser, preuve que l'usage des produits, bien implantés dans le paysage documentaire de la recherche, est parvenu à un plafond.

La dématérialisation de l'information et des produits culturels a touché plus tardivement les bibliothèques territoriales. L'enquête menée par le Service du livre et de la lecture en partenariat avec l'association Réseau Carel fin 2013 sur les ressources numériques des bibliothèques publiques<sup>9</sup> dresse un premier panorama chiffré de la situation. 23 % des bibliothèques municipales (BM) desservant plus de 10 000 habitants et 54 % des bibliothèques départementales de prêt (BDP) proposent des ressources numériques en 2013, alors qu'elles n'étaient respectivement que 14 % et 43 % à le faire en 2011. La transition numérique des bibliothèques des grandes agglomérations est logiquement plus avancée, puisque 82 % des BM desservant plus de 70 000 habitants proposent des ressources numériques et que 50 % d'entre elles dépensent plus de 30 000 euros pour ces acquisitions, quand le budget moyen consacré aux ressources numériques par l'ensemble des BM enquêtées est d'environ 12 700 euros. La part des acquisitions numériques dans le budget documentaire des bibliothèques territoriales est désormais d'environ 8 %<sup>10</sup>.

La typologie des ressources proposées par les bibliothèques territoriales est la suivante :

- 
8. *Enquête ADBU 2002-2014 : évolution des budgets d'acquisition des bibliothèques universitaires.* [En ligne] : < [http://adbu.fr/wp-content/uploads/2014/03/Enqu%C3%AAtes\\_ADBU\\_2014.pdf](http://adbu.fr/wp-content/uploads/2014/03/Enqu%C3%AAtes_ADBU_2014.pdf) >.
  9. *Enquête 2013-2014 sur les ressources numériques en bibliothèque publique.* [En ligne] : < [http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/89759/671923/file/Enquete\\_ressources\\_numeriques\\_bibliotheques\\_mars2014.pdf](http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/89759/671923/file/Enquete_ressources_numeriques_bibliotheques_mars2014.pdf) >.
  10. Si ce pourcentage est loin du poids représenté par les ressources numériques dans le budget documentaire des BU, la dépense des bibliothèques territoriales consacrée à l'acquisition de ressources numériques ne représentait environ que 2 % de leur budget documentaire à l'époque du *Schéma numérique des bibliothèques*.

- 60 % des BM proposant des ressources numériques proposent au moins une ressource d'autoformation ;
- 51 % une ressource de presse ;
- 48 % des livres numériques<sup>11</sup> ;
- 40 % des ressources audiovisuelles en ligne.

Ces ressources, dont les bibliothèques publiques déplorait la très faible utilisation depuis le milieu des années 2000, connaissent depuis deux ans une hausse significative de leurs usages, ainsi qu'une certaine fidélisation de leurs publics. Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cette hausse : développement de l'offre, mise en place par les bibliothèques de dispositifs de médiation, possibilité pour l'utilisateur d'accéder aux ressources sur ses appareils mobiles, etc. Seule l'offre de livres numériques apparaît aujourd'hui encore assez faible, comparativement à d'autres produits et à l'offre disponible pour les usagers des bibliothèques américaines.

Limiter le champ d'étude aux ressources payantes permet d'aborder un terrain aujourd'hui relativement bien balisé. Ce n'est pas encore le cas des ressources gratuites qui ouvrent une nouvelle frontière aux pratiques bibliothéconomiques qui ont su s'adapter (ou adapter l'offre) à un cadre qui leur était relativement familier en termes de signalement (métadonnées, Digital Object Identifier [DOI]), de localisation (URL pérenne), d'évaluation de l'usage (statistiques), de structure et de granularité\*. Des solutions peuvent être apportées pour faciliter l'intégration de ressources gratuites dans l'offre documentaire des bibliothèques<sup>12</sup>, mais il s'agit d'une part de solutions payantes, d'autre part, de calquer un modèle sur un autre, alors que la majorité des infinies ressources du Web échappent à cette structuration héritée de l'édition traditionnelle. Puisqu'il n'est pas encore possible de proposer des conseils pratiques à l'heure où les établissements tâtonnent, nous nous contenterons de proposer, lorsque c'est possible, un focus sur ces « autres ressources » qui restent en filigrane de l'ouvrage et des préoccupations des professionnels.

---

11. 67 % des BDP offrant des ressources numériques proposent des livres numériques, devant tous les autres types de ressources.

12. Citons en particulier le modèle Freemium\* adopté par OpenEdition qui a ouvert la voie à de nouvelles formes de financement et de valorisation des ressources en libre accès par la mise en place de services payants dédiés aux bibliothèques.

## 2

## POLITIQUES NATIONALES : LA BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE NUMÉRIQUE, CADRE DE COORDINATION POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

par  
Stéphanie  
Groudiev

Depuis 2009, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) s'est doté d'une infrastructure de recherche dédiée à l'information scientifique et technique (IST), la bibliothèque scientifique numérique (BSN)<sup>1</sup>. Son objectif principal est de faciliter la coordination en matière de ressources numériques, et d'inscrire l'action des différents opérateurs de l'État dans un dispositif national structuré.

### CONTEXTE ET MISE EN PLACE

\*\*\*\*\*

Inscrite en 2008 dans la feuille de route des très grandes infrastructures de recherche<sup>2</sup>, la BSN constitue une réponse aux enjeux du numérique en matière de diffusion et d'accès à l'IST. Elle s'inscrit notamment dans le contexte du rapport sur l'IST confié à l'académicien Jean Salençon<sup>3</sup>, et prend en compte la nécessité de mener en termes de politiques publiques une réflexion sur les budgets consentis pour cette information, qui connaissent une hausse sans précédent ; et donc sur l'émergence possible de nouveaux modèles de diffusion, mais aussi plus largement sur la visibilité à donner à cette offre, sur l'évolution des usages, des pratiques et de la formation tant des utilisateurs que des professionnels de l'IST. Elle s'appuie sur une démarche de mise en cohérence des structures en

- 
1. BSN : < <http://www.bibliothequescientifiquenumerique.fr/> >.
  2. *Les très grandes infrastructures de recherche, Feuille de route française*, édition 2008, p. 61. [En ligne] : < <http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/07/4/40074.pdf> >.
  3. Jean Salençon, Alexandre Moatti, *Rapport du Comité IST*, mai 2008. [En ligne] : < [http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2008/65/8/Rapport\\_IST-Juin\\_2008\\_31658.pdf](http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2008/65/8/Rapport_IST-Juin_2008_31658.pdf) >.

charge de l'IST en France et sur le rapprochement entre universités et organismes de recherche.

La BSN place le chercheur au centre de son action, avec comme objectifs de :

- répondre aux besoins de tous les chercheurs et enseignants-chercheurs, quels que soient leurs disciplines et leur statut, en portant l'offre qui leur est fournie en information scientifique et technique à un niveau d'excellence mondiale ;
- améliorer la visibilité de la recherche française ;
- créer de nouveaux modèles et équilibres économiques entre acteurs publics et privés dans l'édition scientifique.

Son levier d'action est la mise en place d'un pilotage politique partagé par les grands acteurs de l'enseignement supérieur et la recherche, pour structurer les actions des différents opérateurs, mutualiser les outils existants et favoriser une égalité d'accès aux ressources électroniques.

Créée en 2010 sous la forme d'un comité de pilotage consacré aux acquisitions de ressources électroniques, BSN élargit en juillet 2011 son périmètre à l'ensemble de l'IST, avec le dispositif actuel :

- un comité de pilotage, placé à un niveau de décision politique fort, qui donne les grandes orientations ; présidé par le MESR, il est paritaire et associe la Conférence des présidents d'universités (CPU), la Conférence des grandes écoles (CGE), les directeurs de gros organismes de recherche (chargés de porter également la parole des plus petits) et le ministère de la Culture et de la Communication ;
- 9 groupes de travail dont le champ d'action concerne un des segments de l'IST<sup>4</sup> ;
- une instance d'instruction technique entre les deux niveaux, composée des pilotes des 9 groupes.

---

4. Un 10<sup>e</sup> groupe consacré aux données de la recherche, BSN10, devrait être mis en place en 2014.

## ENCADRÉ LES 9 SEGMENTS DE BSN

BSN 1 : acquisitions des ressources électroniques ;

BSN 2 : dispositifs d'accès et d'hébergement ;

BSN 3 : signalement ;

BSN 4 : open access ;

BSN 5 : numérisation ;

BSN 6 : archivage pérenne ;

BSN 7 : édition scientifique publique ;

BSN 8 : fourniture de documents, prêt ;

BSN 9 : formation, compétences et usages.

## ACTIONS ET RÉALISATIONS

Dispositif de coordination politique, BSN est également un cadre d'actions qui concerne l'ensemble des établissements confrontés aux problématiques des ressources électroniques. Si la BSN a vocation à englober l'ensemble du champ de l'IST, les acquisitions de ressources électroniques sont depuis le départ au cœur du dispositif. Notamment parce qu'elles concentrent une part importante des crédits consacrés à la documentation en France, ainsi que des ressources humaines nombreuses pour mener à bien les négociations avec différents éditeurs.

La BSN joue à cet égard un rôle direct à deux niveaux, d'une part, la fédération des acteurs autour des abonnements courants aux plus gros bouquets de ressources : en 2013 a été mise en place une structure de négociation unique associant Couperin et tous les organismes de recherche, Couperin.org. Cette évolution du consortium, fortement appuyée par le comité de pilotage de la BSN, a apporté une meilleure coordination, et permis de faire porter les décisions de réabonnements et leurs conséquences à un niveau politique fort, en fixant notamment des seuils d'augmentation maximale et un engagement de solidarité entre établissements. Elle a également permis la première licence globale\* sur des abonnements courants, transformant le contrat avec l'éditeur Elsevier en un abonnement, payé par un acheteur unique, financé par des prélèvements à la source des établissements concernés ; d'autre part, la définition puis la mise en place d'une politique d'achat de licences nationales pour les « archives » des ressources électroniques, financées cette fois sur crédits centraux.

Les ressources éligibles sont aussi bien des collections rétrospectives, des bases de données, que des collections de livres électroniques, des corpus numérisés... Le périmètre de ce nouveau mode d'acquisition correspond à l'ensemble des usagers de l'enseignement supérieur et de la recherche, quelle que soit leur institution de rattachement. Les premières acquisitions se font à l'été 2011, sur des crédits d'impulsion dégagés par le MESR, et sont ensuite relayées par l'Initiative d'excellence en information scientifique et technique (ISTEX). ISTEX est un projet retenu dans le cadre des investissements d'avenir, financé à hauteur de 60 millions d'euros, fortement soutenu par le comité de pilotage de la BSN, et porté par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), avec trois autres partenaires : Couperin, l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes)\* et l'université de Lorraine (pour le compte de la CPU). Il a comme double objectif la constitution d'un corpus inégalé de ressources électroniques acquises sous forme de licences nationales\*, donc accessibles à tous les chercheurs, et la mise en place d'une plate-forme d'accès et de services pour les exploiter. Le comité de pilotage BSN valide la liste des ressources à négocier, et veille à l'équilibre entre les acquisitions et à la prise en compte de toutes les communautés de l'enseignement supérieur et de la recherche<sup>5</sup>. Pour faire le lien entre collections rétrospectives et abonnements courants, le projet ISTEX permettra également la mise en place très attendue par tous les établissements du signalement des ressources électroniques courantes.

En accord avec les orientations de la Commission européenne, la BSN privilégie naturellement l'accès ouvert aux documents scientifiques sous différentes formes reposant sur des innovations en matière de modèles économiques pour les publications, des négociations avec les éditeurs ou le soutien aux archives ouvertes, en tenant compte des différences entre les disciplines. L'engagement en faveur de l'Open Access se traduit en 2014 par la mise en place d'un groupe de travail dédié. La réflexion sur les abonnements aux ressources électroniques est donc indissociable de

---

5. Pour consulter la liste des ressources acquises et les modalités d'accès : < <http://www.licences-nationales.fr> >. Sur le projet, consulter aussi : < <http://www.istex.fr/> >.

ce contexte, et de l'évolution à venir de nouveaux modèles économiques pour la diffusion des résultats de la recherche (paiement à la publication, édition publique, modèles innovants comme le Freemium<sup>6</sup>...).

Signalons enfin qu'en plus des ressources acquises, BSN favorise la constitution de corpus de collections numérisées. Le segment BSN5 porte sur la numérisation du patrimoine scientifique de l'enseignement supérieur et de la recherche, et a lancé en 2013 un premier appel à projets, reconduit en 2014. Au regard d'un paysage très foisonnant, cet appel à projets, inscrit en complémentarité d'autres types de financement, avait comme objectif de faire émerger les besoins et projets de l'ESR pour initier une politique nationale concertée. 16 projets ont été retenus en 2013 pour un financement total de 650 000€<sup>7</sup>.

Cadre de politique partagée, BSN constitue donc une structuration du paysage de l'IST en France, dans laquelle les actions des établissements ont vocation à s'inscrire. À travers les groupes de travail, l'ensemble des acteurs, universités, organismes de recherche, grands établissements, écoles, opérateurs, etc., et à travers eux les bibliothèques et centres de documentation, sont représentés, pour définir ensemble la meilleure politique de coopération et de mutualisation.

---

6. Modèle de diffusion des articles scientifiques qui offre un accès gratuit au texte mais propose des services à valeur ajoutée payants : < <http://cleo.openedition.org/> >.

7. Pour compléter : < <http://www.bibliothequescientifiquenumerique.fr/?BSN5-Numerisation-du-patrimoine> >.

3

## POLITIQUES NATIONALES : ACCOMPAGNER LA MODERNISATION NUMÉRIQUE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

par  
Pauline  
Le Goff-Janton

Au sein du ministère de la Culture et de la Communication, le Service du livre et de la lecture (Direction générale des médias et des industries culturelles, DGMIC) est chargé d'accompagner les bibliothèques publiques à travers les mutations qu'impliquent la création et la diffusion des contenus culturels au format numérique<sup>1</sup>.

Historiquement, cet accompagnement s'est mis en place à travers plusieurs axes : soutien à la constitution de l'offre afin de soutenir les usages, recommandé par différents rapports<sup>2</sup>, soutien aux expérimentations<sup>3</sup>, développement d'une expertise avec la conduite et la mise en ligne d'études telles que l'enquête sur les ressources numériques des bibliothèques territoriales menée en 2013 en partenariat avec l'association Réseau Carel<sup>4</sup>.

### UN CONTRAT NUMÉRIQUE POUR LES BIBLIOTHÈQUES

+++++

Le *Schéma numérique des bibliothèques* remis par Bruno Racine en mars 2010, a dressé un état des lieux sommaire des collections et des services numériques des bibliothèques françaises, et mis en lumière un certain décalage en la matière entre bibliothèques universitaires et bibliothèques publiques.

- 
1. Cette mission est prévue dans l'article 5 du décret 2009-1393 du 19 novembre 2009 qui prévoit que la DGMIC « contribue à la modernisation des bibliothèques et des médiathèques ».
  2. *Rapport sur le livre numérique* remis par Bruno Patino en juin 2008, *Rapport Création et Internet* remis par Patrick Zelnik, Jacques Toubon et Guillaume Cerutti en janvier 2010, *Rapport sur La numérisation du patrimoine écrit* remis par Marc Tessier en janvier 2010.
  3. Voir les bilans des projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets « Services numériques culturels innovants » sur le site Culture Labs < <http://culturelabs.culture.fr/> >.
  4. Les résultats de cette enquête sont disponibles en ligne : < [http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/89759/671923/file/Enquete\\_ressources\\_numeriques\\_bibliotheques\\_mars2014.pdf](http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/89759/671923/file/Enquete_ressources_numeriques_bibliotheques_mars2014.pdf) >.



Le 30 mars 2010, le ministre de la Culture et de la Communication a proposé aux collectivités un contrat numérique pour les bibliothèques, dans le cadre des 14 propositions pour le développement de la lecture. L'objectif de ce contrat est de favoriser le développement d'une offre de services et de collections numériques adaptée aux besoins et aux attentes des publics des bibliothèques, dans un contexte décentralisé où les politiques documentaires relèvent des collectivités territoriales.

Dans cette perspective, l'État a fait évoluer en 2011 et en 2012<sup>5</sup> son principal dispositif de soutien financier aux bibliothèques territoriales, le concours particulier pour les bibliothèques au sein de la Dotation générale de décentralisation (DGD) afin de l'ouvrir plus largement aux opérations d'investissement dans les domaines de l'informatique et du numérique. Sont ainsi éligibles au dispositif les opérations ayant pour objet la création de services aux usagers qui utilisent l'informatique, telles que l'acquisition de tablettes et de liseuses, le développement d'applications mobiles, le déploiement du Wifi ou de la RFID\*, la mise en place d'un logiciel d'authentification, d'un portail, etc<sup>6</sup>.

Une importance particulière est accordée au signalement et à la diffusion des collections numériques, à la formation des usagers, à l'accès des publics spécifiques aux collections (notamment les personnes en situation de handicap). Un autre point majeur de l'évolution de 2012 est la possibilité pour les collectivités d'obtenir des financements en vue d'acquérir des collections numériques.

Le développement numérique constitue également un axe fort des contrats territoire-lecture (CTL), autre dispositif également mis en place pour accompagner des projets pluriannuels, notamment en direction des jeunes

---

5. Voir sur ce sujet le *Code général des collectivités territoriales*, art. R1614-75 à 95, modifié par le décret n°2010-767 du 7 juillet 2010 et le décret 2012-717 du 7 mai 2012, art. 1, ainsi que la circulaire du 7 novembre 2012 relative au concours particulier créé au sein de la DGD pour les BM et les BDP.

6. Afin d'accompagner la mise en œuvre de ces projets numériques, le Service du livre et de la lecture a mis en place un groupe de travail chargé de rédiger des fiches pratiques (récupération des données catalographiques, RFID en bibliothèque, ré-informatisation, portails...). [En ligne] : < <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-et-secteurs/Livre-et-lecture/Bibliothèques/Numerique-et-bibliothèques/Boite-a-outils-du-numerique-en-bibliotheque> >.

publics, dans les milieux ruraux, périurbains et ultramarins dans une logique d'aménagement du territoire<sup>7</sup>.

## LE PROGRAMME DES BIBLIOTHÈQUES NUMÉRIQUES DE RÉFÉRENCE

Le programme des bibliothèques numériques de référence (BNR) constitue un volet du contrat numérique destiné aux grandes collectivités françaises, afin de les aider à se doter de bibliothèques numériques de haut niveau, capables de proposer aux usagers des collections et des services numériques de premiers plans<sup>8</sup> (voir carte p.31). Le développement de services et de collections dématérialisés nécessite en effet un engagement politique et un investissement technique et financier de long terme pour les collectivités que ce programme permet d'accompagner.

Le programme des BNR s'appuie principalement sur :

- un financement important de l'État (pouvant atteindre 50 à 80 % du montant HT des opérations) par mobilisation pluriannuelle du concours particulier pour les bibliothèques de la DGD, et la rénovation du dispositif de mise à disposition des conservateurs d'État ;
- un travail de mise en réseau et d'accompagnement technique du projet par les services de l'État ;
- l'attribution par le ministre de la Culture et de la Communication d'un label reconnaissant à la collectivité la qualité du projet présenté.

7. Un premier bilan des contrats territoire-lecture est disponible sur le site du Service du livre et de la lecture, < <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-et-secteurs/Livre-et-lecture/Bibliotheques/Developpement-de-la-lecture-publique> >.

8. Voir le mémoire d'Édith Faure, *Les bibliothèques numériques de référence*, Mémoire d'étude de conservateur des bibliothèques, sous la direction de Thierry Claerr : Villeurbanne, ensib, 2013. [En ligne] : < <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-et-secteurs/Livre-et-lecture/Bibliotheques/Numerique-et-bibliotheques/Les-Bibliotheques-numeriques-de-reference> >.

Plusieurs critères encadrent le dispositif, une BNR devant :

- s'appuyer sur une infrastructure informatique de haute qualité, proposant un niveau de service élevé en termes de fonctionnalités offertes et de capacités de diffusion et de conservation ;
- privilégier l'interopérabilité et l'intégration dans des réseaux ;
- disposer d'un personnel qualifié et suivre un plan de développement pluriannuel ;
- prendre en compte les recommandations du *Schéma numérique des bibliothèques* et s'inscrire dans le cadre des grandes orientations de la politique numérique de l'État.

Il s'agit donc pour une bibliothèque candidate au dispositif d'un projet global, traduisant un réel effort d'adaptation des bibliothèques numériques de référence à l'évolution des usages de leurs publics en matière de recherche d'information et d'accès à la culture<sup>9</sup>.

Le projet a rencontré un grand succès auprès des collectivités territoriales et l'objectif de cinq BNR fixé en 2010 est dépassé, puisque une quinzaine de BNR ont été labellisées et qu'une vingtaine de projets au total sont en cours. Si les premières BNR (Moulins et Orléans en 2010) s'appuyaient prioritairement sur la numérisation patrimoniale, les projets proposés par la suite par les collectivités intègrent également la mise en ligne de ressources numériques sous droit et le développement de services à distance (ex. le projet de « bibliothèque numérique de loisirs, de découverte et d'information » de Grenoble, 24 heures/24, 7 jours/7), ainsi que la mise en œuvre de la RFID et le réaménagement d'espaces pour les adapter au numérique (ex. Nîmes et Roubaix).

---

9. Les orientations scientifiques et culturelles 2011 – 2020 de la bibliothèque de Rennes Métropole, bibliothèque numérique de référence, témoignent de cette évolution et sont disponibles en ligne : < <http://www.bibliotheque-rennesmetropole.fr/la-bibliotheque-et-ses-reseaux/orientations-scientifiques-et-culturelles/> >.

## **L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION INTERPROFESSIONNELLE SUR LA DIFFUSION DU LIVRE NUMÉRIQUE EN BIBLIOTHÈQUE**

Si des collections numériques variées dans les domaines de la presse en ligne ou de l'autoformation se développent désormais, les bibliothèques pointent la faiblesse des offres de livres numériques qui leur sont destinées. Environ 2 % des bibliothèques françaises proposaient des livres numériques à leur public en 2012<sup>10</sup>, alors que ce service était déjà proposé par près de 90 % des bibliothèques américaines<sup>11</sup>.

La ministre de la Culture et de la Communication a chargé en septembre 2013 un groupe de travail de discuter d'un cadre de diffusion pour le livre numérique en bibliothèque. Ce groupe réunit des représentants des auteurs, des éditeurs, des libraires, des bibliothécaires et des élus. Ces discussions doivent aboutir à la rédaction de recommandations sur la mise à disposition de livres numériques à destination des publics des bibliothèques territoriales à partir de grands principes partagés entre les différents acteurs. Quatre grands axes de travail ont été définis : la distribution du livre numérique aux bibliothèques, les modèles d'usages, les modèles économiques et les questions juridiques.

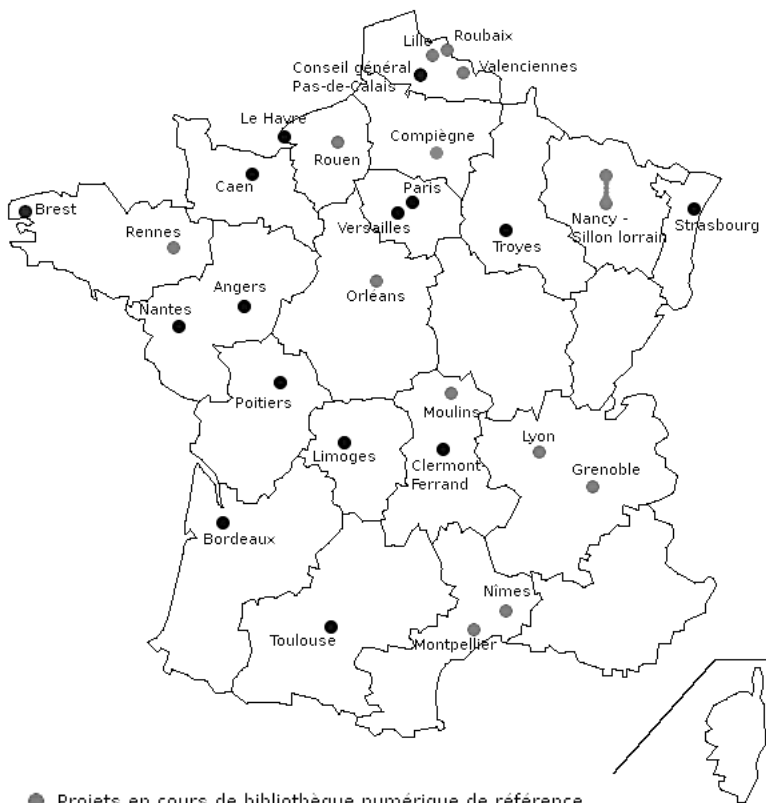
Enfin, l'action de l'État passe également par la mobilisation des ressources de ses différents établissements publics : la BnF (aide à la numérisation, diffusion numérique via Gallica, fourniture de notices bibliographiques, accès au dépôt légal du Web pour certaines bibliothèques, ...), la Bibliothèque publique d'information (Bpi), soutien au Réseau Carel et, plus ponctuellement, le Centre national du livre (CNL).

---

10. Voir les données d'activité des bibliothèques territoriales sur le site de L'Observatoire de la lecture publique. [En ligne] : < [http://www.observatoirelecturepublique.fr/observatoire\\_de\\_la\\_lecture\\_publicque\\_web/](http://www.observatoirelecturepublique.fr/observatoire_de_la_lecture_publicque_web/) >.

11. Voir l'enquête "Ebooks usage in US public libraries" du *Library Journal* menée en 2012.

## CARTE BIBLIOTHÈQUES NUMÉRIQUES DE RÉFÉRENCE – 2014



- Projets en cours de bibliothèque numérique de référence
- Collectivités ayant manifesté un intérêt pour le dispositif



Source : Ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des médias et des industries culturelles, Service du livre et de la lecture.

## AUTRES DISPOSITIFS DE SOUTIEN : DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS, FONDS EUROPÉEN

### ENCADRÉ

#### Les départements

Un nombre croissant de BDP proposent des dispositifs d'aide au développement des ressources numériques, de plus en plus souvent intégrés aux plans de développement de la lecture et aux schémas culturels adoptés par les conseils généraux. La BDP peut ainsi prendre en charge le coût des licences ou des abonnements pour tout ou partie des bibliothèques du département et organiser l'accès aux ressources, à charge pour les bibliothèques partenaires d'en assurer la médiation. Plusieurs stratégies sont aujourd'hui à l'œuvre dans les départements :

- acquisition de licences pour un certain nombre de bibliothèques pilotes, disposant par exemple de personnels formés ;
- acquisition de licences pour l'ensemble des bibliothèques du réseau de la BDP ;
- acquisition de licences pour l'ensemble des bibliothèques du département.

#### Les régions

Certaines régions disposent directement de dispositifs de soutien au développement de ressources numériques (ex. Languedoc-Roussillon) ou proposent des

appels à projets numériques auxquels les bibliothèques sont éligibles, mais c'est le plus souvent par l'intermédiaire des structures régionales pour le livre que s'exerce le soutien régional aux expérimentations numériques des bibliothèques. Ces structures peuvent soutenir différentes actions liées à la médiation numérique, telles que des opérations de prêt de liseuses, voire piloter l'accès à une ressource pour plusieurs bibliothèques comme c'est le cas en Rhône-Alpes à travers le portail Lectura<sup>1</sup> piloté par l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (ARALD).

#### Le fonds européen de développement régional (FEDER)

Le FEDER vise à assurer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne en tendant à harmoniser le développement des territoires à partir de quelques axes prioritaires. Parmi ces axes figurent les infrastructures liées notamment à la recherche et l'innovation, ainsi qu'aux télécommunications. Le FEDER peut intervenir au titre des trois objectifs de la politique régionale de cohésion économique et sociale : convergence, compétitivité régionale et emploi et coopération territoriale européenne.

---

1. Lectura : < <http://www.lectura.fr> >.

## 4

par  
Renaud Aïoutz

## LA FORMATION DES BIBLIOTHÉCAIRES À LA GESTION DES RESSOURCES ÉLECTRONIQUES : UNE AFFAIRE DE MÉDIATION NUMÉRIQUE

L'intégration des ressources électroniques aux collections suppose une prise en compte globale du numérique dans le projet et la stratégie de l'établissement. Dans cette perspective, la formation du personnel – tout particulièrement les gestionnaires de ressources documentaires mais pas exclusivement – constitue l'une des conditions de la réussite.

Pour penser et mettre en œuvre cette formation, on peut s'appuyer sur le concept de « médiation numérique » et les expériences concrètes qui s'en réclament. Bien entendu, la définition et les enjeux de cette médiation numérique documentaire sont encore en construction et en débat, comme l'ont bien montré Cécile Gardiès et Isabelle Fabre<sup>1</sup>. Cependant l'on peut s'entendre sur l'objet de cette notion : la transmission des savoirs à l'ère numérique d'une part et d'autre part la sensibilisation au numérique en tant que nouvelle culture à part entière<sup>2</sup>, deux enjeux qui sont interdépendants.

Il s'agira donc, dans un premier temps, de montrer en quoi cette médiation numérique, initialement mobilisée en direction des publics, peut être convoquée avec profit pour la formation des agents. Dans un second temps, l'exemple d'une mise en œuvre par la médiathèque départementale dans le Puy-de-Dôme (MD 63), permettra de présenter des actions concrètes de formation des bibliothécaires.

- 
1. Cécile Gardiès et Isabelle Fabre, « Définition et enjeux de la médiation numérique documentaire », in Xavier Galaup (dir.), *Développer la médiation documentaire numérique*, Villeurbanne, Presses de l'enssib, 2012 (coll. La Boîte à outils ; 25).
  2. Milad Doueïhi, *Pour un humanisme numérique*, Paris, Éditions du Seuil, 2011 (coll. La librairie du XXI<sup>e</sup> siècle).

## POURQUOI UNE MÉDIATION NUMÉRIQUE ?

### LES PROBLÈMES POSÉS PAR LES COLLECTIONS ÉLECTRONIQUES

La place de plus en plus importante du numérique dans la fonction documentaire de la bibliothèque ne doit pas négliger deux paramètres environnementaux.

Le premier paramètre est le niveau de diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française. Différentes études<sup>3</sup> montrent que, si près d'une personne sur deux écoute de la musique grâce à Internet, seulement 15 % déclarent en revanche, avoir déjà lu un livre numérique. Malgré les disparités masquées par ces moyennes (selon l'âge, le niveau de diplôme, le revenu etc.), il est évident que ces tendances conditionnent le degré d'appropriation des collections numériques.

Cette question des usages numériques de la population à desservir ne sera pas le cœur du propos, qui s'intéressera plutôt à ceux des bibliothécaires. En effet, et c'est le deuxième paramètre à prendre en compte, la culture numérique<sup>4</sup>, indispensable à la gestion des ressources numériques, doit encore être approfondie chez les professionnels.

La Fondation Bill & Melinda Gates a commandé une enquête paneuropéenne destinée à évaluer les perceptions des utilisateurs à l'égard des avantages liés aux technologies de l'information et de la communication dans les bibliothèques publiques. Cette étude a été menée dans 17 pays de l'Union européenne et a été rendue publique en mars 2013<sup>5</sup>.

L'une des questions portait sur l'aide du personnel en matière d'apprentissage informel lié aux technologies de l'information et de la

- 
3. Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC), *La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française*, 2013. [En ligne] : < <http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R297.pdf> > (consulté le 12 janvier 2014). Opinion Way, *Baromètre SOFIA/SNE/SGDL des usages du livre numérique, Vague 3*, (février 2013). [En ligne] : < <http://www.sne.fr/img/pdf/Evenements/Assises/Assises-22mars2013/Barometre-usages-livre-numerique-Vague3.pdf> > (consulté le 12 janvier 2014).
  4. Thomas Chaimbault, « Acquérir une culture numérique et utiliser les outils de la médiation documentaire numérique », in Xavier Galaup (dir.), *Développer la médiation documentaire numérique*, Villeurbanne, Presses de l'enssib, 2012 (coll. La Boîte à outils ; 25).
  5. [En ligne] : < [www.bpi.fr/modules/ressources/download/default/Professionnels/Documents/FinalReport-FRCross-EuropeanLibraryImpact.pdf](http://www.bpi.fr/modules/ressources/download/default/Professionnels/Documents/FinalReport-FRCross-EuropeanLibraryImpact.pdf) > (consulté le 12 janvier 2014).



communication (TIC), c'est-à-dire la démonstration ou l'explication pour réaliser une activité numérique, dans le cadre de l'utilisation des équipements ou des réseaux informatiques de la bibliothèque. Dans ce domaine, les résultats français présentent des reculs de 7 à 8 points par rapport à la moyenne européenne.

Ce résultat doit donc nous rendre particulièrement vigilants quant aux compétences numériques des bibliothécaires. Aucun projet de déploiement de ressources numériques en bibliothèque ne pourra faire l'économie d'une politique de formation des agents (de l'acquisition à la médiation).

### **LES PRINCIPALES COMPÉTENCES ATTENDUES**

Le recul offert par les expériences pionnières en matière de collections numériques permet aujourd'hui de recenser les besoins induits en terme de compétences. Il s'agit autant de compétences techniques que de gestion des contenus, mais aussi de médiation, visant à faciliter l'appropriation de cette nouvelle offre par les équipes ou pour initier le public.

L'acqureur numérique doit d'abord pouvoir évaluer le contenu exact des ressources proposées, particulièrement quand il s'agit de bouquets de titres présélectionnés, voire de l'agrégation d'offres éditoriales différentes.

Le bibliothécaire doit ensuite être en mesure d'évaluer l'adéquation du format numérique de ces ressources aux publics-cibles. Cela n'implique pas uniquement une connaissance des besoins documentaires dans la discipline concernée mais de surcroît, une attention aux usages connus du public.

On attend ensuite de l'acqureur une très bonne compréhension des modalités techniques d'accès aux ressources, en amont de leur déploiement. Il faut, d'une part, maîtriser les matériels ou les logiciels requis pour la consultation des contenus. Et d'autre part, bien se renseigner sur les contextes d'accès possibles : *streaming*, téléchargement, en ligne ou hors-ligne, solutions d'authentification unique, signalement des collections, accès sur tablettes ou sur liseuses, etc.

Le travail de préparation des marchés publics et d'analyse des offres, est également fortement renouvelé, en raison de la diversité des modèles de vente des ressources électroniques.

Enfin, on rappellera qu'une sensibilisation aux problèmes juridiques est désormais indispensable pour ces agents. L'acquéreur doit pouvoir jouer son rôle d'aide à la décision, avant et pendant toute la durée du contrat. Bien entendu ces compétences techniques nouvelles ne suffisent pas. Il faut en organiser l'articulation avec le niveau stratégique (enjeux et objectifs de service public) et le niveau du pilotage (axes opérationnels et adaptation du mode d'organisation à ce nouveau contexte). La politique documentaire reste l'un des cadres permettant d'articuler ces différents niveaux de l'action publique.

Pour construire son projet de développement de collections numériques, la bibliothèque devra donc veiller :

- à tenir compte des besoins documentaires de la population à desservir (et non seulement des offres existantes des fournisseurs) ;
- à s'intéresser aux usages numériques du public-cible et aux tendances numériques dans le secteur éditorial concerné ;
- à développer les compétences des bibliothécaires en matière de technologies numériques, tant pour la gestion que pour l'indispensable médiation des ressources.

## LES APPORTS DE LA MÉDIATION NUMÉRIQUE

Dans cette perspective et au vu du large spectre des compétences à mobiliser, le concept de « médiation numérique » peut fournir un cadre cohérent et efficace pour la formation des agents.

Silvère Mercier, en élaborant une définition de la médiation numérique sur son blog *Bibliobsession*<sup>6</sup>, a rappelé que celle-ci n'existait qu'au travers de trois dimensions étroitement imbriquées : des besoins d'information, des usages et des outils. Dans un projet de développement des ressources numériques en bibliothèque, ces trois dimensions doivent être pleinement comprises et exploitées par l'équipe : les besoins documentaires à couvrir

---

6. Silvère Mercier, « Médiation numérique : une définition », *Bibliobsession*. [En ligne] : < [www.bibliobsession.net/2010/03/03/mediation-numerique-en-bibliotheque-une-definition/](http://www.bibliobsession.net/2010/03/03/mediation-numerique-en-bibliotheque-une-definition/) > (consulté le 12 janvier 2014).

(dans une logique de complémentarité des supports), les terminaux et les logiciels à mobiliser et, enfin, l'adéquation aux pratiques numériques du public, voire leur accompagnement.

Pour penser la formation des agents confrontés aux collections numériques et en suivant les trois dimensions de la médiation numérique, trois leviers devront être actionnés :

1. former aux outils du numérique (les données, les langages, les terminaux, les logiciels, les plates-formes de services du Web 2.0, les réseaux sociaux...) ;
2. sensibiliser au nouveau contexte et aux nouveaux enjeux de la culture à l'ère numérique, et leur intégration dans le projet de service ;
3. et enfin travailler collectivement à une véritable intégration des ressources électroniques dans une politique documentaire globale et hybride (ce dernier levier ne sera qu'esquissé dans cette contribution).

### « LE CODE FAIT LOI »<sup>7</sup> : SE FORMER D'ABORD AUX OUTILS

L'ensemble du processus documentaire est impacté par la nouvelle donne numérique. Jérôme Pouchol, dans sa formalisation des fiches domaines<sup>8</sup>, présente ainsi ce processus : sélection, production, gestion et médiation (ce sont les « quatre jambes de la Pol Doc »). Le développement des usages numériques des personnels doit donc commencer par la découverte puis la maîtrise des outils nécessaires à l'accès et au traitement des données, de l'information et de la connaissance.

---

7. Lawrence Lessig, *Le code fait loi*. [En ligne] : < <http://code-is-law.org/> > (consulté le 12 janvier 2014).

8. Jérôme Pouchol, « La pol doc de la MIOP », *Bambou*. [En ligne] : < <http://docmiop.wordpress.com/la-poldoc-de-la-miop/> > (consulté le 12 janvier 2014).

### **INTERROGER COLLECTIVEMENT LES USAGES DU NUMÉRIQUE**

Une fois les outils appréhendés, leur usage réel par les bibliothécaires ne va pas de soi. Au contraire, les réactions de défiance, voire de rejet de la part des bibliothécaires, sont loin d'être négligeables. L'appropriation durable du numérique par les agents dépend *in fine*, de la façon dont ils auront été confrontés et mis au service du projet d'établissement. Ce sont les enjeux publics d'accès à la culture et à la connaissance qui pourront donner du sens à cette évolution des pratiques et des modes d'organisations professionnels.

### **LES SPÉCIFICITÉS DES RESSOURCES ÉLECTRONIQUES**

Enfin, l'arrière-plan théorique des ruptures induites par le numérique permet aux acquéreurs de mieux saisir les spécificités des ressources électroniques. Bien que générales, des informations sur les caractéristiques des biens immatériels non rivaux, sur les problématiques du droit d'auteur ou le déficit d'interopérabilité causé par les verrous numériques (DRM), sont précieuses pour la qualification des acquéreurs et leur participation à l'élaboration de cette politique documentaire numérique.

### **UN EXEMPLE DE MISE EN ŒUVRE DANS LE PUY-DE-DÔME**

+++++

C'est à partir de ce découpage, selon ces trois dimensions (outils, usages et besoins documentaires), que la MD 63 a construit sa politique d'accompagnement des bibliothécaires du réseau (1 200 salariés ou bénévoles), dans un contexte de mise en place de ressources électroniques. Cette articulation et les contenus sont très fortement inspirés de la formation « Les impacts du numérique en bibliothèque » (aussi désignée *Biblioquest*), organisée depuis 2010 par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNPFT).

Il s'est agi tout d'abord, dans le cadre du travail de sélection des ressources, de former aux outils de veille et d'environnements numériques personnels : agrégateurs de flux Really Simple Syndication (RSS)\*, gestionnaire de signets, outils de Personal Knowledge Management (PKM).

Pour la « deuxième jambe » de la politique documentaire, la MD 63 a initié les bibliothécaires à la production et publication de contenus numériques : logiciels de Content Management System (CMS) qui permettent d'administrer un site Web ou *wiki*, permettant l'écriture collaborative, services numériques permettant de constituer des listes bibliographiques, d'enrichir les contenus par des métadonnées, avis, etc. Dans cette perspective, il ne faut pas négliger l'apprentissage des bases de la communication et de l'écriture Web ni les règles élémentaires du droit de l'information sur Internet. Enfin, le programme avait pour ambition de former aux outils dédiés à la médiation numérique des ressources. Il s'agit bien entendu des services permettant de développer une présence numérique de la bibliothèque dans l'écosystème informationnel des usagers (par exemple les médias et réseaux sociaux). Mais au-delà, les bibliothécaires ont également été formés à l'accès aux ressources et aux nouveaux supports (tablettes tactiles, liseuses électroniques...), avec pour objectif de renforcer leur rôle et leurs compétences de médiateurs numériques auprès du public.

### **SUR LE PLAN DÉPARTEMENTAL : PROGRESSER DE CONCERT ENTRE LA BDP ET LE RÉSEAU**

En parallèle, un dispositif de formation continue a été prévu pour que les bibliothécaires de la MD 63 ne risquent pas de « décrocher » et d'être moins informés et formés sur ces outils, que leurs homologues du réseau de lecture publique. Ce cycle plus souple offre au rythme de deux demi-journées par mois la possibilité de s'initier à ces différents outils. Ces demi-journées peuvent être l'occasion de construire sa veille grâce aux flux RSS, de découvrir l'usage d'une tablette tactile ou d'une liseuse électronique, d'expérimenter le téléchargement d'un livre numérique sous DRM ou la consultation d'une vidéo en *streaming*... Ces pratiques peuvent sembler, à une partie de la profession, évidentes ou anecdotiques mais en réalité, elles sont encore loin d'être partagées par tous.

Il faut à ce propos souligner un point souvent problématique. Pour une grande partie de ces usages, il devient indispensable de pouvoir accéder, en bibliothèque, à certains logiciels ou services en ligne et disposer de liseuses, de tablettes et de leurs applications. Cela nécessite donc en amont une explicitation du projet de formation auprès de la Direction des

systèmes d'information, pour anticiper les développements ou les acquisitions. Il est aujourd'hui handicapant de ne pouvoir accéder – au moins en interne – à une tablette tactile et une liseuse électronique, ainsi qu'à leurs contenus ou applications. Tout mettre en œuvre pour inciter les agents à développer des pratiques de lecture électronique ou de repérage d'applications culturelles remarquables, participe grandement de la réussite de la formation, comme cela sera détaillé plus bas.

### **COMPRENDRE LES USAGES NUMÉRIQUES ET LEURS ENJEUX POUR LA LECTURE PUBLIQUE**

Au conseil général du Puy-de-Dôme, la phase de sensibilisation et de réflexion sur les enjeux du numérique s'est déroulée sur trois années à la MD 63, en parallèle à une première initiation aux outils. Cette démarche a abouti à la prise en compte du numérique dans le schéma de lecture publique 2011–2013, dont l'une des traductions a été la création de deux postes dédiés.

Un poste de catégorie B de « médiateur numérique » a pour principales missions et activités la gestion des collections électroniques, la formation des bibliothécaires du réseau et de la MD 63 et le suivi des projets d'expérimentation de tablettes et de liseuses. Ce poste a été repéré comme indispensable pour contribuer au tournant numérique pour la quarantaine d'agents de la MD 63 et les 1 200 bibliothécaires, bénévoles ou salariés, du Puy-de-Dôme.

Un poste de catégorie A assure la définition et la conduite du projet de développement numérique, sa bonne insertion dans les différentes missions tant de la MD 63 (ressources, action culturelle, formation, système d'information...) que du conseil général (social, culture, collèges...). Comme évoqué plus haut, c'est le rôle du chef de projet d'articuler ces nouvelles technologies avec le niveau stratégique et le niveau du pilotage.

### **ADOPTER DES MODES PROJETS EXPÉRIMENTAUX**

Cependant, en matière de développement numérique, il est pertinent de s'appuyer sur une démarche *bottom-up* et pas uniquement *top-down*<sup>9</sup>.

---

9. *Bottom-up* ou approche ascendante (du bas vers le haut), en opposition à *top-down*, approche descendante (du sommet vers la base).

L'introduction des ressources numériques en bibliothèque doit nous inviter à penser les projets sur un mode plus horizontal et plus expérimental, ce qui ne signifie pas pour autant sans évaluation.

Dans cet esprit, le conseil général du Puy-de-Dôme a souhaité trouver un cadre propice à l'innovation et à la formation des bibliothécaires du réseau départemental autour des nouveaux usages de tablettes et de liseuses en lecture publique. À la suite d'un appel à projets, 18 bibliothèques ou réseaux de bibliothèques ont été retenus pour être accompagnés par la MD 63 pendant près de 18 mois. Cet accompagnement comprend :

- le prêt pendant un an et demi d'un parc de tablettes tactiles ou de liseuses électroniques et des contenus adaptés selon chaque projet (y compris des applications) ;
- trois journées de formation théorique sur l'écosystème des ressources numériques et sur ces nouveaux appareils, complétées par une veille réalisée en continu ;
- des journées de formation pratique réparties tout au long des 18 mois du projet ;
- une aide dans la conception des dispositifs de médiation de ces appareils et de leurs contenus numériques, en direction des publics-cibles.

En contrepartie, chaque bibliothèque doit produire un projet d'expérimentation des tablettes ou des liseuses, le mettre en œuvre et le documenter grâce à un blog<sup>10</sup>.

*In fine*, ces expériences ont permis de travailler en profondeur la question des usages : d'abord ceux des bibliothécaires eux-mêmes au travers de leur formation, puis des usages publics qui peuvent être générés grâce aux tablettes, liseuses et ressources numériques. Localement, cela a conforté la reconnaissance de la bibliothèque comme un véritable « service public numérique de proximité »<sup>11</sup>.

---

10. < <http://experimentation.cg63.fr> >.

11. *Discours des vœux à la presse d'Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication*, 2014. [En ligne] : < <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Presse/Discours/Discours->

De telles expérimentations sont précieuses, d'autant plus quand elles peuvent permettre de dégager des pistes et des prérequis pour la généralisation à tout le réseau d'une offre de ressources numériques. C'est le cas pour le projet exemplaire d'une intercommunalité de moins de 10 000 habitants (Nord Limagne), qui dispose d'une médiathèque-ludothèque tête de réseau avec deux professionnelles (le reste du réseau étant constitué de points de lecture animés par des bénévoles). Les bibliothécaires d'Aigueperse ont mené un projet très cohérent : la sélection d'une cinquantaine d'applications pour iPad pour les enfants de moins de trois ans<sup>12</sup>, leur expérimentation dans un contexte d'accueil des enfants et des assistantes maternelles, puis la formation de ces professionnelles de la petite enfance en vue du prêt des tablettes à domicile et enfin une co-évaluation de l'expérience, avant sa transposition dans d'autres contextes et territoires. Former aux outils et sensibiliser aux enjeux sont donc deux piliers solides pour faciliter la prise en main des ressources numériques par les bibliothécaires. Néanmoins, si ces deux piliers créent un contexte et une dynamique favorables, ils ne peuvent suffire pour des compétences plus spécifiques nécessaires aux acquéreurs numériques.

### **Former des gestionnaires de ressources numériques**

La gestion des contenus numériques devrait relever pleinement d'une politique documentaire que l'on peut qualifier aujourd'hui d'hybride (bien que la logique de complémentarité des supports ait été à l'œuvre de longue date). Mais l'écosystème numérique, les offres spécifiques aux collectivités et le déficit de formation des acquéreurs ont trop longtemps tenu ces ressources à l'écart de la politique documentaire de la bibliothèque. L'expertise documentaire des bibliothécaires devrait dépasser la segmentation sclérosante par support, notion mouvante et difficilement compatible avec le temps long de la collection. C'est le sens du troisième volet de la formation, véritablement dédié à la gestion des ressources numériques, pour les médiateurs et pour les acquéreurs.

---

des-Voeux-a-la-presse-d-Aurelie-Filippetti-ministre-de-la-Culture-et-de-la-Communication > (consulté le 12 janvier 2014).

12. [En ligne] : < <http://experimentation.cg63.fr/aigueperse/2013/06/25/analyse-des-applications-ipads-de-notre-experimentation-suite-et-fin/> > (consulté le 12 janvier 2014).



La connaissance des outils et des enjeux numériques constitue donc le tronc commun à tous les agents. Mais les spécificités liées aux ressources numériques font l'objet de formations adaptées, selon le poste occupé.

### **TRONC COMMUN ET FORMATION SPÉCIFIQUE DES ACQUÉREURS**

À la MD 63, cette formation s'est par exemple déroulée sur près d'une centaine d'heures réparties sur six mois pour environ 100 bibliothécaires (du réseau ou de la BDP).

Deux niveaux de formation différents ont été proposés selon les contextes :

- un niveau de base formant d'abord à l'utilisation mais aussi à la médiation des collections numériques auprès du public, ainsi qu'à l'administration des inscrits. Ce premier tronc commun était essentiel afin que tout bibliothécaire soit à même d'accompagner les usagers vers les contenus numériques proposés ;
- un niveau confirmé permettant également la gestion des ressources elles-mêmes (comment les acquérir). Cette deuxième étape réservée aux acquéreurs était nécessaire pour qu'ils puissent piloter eux-mêmes le développement des collections électroniques dans leurs segments. Le numérique est transversal et n'est pas un domaine d'acquisition. Il était donc important que les deux postes dédiés au numérique ne se substituent pas aux acquéreurs.

Ce dispositif intense a favorisé une bonne adhésion générale de l'équipe à l'offre numérique ainsi qu'un bilan statistique des usages des lecteurs des bibliothèques puydômoises très satisfaisant en moins d'une année.

### **UNE POLITIQUE DOCUMENTAIRE HYBRIDE**

Ce travail d'hybridation de la politique documentaire de la MD 63 est en cours. Comme les autres bibliothèques engagées dans cette démarche, ce chantier nécessitera du temps et des développements conceptuels ou techniques. Mais il s'appuiera sur des acquéreurs impliqués et

progressivement formés, pour ne pas risquer de construire une offre numérique « hors-sol », sans lien avec le service, ses publics et ses objectifs. Actuellement, le renouvellement du marché public de fourniture de ressources documentaires, qui comporte quatre lots « numériques », est l'occasion d'un approfondissement de cette formation des acquéreurs. Il leur est en effet demandé de participer à l'analyse des offres, à la suite de la consultation et sur la base de la grille d'analyse préparée dans le cadre de la valeur technique. Cela suppose donc une découverte et un jugement par eux-mêmes, des différentes plates-formes ayant candidaté. Cette première approche, avant le déploiement de la solution retenue, devrait permettre une meilleure appropriation de la gestion de cette future collection numérique.

Encore plus que pour les ressources traditionnelles et comme le rappelait Bertrand Calenge<sup>13</sup>, une collection sans services associés est morte. S'appuyer sur les trois dimensions de la médiation numérique (besoins informationnels, outils et usages) permet de rendre les bibliothécaires pleinement acteurs du développement des ressources électroniques. Ce n'est certes pas une condition suffisante pour le succès de cette nouvelle collection, mais c'est en revanche une condition nécessaire.

---

13. Bertrand Calenge, *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet*, Paris, Electre – Éditions du Cercle de la Librairie, 2008 (coll. Bibliothèques), 264 p.

## **PARTIE II**

# **SÉLECTIONNER, ACQUÉRIR**

### **1. COMMENT INTÉGRER LES RESSOURCES NUMÉRIQUES DANS UNE POLITIQUE DOCUMENTAIRE ?**

*par Bertrand Calenge*

+++++

### **2. LES MARCHÉS PUBLICS DE DOCUMENTATION ÉLECTRONIQUE. UN ACHAT EN MIETTES ?**

*par Sébastien Respingue-Perrin*

+++++

### **3. LE RÔLE DES CONSORTIUMS : CAREL, COOPÉRATION POUR L'ACQUISITION DES RESSOURCES ÉLECTRONIQUES EN LIGNE**

*par Denis Llavori*

+++++

### **4. LE RÔLE DES CONSORTIUMS : COUPERIN.ORG**

*par Géraldine Barron*

+++++

1

## COMMENT INTÉGRER LES RESSOURCES NUMÉRIQUES DANS UNE POLITIQUE DOCUMENTAIRE ?

par Bertrand Calenge

La politique documentaire est, comme chacun sait, un processus visant à rendre des collections pertinentes à des publics dans le cadre des priorités de politique publique. Elle s'exprime dans des processus d'acquisition (et parallèlement de désherbage et de conservation), de valorisation et de médiation des collections ainsi constituées, d'organisation de ces collections.

Les ressources numériques se caractérisent par la diversité de leurs formes et une très grande instabilité dans les conditions économiques et juridiques de leur obtention et de leur mise à disposition. Par ailleurs, leur usage suppose un appareillage technique coûteux, complexe et évolutif, ainsi qu'une habileté inégalement partagée par les publics, et une expertise sur leurs contenus inégalement maîtrisée par les bibliothécaires.

La tentation est grande de vouloir inventer de nouvelles formes de gestion pour ces nouveaux flux, indépendamment des collections matérielles pour lesquelles une politique documentaire serait seule pertinente. Toutefois, la question de la politique documentaire ne peut être que globale, dans la mesure où son objectif repose d'abord sur les besoins des publics servis et à servir, comme elle est une exigence globale en tant que politique publique de la collectivité. Il faut donc bien réfléchir à l'intégration des ressources numériques dans cette politique documentaire désormais hybride.

Dans cette contribution, je me suis limité aux axes stratégiques majeurs. Structurer la réflexion peut se faire à partir de dix points-clés, qui se veulent plus une réflexion un peu organisée qu'un ensemble de prescriptions normatives.

## POUR UNE POLITIQUE DOCUMENTAIRE GLOBALE : 10 POINTS-CLÉS

+++++

### 1. NE PAS SE TROMPER DE POLITIQUE DOCUMENTAIRE

La politique documentaire s'exprime dans des processus réglés, elle n'y est pas toute entière contenue. Car la politique documentaire ne renvoie pas tant à la collection qu'à la collectivité pour laquelle elle est constituée, gérée et animée, ce qu'ont bien compris les universités qui, lorsqu'elles évoquent leur politique documentaire, évoquent autant les dispositifs de soutien à la connaissance que les documents qui pourraient y servir.

La collection et donc la politique documentaire ont connu de profondes évolutions<sup>1</sup>. La collection est constituée de documents caractérisés par leur caractère achevé et surtout manipulable. Le flot numérique a cette double caractéristique d'être à la fois constitué de données constamment mouvantes et profondément plastiques. Le bibliothécaire doit donc penser sa fonction non plus en termes de manipulation de la ressource, mais en travaillant à rendre des sources accessibles. La collection évolue alors d'un stock ordonné et communiqué, à la construction de bouquets d'accès élaborés par les bibliothécaires, à partir de toutes les ressources documentaires, collections physiques comprises. Cet impératif de l'accès conduit naturellement à poser comme souci prioritaire de la politique documentaire les publics eux-mêmes, et la préoccupation jusqu'alors essentielle de la gestion de la collection laisse la place à la médiation des connaissances.

### 2. PENSER LES TYPES DE RESSOURCES EN FONCTION DE LA DIVERSITÉ DES USAGES

Les choix documentaires sont trop souvent segmentés en termes de supports alternatifs et exclusifs les uns des autres. En fonction de l'offre possible, le réflexe bibliothécaire doit interroger d'abord les usages et besoins de ses publics, et les modalités qu'ils rendent nécessaires. Ces besoins se définissent en fonction de plusieurs critères croisés :

---

1. Voir l'argument central de mon ouvrage, *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2008 (coll. Bibliothèques).

- la disponibilité des appareillages nécessaires : ce n'est pas seulement une question d'équipement domiciliaire, encore que 24 % des foyers français n'ont toujours pas de connexion Internet en 2013<sup>2</sup>. Et dire qu'une famille a accès à Internet ne signifie pas pour autant que chaque membre du foyer dispose d'un terminal largement disponible. Quant aux ressources numériques accessibles dans les seuls locaux de la bibliothèque, elles supposent à la fois une infrastructure de réseau adaptée et des terminaux performants en nombre suffisant ainsi qu'une plage adaptée d'horaires d'ouverture. Les raisonnements seront différents selon les types de documents recherchés : les amateurs de cinéma disposent en général de lecteurs DVD, mais les chercheurs apprécient de pouvoir consulter des livres anciens ;
- les habiletés des publics : par exemple, il est important de mesurer la capacité des publics visés à utiliser les outils de recherche proposés par les bases de données ;
- l'accessibilité\* : le mode numérique facilite souvent la lecture pour les personnes handicapées sensorielles, avec les outils logiciels voire matériels adaptés ;
- le type de lecture recherchée : le chercheur en linguistique ou le compulseur d'encyclopédie apprécie les opportunités de recherche offertes par le numérique, mais le lecteur de textes continus préférera souvent le livre imprimé, ou pour certains, la lecture sur liseuse ou tablette (voir plus haut, la disponibilité des appareillages) ;
- les appétences et habitus : le feuilletage de magazines imprimés pendant la pause du repas peut être privilégiée, alors que la lecture d'articles savants sera peut-être préférée sous forme numérique ;
- la portabilité des supports de lecture en fonction de l'usage recherché : tel amateur de botanique préférera peut-être la

---

2. Étude FFK-Médiamétrie : < <http://www.audiencelemag.com/index.php?article=52> >.

manipulation d'un guide imprimé lors de ses randonnées, alors que l'amateur de musique adorera écouter durant ses déplacements des MP3 téléchargés. Ou encore le *podcast* permettra à son auditeur une activité parallèle que le livre lui interdirait ;

- la nécessité de satisfaire simultanément plusieurs utilisateurs de la même ressource : le manuel scolaire numérique est une opportunité, pourvu que son utilisation partagée en nombre de lectures simultanées soit possible ;
- la balance entre flux et stabilité : chacun sait qu'un code de droit sous forme de base de données numérique offre un avantage certain en termes d'actualisation des textes et jurisprudences. Mais inversement, le modèle du roman s'inscrit dans la permanence, donc plus naturellement dans l'univers du *codex*.

Il est clair qu'il faut opérer des choix, et il faut que ce soit les besoins des publics visés qui les guident, et non des préférences personnelles ou des choix radicaux.

### **3. CONSTRUIRE DES INDICATEURS ET DISPOSITIFS S'ADAPTANT AUX SPÉCIFICITÉS DE CET UNIVERS HYBRIDE**

Les collections matérielles ont permis la construction d'indicateurs adaptés à la singularité monographique des documents (le taux de rotation en étant le meilleur exemple), comme elles ont autorisé la construction de tableaux de bord appuyés sur ces indicateurs. Leur construction réside sur la maîtrise des unités physiques manipulées par le bibliothécaire, et l'« évanescence » des données numériques déconcerte dans cet univers réglé. Mais l'évaluation n'est pas acte mécanique de comptage, mais combinaison de faisceaux d'indications nécessairement hétéroclites ou du moins de constructions différenciées. Malgré les différences de données restituées par des fournisseurs ou en interne par des analyseurs de *logs*, on peut déceler des tendances, repérer des déficits, etc. C'est une aide à la décision en matière de ressources coûteuses, et une aide à la médiation. Il faut accepter de composer avec ces approximations : d'ailleurs, un livre emprunté était-il un livre lu ?

Évaluer, c'est mesurer. Il existe maintenant des indicateurs reconnus notamment par les normes ISO 11620 et 2789 qui prennent en compte simultanément les ressources numériques et les collections matérielles, dans les statistiques et la mesure de la pertinence d'une bibliothèque. Bien entendu, le bibliothécaire dépend pour ces mesures de sa capacité d'analyse des *logs* de connexion sur le site Web, et des données d'utilisation possiblement produites par les fournisseurs d'accès aux périodiques et bases de données, quand ils acceptent de se conformer aux standards les plus courants (COUNTER\* par exemple)<sup>3</sup>.

Cette analyse globalisée suppose d'architecturer de façon la plus unifiée possible les données d'identification ou métadonnées des documents, numériques ou matériels<sup>4</sup>.

#### **4. RÉFLÉCHIR EN TERMES DE « MASSES CRITIQUES » DE CONTENU AUTANT QU'EN IDENTIFICATION INDIVIDUELLE D'UNITÉS DOCUMENTAIRES**

Une politique d'acquisition suppose dans un univers « physique » la sélection d'objets monographiques singuliers, alors que l'accès à des ressources numériques évacue volontiers ce caractère monographique, en lui substituant la notion mal perçue de gisement ou même de flux. Il est réducteur de croire qu'un lecteur vient dans une bibliothèque pour trouver un titre particulier. Ou si cela survient, c'est parce que ce lecteur a déjà éprouvé les capacités informatives de l'établissement. Un titre ne suffit pas : tout lecteur pressent l'ambition documentaire d'une bibliothèque, et associe ses ressources aux réseaux de savoirs dans lesquels elle s'inscrit, à l'antériorité sur laquelle elle s'appuie et aux services qu'elle propose. Offrir l'accès à un agrégateur proposant 10 000 ressources en sciences exactes n'est pas pertinent pour une bibliothèque municipale moyenne généraliste si l'« histoire documentaire » de cet établissement est étrangère à cette « spécialisation ».

L'intention documentaire d'un établissement se construit à travers une persistance, des compétences, des dialogues entre documents au sein

---

3. Projet COUNTER : < <http://counter.inist.fr> >.

4. Voir la partie IV : Évaluer, conserver », p. 127.



d'un même discours. Une offre de bouquet électronique ne vaut pas tant par l'excellence de tel ou tel titre, que par sa cohérence au regard de la proposition documentaire globale de l'établissement ! Cette évidence fait écho à une réalité de la politique documentaire « traditionnelle » : on sait qu'un livre ancien isolé dans une petite bibliothèque rurale ne trouve pas son public...

## **5. DIFFÉRENCIER LES QUESTIONS DE PLOMBERIE ET LES QUESTIONS DE CONTENUS**

Le paysage éditorial qui a construit le gisement des acquisitions des bibliothèques posait en somme peu de problèmes. La libéralité juridique apportée à l'usage des collections accompagnait un paysage économique fortement structuré, réglementé et à peu près maîtrisé par les professionnels. L'introduction des ressources en ligne change la donne : poser des problèmes de sélection ou d'accès se dilue dans la complexité de négociation d'un accès aux ressources désirées, tant l'« achat » de document numérique reste l'exception. Écartelé entre les marchés d'achat de documents et les négociations avec les éditeurs et agrégateurs de ressources électroniques, le bibliothécaire en milieu numérique est contraint dans sa politique documentaire par les contraintes juridiques, budgétaires et procédurales générées par les fournisseurs potentiels : téléchargements en nombre limité, imposition de verrous DRM sur les livres électroniques, *streaming*, formats plus ou moins interopérables, tarifs peu lisibles, embargos variables, ...

S'il serait évidemment aberrant de dédaigner ces carcans, il est tout aussi aberrant de laisser ces contraintes prendre le pas sur l'ambition de service documentaire. La fonction essentielle du bibliothécaire engagé dans la politique documentaire n'est pas seulement de réguler ou subir les tuyaux complexes et très contraignants des accès négociés, mais vraiment de repérer les sources alternatives, les ensembles qui « feront sens ».

## LA PRODUCTION NON MARCHANDE

+++++

Par ailleurs, les contenus pertinents pour nos publics ne relèvent pas tous d'un système éditorial marchand. Comment se fait-il que l'univers de l'Open Access<sup>5</sup>, pourtant en forte émergence, soit si faiblement actionné dans la plupart des politiques documentaires ? Comment se fait-il que peu de bibliothèques se soient souciées de donner un accès lisible, ordonné et contextualisé aux œuvres libres de droits ? Le numérique amplifie la capacité des bibliothécaires à proposer des contenus pertinents, qu'il s'agisse de cours en ligne, de diaporamas, de billets parus dans des blogs sélectionnés, de cours d'enseignants librement accessibles, etc. Certes, il peut être nécessaire de passer ces ressources au crible de leur pérennité voire de leur utilisabilité technique, mais l'enjeu informatif devrait nous motiver. Au-delà des bibliothèques numériques de collections patrimoniales, qu'en est-il des ressources libres contemporaines ou ne relevant pas de collections locales numérisées ? Les bibliothèques musicales montrent une voie possible avec par exemple la proposition de bornes d'accès à des musiques contemporaines libres de droits<sup>6</sup> ; mais il existe aussi de multiples réservoirs textuels ouverts (le Projet Gutenberg<sup>7</sup> ou les Classiques des sciences sociales<sup>8</sup> par exemple) sans parler de la possible exploitation partagée des contenus des bibliothèques numériques de statut public ! Une offre cohérente ne se cantonne pas à ce qui est « acheté »...

## 6. POSER LA QUESTION DE LA MÉDIATION AU CŒUR DE LA PROBLÉMATIQUE

L'objet premier de la politique documentaire ne réside pas dans les documents, mais bien dans les publics à servir. Face à des ressources numériques, si la difficulté bibliothécaire réside dans l'incapacité à maîtriser ces ressources, les besoins et usages demeurent en revanche une constante.

- 
5. Article « Libre accès (édition scientifique) » sur Wikipédia : < [http://fr.wikipedia.org/wiki/Libre\\_acc%C3%A8s\\_%28%C3%A9dition\\_scientifique%29](http://fr.wikipedia.org/wiki/Libre_acc%C3%A8s_%28%C3%A9dition_scientifique%29) > (consulté le 5 décembre 2013).
  6. Telles les bornes Doob < <http://doob.fr/> > ou Cristalzic < <http://www.cristalzik.com/> > installées dans plusieurs bibliothèques : < <http://www.pragmazic.net/> >.
  7. Projet Gutenberg : < <http://www.gutenberg.org/> >.
  8. Les classiques des sciences sociales : < <http://classiques.uqac.ca/> >.

Une politique documentaire consiste essentiellement à ménager les portails, points d'accès, réseaux de circulation, qui autoriseront et faciliteront l'appropriation des ressources utiles par l'utilisateur final. Il est indispensable dans ce domaine de penser à une articulation complémentaire – et non substitutive – des contenus numériques et des collections matérielles. Comment donc faciliter l'accès d'un utilisateur singulier à des ressources gigantesques en même temps qu'aux contenus de ses collections ? Cette médiation ne peut se contenter d'être une exposition ordonnée de ressources, mais est également une question de services autour et à partir de l'ensemble des ressources, au-delà de la fonction de conseil et d'orientation que les bibliothécaires ont toujours eue :

- la plasticité des ressources numériques autorise les professionnels à travailler sur les contenus mêmes des ressources auxquels ils ont accès, afin de les contextualiser : ainsi fleurissent blogs, magazines en ligne, dossiers documentaires, expositions virtuelles, sans oublier les productions de veille ;
- pour les usagers souhaitant enrichir leur savoir, les bibliothécaires organisent désormais des ateliers pratiques voire de véritables formations structurées, qui accroissent le capital cognitif des usagers, en fonction des priorités collectives ;
- l'appropriation des connaissances par les publics ne passe plus seulement par la consultation de documents, mais prend des formes revisitées. Les programmes culturels des bibliothèques font désormais partie de leur politique documentaire.

Les bibliothèques se positionnent ainsi non tant comme des stocks ordonnés de documents que comme des opportunités d'accès adaptées à l'immense diversité des ressources ajoutées aux collections par le numérique. La British Library ne le dit pas autrement dans son Projet stratégique : « En 2020, la British Library sera une plaque tournante de premier plan dans le réseau mondial d'information »<sup>9</sup>.

---

9. "In 2020, the British Library will be a leading hub in the global information network", British Library, *Growing Knowledge: the British Library's Strategy 2011-2015*. [En ligne] : < <http://www.bl.uk/aboutus/stratpolprog/strategy1115/strategy1115.pdf> >.

## 7. ADAPTER LES OUTILS AUX UTILISATEURS

La diversité des services documentaires possibles conduit à une forme de trouble dissociatif en matière statistique : il est fréquent que les systèmes de mesure des différents usages soient étanches les uns aux autres. Cela ne permet pas de s'adapter finement aux pratiques de l'utilisateur. Il est nécessaire d'interfacer ces différents outils à partir d'une identification unique des usagers pour chacune de ses activités documentaires. D'autres dispositifs veillent également à s'adapter aux us et coutumes des utilisateurs, notamment à travers ce qu'on nomme usuellement la médiation numérique<sup>10</sup>. En disséminant les ressources et services dans les environnements familiers aux internautes, en interfaçant le catalogue avec d'autres outils externes, les bibliothèques inscrivent délibérément leur service documentaire dans les habitudes de leurs publics et auprès d'eux. Accompagner le lecteur là où il est présent, c'est numériquement parlant l'opportunité d'avoir une consultation nomade des ressources et services. Et il ne faut pas dans cette démarche se cantonner au numérique : qu'on pense aux distributeurs de livres, boîtes de retour, navettes, etc.

## 8. TRAVAILLER EN MODE COOPÉRATIF

En matière de politique documentaire, l'irruption du numérique enseigne un impératif majeur : on ne peut plus penser de façon repliée sur son seul établissement. Qu'il s'agisse des consortiums, des cartes documentaires, des licences nationales, et des partages délibérés des documents numérisés..., une politique documentaire devient nécessairement une stratégie concertée, un jeu d'ententes sur les accès, sur la pérennité des sources, sur la négociation avec des fournisseurs, sur des stratégies. La plasticité du document numérique facilite d'ailleurs la multiplication des initiatives de collaboration inter-établissements : dossiers documentaires associant les ressources et compétences de plusieurs bibliothèques<sup>11</sup>, articulation

---

10. Voir Xavier Galaup (dir.), *Développer la médiation documentaire numérique*, Villeurbanne, Presses de l'enssib, 2012 (coll. La Boîte à outils ; 25). [En ligne] : < <http://mediationdoc.enssib.fr/> >.

11. Par exemple, le dossier « La France en Amérique » conçu par la BnF en partenariat avec la Library of Congress : < <http://gallica.bnf.fr/dossiers/html/dossiers/FranceAmerique/fr/default.htm> >.

commune des réservoirs bibliographiques<sup>12</sup>, service collectif de questions-réponses en ligne<sup>13</sup>, etc.

Cette dimension collaborative se construit également avec les talents des publics eux-mêmes. Je cite souvent le programme lyonnais d'association des habitants à la production et collecte de la mémoire photographique locale<sup>14</sup>, mais on connaît aussi le partenariat entre la BnF et Wikimedia France<sup>15</sup> pour que des bénévoles corrigent des transcriptions de documents « océrisés »<sup>16</sup>...

Parallèlement, les nouveaux indicateurs d'évaluation permettent d'imaginer des processus originaux dans le circuit d'alimentation des collections : par exemple, des bibliothèques américaines, confrontées tant à leurs contraintes budgétaires qu'à la diversité massive des livres électroniques proposés en accès direct par des fournisseurs, choisissent-elles de n'acheter en collection numérique locale que les seuls titres ayant rencontré un certain succès<sup>17</sup>.

## 9. RENDRE VISIBLES TOUTES LES RESSOURCES SUR LE WEB ET DANS LA BIBLIOTHÈQUE

Dans les portails mis en œuvre par les bibliothèques, apparaissent des modes d'accès fédérés\* qui facilitent une visibilité d'ensemble des ressources. Néanmoins, je suis frappé par le fait que les ressources électroniques qui ont pu être sélectionnées, gratuites ou le plus souvent fort coûteuses, restent invisibles à leur public destinataire notamment au sein des espaces de la bibliothèque. Innover les publics au cœur de leurs pratiques n'est évidemment pas simple, mais une voie plus élémentaire me semble faire trop souvent défaut : rendre visibles ces ressources « virtuelles » dans l'espace physique de la bibliothèque. Des solutions inventives

12. Par exemple, le projet coopératif MoCCAM : < <http://www.moccam-en-ligne.fr/> >.

13. Le réseau QuestionPoint : < <http://www.questionpoint.org/> > relayé notamment en France par Bibliosésame : < [http://www.bibliosesame.org/BIBLIOSESAME\\_WEB/fr/index.awp](http://www.bibliosesame.org/BIBLIOSESAME_WEB/fr/index.awp) >.

14. Photographes en Rhône-Alpes : < <http://collections.bm-lyon.fr/photo-rhone-alpes> >.

15. Wikimedia France : < [http://www.bnf.fr/documents/cp\\_wikimedia.pdf](http://www.bnf.fr/documents/cp_wikimedia.pdf) >.

16. OCR est l'acronyme anglais traduit en français par « reconnaissance optique de caractères », Wikipédia : < [http://fr.wikipedia.org/wiki/Reconnaissance\\_optique\\_de\\_caract%C3%A8res](http://fr.wikipedia.org/wiki/Reconnaissance_optique_de_caract%C3%A8res) > (consulté le 5 décembre 2013).

17. David A. Swords (ed.), *Patron-Driven Acquisitions: History and Best Practices*, Dawsonera, 2011.

existent, telle l'apposition de QR codes<sup>18</sup> très visibles pour proposer au lecteur butineur d'accéder directement à une ressource en ligne<sup>19</sup>. Le plan de classement, partie intégrante d'une politique documentaire, s'ouvre ainsi à des extensions numériques, de même que les plates-formes organisées sur Internet permettent au sein d'un même catalogue d'associer notices bibliographiques et ressources électroniques de diverses origines à l'aide de résolveurs de liens. Conduire une politique documentaire, c'est donner accès.

## 10. UNE QUESTION DE COMPÉTENCES PARTAGÉES

J'ai eu l'occasion de souligner avec force que les transformations de la politique documentaire déplaçaient leur centre de gravité au-delà des collections, non pas en direction des ressources numériques, mais en direction des compétences des professionnels engagés dans les bibliothèques<sup>20</sup>. Trop souvent les ressources humaines affectées à ces documents digitaux ne concernent qu'une part très restreinte des équipes, la majorité des agents conservant une culture des collections et des services présentsiels<sup>21</sup>. Il est indispensable que tous les bibliothécaires apprennent à arpenter les richesses des ressources numériques en articulation avec les thématiques d'excellence qu'ils développent. Les gestionnaires de collections doivent complémentarément développer leur veille documentaire en matière de ressources numériques, et se sensibiliser aux questions juridiques, tout en conservant leur expertise dans les contenus. Parallèlement, les bibliothécaires doivent oser se transformer en éditeurs de contenus<sup>22</sup>, en

---

18. Forme de code-barres en deux dimensions dont l'agencement des points détermine l'information encodé.

19. Voir en particulier le mémoire de Frédéric Souchon, *Faire vivre les ressources numériques dans la bibliothèque physique : le cas des bibliothèques universitaires*, Mémoire d'étude de conservateur des bibliothèques, sous la direction de Bertrand Calenge : enssib, 2014. [En ligne] : < <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64182-faire-vivre-les-ressources-numeriques-dans-la-bibliotheque-physique-le-cas-des-bibliotheques-universitaires.pdf> >.

20. Bertrand Calenge, *Bibliothèques et politiques documentaires...*, op. cit.

21. Environ 6 % des fonctions énoncées pour les personnels des services communs de documentation (SCD), selon le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques (IGB) : *Quels emplois dans les bibliothèques ? État des lieux et perspectives*, IGB, 2013. [En ligne] : < <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/60415-quels-emplois-dans-les-bibliotheques-etat-des-lieux-et-perspectives> >.

22. Voir la BAO #30 : *Produire des contenus documentaires en ligne : quelles stratégies pour les bibliothèques ?*, sous la direction de Christelle Di Pietro, octobre 2014.

rédacteurs de bibliographies illustrées et commentées, en accompagnateurs et en formateurs de leurs publics.

Ces investissements professionnels complémentaires doivent être infusés dans les outils existants : le plan de développement des collections s'enrichira d'un tableau de bord des contenus de tous types, le protocole de sélection sera complété par des outils de veille, etc. Et bien entendu, il faudra aussi que les gestionnaires de collections s'investissent dans la production de contenus et dans l'assistance des utilisateurs...

## **POUR UNE POLITIQUE DOCUMENTAIRE EN ENVIRONNEMENT HYBRIDE**

+++++

Ainsi, l'irruption des ressources numériques ne signale pas pour autant l'inanité des processus patiemment engagés par les pilotes de politiques documentaires pour leurs collections « physiques ». Des objectifs de publics et d'usages ont été définis, des partenaires repérés, des répartitions de tâches actées, des habitudes de formalisation comme des réflexes d'évaluation intégrés, des objectifs de contenus précisés au-delà des supports manipulés, etc., tout cela conserve sa vertu dans l'espace numérique. Deux questions restent encore largement en chantier :

- la difficile question de la politique de conservation : comment assurer toujours cette ancienne mission des bibliothèques, garder la trace, conserver la mémoire ? ;
- la disponibilité du savoir : ce qu'on a appelé la société de l'information s'inscrit aujourd'hui dans une société du profit. Le domaine public connaît des restrictions successives, l'Open Access peine à émerger, les licences libres ont du mal à s'imposer.

Décidément, une politique documentaire n'est plus l'affaire de la seule bibliothèque. Elle devient un enjeu politique pour la collectivité entière.

## 2

**LES MARCHÉS PUBLICS DE DOCUMENTATION ÉLECTRONIQUE<sup>1</sup>. UN ACHAT EN MIETTES ?***par  
Sébastien  
Respingue-  
Perrin*

Comme toute fourniture de biens ou de services, l'acquisition de ressources électroniques est encadrée par le Code des marchés publics (CMP) : « Les marchés publics sont les contrats conclus à titre onéreux entre les pouvoirs adjudicateurs [...] et des opérateurs économiques publics ou privés, pour répondre à leurs besoins »<sup>2</sup>.

Mais la formalisation des procédures d'acquisition et leur pertinence restent pour l'heure une « zone grise ». À cela plusieurs raisons<sup>3</sup> :

- une économie complexe et impliquant de nombreux acteurs ;
- l'absence d'articulation entre droit des contrats publics et droit d'auteur ;
- l'apparente absurdité de mettre en concurrence des bases qui possèdent chacune des fonds documentaires propres ;
- leur manque de visibilité. Leur coût est souvent d'un montant inférieur aux « radars » du contrôle de gestion. Les groupements de commandes ont partiellement satisfait ces derniers, en externalisant la passation des marchés.

Toutefois, cette stratégie d'évitement atteint ses limites. Le développement de cette documentation et sa place au sein des politiques documentaires ont suscité la question de son encadrement. Par ailleurs, on assiste à un renforcement au sein des pouvoirs adjudicateurs des pôles

---

1. Je remercie les membres de Couperin et de Réseau Carel de leur aide, en particulier Mme Sandrine Gropp et la cellule e-Books (Ceb).

2. *Code des marchés publics*, art. 1-1<sup>o</sup>. [En ligne] : < <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000005627819&idArticle=LEGIARTI000006204294&dateTexte=&catégorieLien=cid> >.

3. Nathalie Emmanuel, « Droits de propriétés intellectuelles et marchés publics : un thème émergent, un débat urgent », *Revue Lamy Droit de l'Immatériel*, 2008, n°35, pp. 81-87.



de gestion financière, couplé à la crainte des autorités de contrôle et au risque d'accusation de favoritisme.

Des mises en concurrence hâtives débouchent sur un achat public de mauvaise qualité. Technique et délicate, l'acquisition de ressources électroniques doit amener les bibliothèques à une meilleure connaissance des arcanes du CMP, qui passera sans doute par une mutualisation des pratiques.

## EN AMONT DU MARCHÉ : LA DÉFINITION DU BESOIN

### LES PRINCIPES DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Les marchés publics doivent respecter les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures<sup>4</sup>.

La passation de tout marché est déterminée par la définition technique et financière du besoin. Au-delà d'un certain montant, le CMP exige de recourir à une procédure dite « formalisée ». À ce jour, les seuils sont de :

- 134 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services de l'État ;
- 207 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales.

Tous les achats d'un même produit doivent être regroupés au sein d'un même marché et faire l'objet d'une mise en concurrence : « La délimitation d'une catégorie homogène de fournitures ou de services ne doit pas avoir pour effet de soustraire des marchés aux règles qui leur sont normalement applicables »<sup>5</sup>.

Mais pour un achat performant, le besoin doit être satisfait grâce à une analyse économique du secteur combinée au choix d'une procédure pertinente. La nature du besoin conditionne en définitive les seuils. « Il est procédé à une estimation de la valeur totale des fournitures ou des services qui

4. Code des marchés publics, art. 1-II°.

5. Code des marchés publics, art. 27 2-II° al. 2.

peuvent être considérés comme homogènes soit en raison de leurs caractéristiques propres, soit parce qu'ils constituent une unité fonctionnelle. »<sup>6</sup>

### **DÉFINIR AVEC JUSTESSE SON BESOIN ET LE PÉRIMÈTRE DU MARCHÉ**

Les acheteurs ont deux méthodes pour estimer le besoin, ce qui leur donne une certaine marge de manœuvre.

Il est possible de considérer les bases de données comme un ensemble homogène de produits liés par des « caractéristiques propres ». Dans ces conditions, « la définition du besoin homogène est laissée à l'appréciation de l'acheteur, qui peut se référer à la nomenclature européenne Common Procurement Vocabulary (CPV) ou [...] à la Nomenclature de fournitures et de prestations de services homogènes de 2001 »<sup>7</sup>.

D'autres nomenclatures existent<sup>8</sup>. L'achat de bases de données ou de documentation en ligne est couramment assimilé à la fourniture de services électroniques.

Mais lorsqu'il s'agit de satisfaire un besoin concourant à la réalisation d'un projet, l'acheteur peut aussi utiliser « l'unité fonctionnelle ». Il s'agit de plusieurs services ou fournitures concourant à un même objet. « L'ensemble des prestations nécessaires à l'élaboration d'un projet, et faisant partie d'un ensemble cohérent, est pris en compte de manière globale. »<sup>9</sup> Par exemple, lors de la détermination du périmètre du marché, ces ressources peuvent être librement intégrées dans les marchés « monographies » ou « périodiques papier », ou constituer un marché séparé « service de fourniture de documentation en ligne ». Le CMP laisse donc une grande latitude à l'acheteur et n'implique pas le recours systématique aux

---

6. *Ibid.*

7. Service du livre et de la lecture, « Achat de livres. Vade-mecum à l'usage des bibliothèques de l'État, des collectivités et de leurs établissements », 2011. [En ligne] : <[http://www.culture.gouv.fr/champagne-ardenne/pdf/vademecum\\_guide\\_achat\\_public\\_livres\\_2011.pdf](http://www.culture.gouv.fr/champagne-ardenne/pdf/vademecum_guide_achat_public_livres_2011.pdf)> (consulté le 2 janvier 2014).

8. Par exemple, la Nomenclature des achats de la recherche et de l'enseignement supérieur (NACRES) pour les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST).

9. Circulaire du 14 février 2012 relative au Guide de bonnes pratiques en matière de marchés publics, 8. 2°.

procédures formalisées. Cette « plasticité » est nécessaire pour l'achat de ressources numériques, très diverses par leur nature et leur destination. Au fond, la définition du besoin répond aux missions de la bibliothèque : donner accès à une revue, fournir une base indispensable ou constituer une collection de référence sous format numérique.

### **LA PROCÉDURE ADAPTÉE : LA LIBERTÉ D'ACHETER, SOUS RÉSERVE DE RESPECTER LES GRANDS PRINCIPES DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

Sous les seuils, les marchés sont dits à « procédure adaptée » (MAPA)<sup>10</sup>. L'effet sur le déroulement de la procédure est très important : si les procédures formalisées sont d'une excessive rigidité et ne laissent aucune souplesse, les MAPA visent l'efficacité.

Ainsi : « sous les seuils de procédure formalisée, la mise en concurrence relève de la responsabilité de l'acheteur et doit être adaptée en fonction du marché envisagé. Le fait que ces marchés puissent être passés selon une procédure adaptée ne les dispense pas du respect des principes généraux de la commande publique »<sup>11</sup>.

Il appartient à l'acheteur de déterminer les modalités de publicité « appropriées aux caractéristiques de ce marché, et notamment à son objet, à son montant, au degré de concurrence entre les entreprises concernées et aux conditions dans lesquelles il est passé »<sup>12</sup>.

La publicité est le moyen de garantir l'égalité de traitement des candidats. Néanmoins, « le pouvoir adjudicateur peut décider que le marché sera passé sans publicité ni mise en concurrence [...] lorsque ces formalités sont impossibles ou manifestement inutiles en raison notamment de l'objet du marché, de son montant ou du faible degré de concurrence dans le secteur considéré »<sup>13</sup>. Gardien des principes de la commande publique, l'acheteur doit être en capacité de motiver les choix encadrant le déroulement de la procédure, ce qui implique des justificatifs.

---

10. Sur les règles relatives à ces marchés, voir *Code des marchés publics*, art. 28.

11. *Ibid.*, art. 10.3.2.2.

12. *Ibid.*, art. 10.3.2.1.

13. *Ibid.*, art. 28-II.

Enfin, les MAPA autorisent le recours à la négociation – ce qui est utile au vu de l'économie du secteur.

## ENCADRÉ 1 LE LIVRE NUMÉRIQUE<sup>14</sup>

Le livre numérique a la spécificité d'avoir un encadrement légal posé par la loi sur le prix unique du livre numérique de 2011 et son décret d'application comportant :

- ↳ une définition légale du livre numérique ;
- ↳ le droit pour les éditeurs de concevoir des offres variées, chacune ayant un prix fixe.

Les œuvres sont souvent diffusées par plusieurs détaillants. Le projet *Prêt numérique en bibliothèque* donne ainsi l'opportunité aux libraires de vendre des ebooks aux bibliothèques, ce qui rend possible un marché unique imprimé/numérique<sup>15</sup>.

Mais, parallèlement, des offres *ad hoc* sont faites par les éditeurs. Appels d'offres et marchés de gré à gré sont donc possibles dans cette perspective.

14. Sébastien Respingue-Perrin, « De l'encre à la tablette : un droit innovant pour un nouveau livre ? », *Revue Lamy Droit de l'Immobilier*, 2012, n°84, pp. 49-56.

15. Pour une présentation du projet : Dilicom « Le Projet PNB ». [En ligne] : < [https://dilicom-prod.centprod.com/documents/307-PNB\\_Presentation](https://dilicom-prod.centprod.com/documents/307-PNB_Presentation) > (consulté le 3 janvier 2014).

## QUELLE PROCÉDURE CHOISIR ?

+++++

### ACHETER SANS PUBLICITÉ ET MISE EN CONCURRENCE : LES MARCHÉS DE GRÉ À GRÉ

Il faut tout d'abord distinguer deux types de marchés de gré à gré :

- les « petits marchés », conclus en dessous du seuil de 15 000 € HT, permettent d'acheter des bases en direct. Attention, le code prévoit que le titulaire ne doit pas être systématiquement reconduit ;

- les marchés négociés de l'article 35-II-8° qui « ne peuvent être confiés qu'à un opérateur économique déterminé pour des raisons, techniques, artistiques ou tenant à la protection de droits d'exclusivité »<sup>16</sup>. L'achat de ressources en ligne portant sur des œuvres protégées par la propriété intellectuelle, cette facilité est souvent utilisée. Comme le nom l'indique, une phase de négociation est prévue.

Toutefois, ce dernier article est de portée restreinte, dérogatoire au principe de mise en concurrence. Il doit être concilié avec les principes généraux de la commande publique. « Le choix du cocontractant doit être dicté d'une part, par des motifs liés à une exclusivité objective reconnue et, d'autre part, par le constat que le besoin ne peut être satisfait par un autre moyen qui ne serait pas un droit d'exclusivité »<sup>17</sup>. Le juge peut s'autoriser l'étude d'autres options. « Les juridictions administratives font prévaloir le principe d'égalité de concurrence en favorisant les substituts aux prestations protégées par un droit d'exclusivité »<sup>18</sup>.

Le concept d'exclusivité n'est pas défini par le CMP, mais il « ne se réduit pas aux seuls droits de la propriété intellectuelle »<sup>19</sup>. Quels sont les autres types d'exclusivités possibles ? Une récente décision, importante pour les marchés de documentation, l'a précisé : « les droits d'exclusivité que peut posséder l'éditeur Dalloz sur les ouvrages qu'il publie, s'ils concernent l'utilisation et l'exploitation de l'œuvre, ne couvrent pas la vente des ouvrages qu'il édite, lesquels peuvent être vendus par des libraires »<sup>20</sup>. Le monopole est donc lié à la diffusion. Sa réalité est commerciale.

Néanmoins, l'éditeur étant l'unique détenteur de l'exploitation des droits attachés à l'œuvre, une attestation d'exclusivité de sa part est la meilleure garantie juridique pour un marché négocié.

---

16. *Code des marchés publics*, art. 35-II° al. 8.

17. Delphine Gobert, Antoine Woimant, « Les droits d'exclusivité dans le cadre des marchés exclus de mise en concurrence », *Contrats publics*, 2013, n°128, pp. 47-50.

18. *Ibid.*

19. Éric Pourcel, « Droit de la propriété intellectuelle appliquée aux marchés publics », in *Jurisclasseur Contrats et marchés publics*, 2013, fasc.17.

20. Tribunal administratif de Versailles, 22 octobre 2010, « Société Doolittle », req. n°10-06118.

Un détaillant devra cependant prouver détenir un monopole commercial : comment obtenir un certificat couvert par le secret des affaires ? Quelle garantie peut donner un diffuseur de conserver cette exclusivité ? la présence d'une seule œuvre en situation de monopole peut-elle justifier une absence de mise en concurrence ? Si non, quelle est la « masse » d'exclusivités justifiant le recours à une procédure négociée ? Voici une véritable lacune du CMP. Le code ne reconnaît pas la valeur « éditoriale » d'une base – la collection ou l'ensemble des œuvres qui la constitue. C'est pourquoi il semble intéressant d'évoquer ici l'existence d'une définition juridique des bases de données pour motiver le recours à un marché négocié<sup>21</sup>.

## ENCADRÉ 2 NÉGOCIER LES DROITS D'EXPLOITATION

---

A - Des sociétés proposent désormais à des auteurs d'autoéditer des ebooks. Si une bibliothèque souhaite les acquérir, il faut s'assurer que les droits couvrent un usage collectif. Sinon, ils doivent être négociés avec l'auteur.

B - Des éditeurs de manuels diffusent une version électronique donnant accès à des contenus enrichis (espace de travail collaboratif, chapitre d'ouvrages). Le contenu en ligne est accessible par code et n'autorise pas un usage collectif. Si la bibliothèque souhaite y donner accès, il faut en discuter directement avec l'éditeur.

---

## METTRE EN CONCURRENCE

L'appel d'offres est la procédure la plus sécurisée : le pilotage de la procédure est intégralement pris en charge par le CMP et conçu pour respecter les principes de la commande publique<sup>22</sup>. Un marché vise à mettre en compétition des concurrents, après publicité, et à ne retenir qu'une seule offre. Toute autre application est dérogatoire. Cette approche a fait de l'appel d'offres la « procédure reine ».

---

21. Voir dans le *Code de la propriété intellectuelle*, l'article L 112-3. Prudence toutefois : la protection des bases de données ne découle pas d'un droit d'auteur mais d'un droit voisin.

22. Sébastien Respingue-Perrin, « Le code et la licence », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2011, n°3, pp. 22-28. [En ligne] : < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-03-0022-005> >.

Mais « par le biais de l'appel d'offres [...] trop de marchés publics restent encore des contrats d'adhésion »<sup>23</sup>. Ainsi, il n'autorise pas de phase de négociation<sup>24</sup> ; de plus, un marché mal défini risque dans l'univers numérique de limiter les fournisseurs et donc d'appauvrir les collections. Actuellement, deux types d'appels d'offres pour la fourniture de documentation électronique sont passés. Ils visent deux types de prestations très différents :

- la première consiste à retenir directement des fournisseurs de bases. Le problème est alors de concevoir un marché permettant de retenir pour une durée longue un nombre limité de prestataires alors que le besoin peut évoluer ;
- la deuxième consiste à retenir un gestionnaire d'abonnement, qui prendra en charge la gestion des bases, sur le modèle du marché abonnement imprimé. Cette solution peut induire des surcoûts et des lourdeurs administratives (retard dans la mise en œuvre des accès, facturation déficiente...) <sup>25</sup>.

Attention, si une bibliothèque a acquis une base par un appel d'offres, il sera délicat de recourir par la suite à un marché de gré à gré pour d'autres produits similaires. La possibilité d'une mise en concurrence a été établie. Le risque est un changement brutal de fournisseur.

Enfin, cette procédure doit être complétée par d'autres contrats : de nouveaux besoins surgiront ou il sera nécessaire de faire appel à d'autres prestataires. Il faut en faire mention au cahier des charges. La structure du marché est « nucléaire » : autour d'un marché principal gravitent des marchés de gré à gré.

Cette procédure semble pertinente dans certains cas :

---

23. Jean-Marc Peyricol, « L'évolution du droit de la commande publique, quelques commentaires et réflexions », *L'Actualité Juridique. Droit Administratif (AJDA)*, 2009, n°18, pp. 965-972.

24. *Code des marchés publics*, art. 59-I°.

25. Dominique Rouillard, Sébastien Respingue-Perrin, « Atelier juridique sur le livre électronique », in *Actes de la 6<sup>e</sup> journée sur le livre électronique*, 2012, pp. 28-43 [En ligne] : < [http://bimpe.free.fr/temp/ceb/actes\\_jle2012\\_finale.pdf](http://bimpe.free.fr/temp/ceb/actes_jle2012_finale.pdf) > (consulté le 6 janvier 2014).

- une bibliothèque importante peut avoir intérêt à externaliser son portefeuille d'abonnements s'il comporte notamment des bases rares et de multiples modèles économiques ;
- une bibliothèque avec un faible budget n'a pas d'utilité à multiplier les fournisseurs ;
- une mise en concurrence frontale est parfois le plus sûr moyen de satisfaire son besoin au meilleur coût.

### **LE « VIVIER DE FOURNISSEURS »**

Certaines formes de marchés permettent de contourner les problèmes liés à la concurrence imposée et au prestataire unique en autorisant le recours à plusieurs fournisseurs potentiels.

### **L'accord-cadre (article 76 du CMP)**

L'accord-cadre n'est pas en lui-même un marché public, mais un contrat administratif liant une administration et des fournisseurs. « Il permet de sélectionner plusieurs prestataires, qui seront remis en concurrence lors de la survenance du besoin »<sup>26</sup>. Il permet donc de :

- retenir dans un premier temps les fournisseurs pertinents ;
- les remettre en concurrence dans un deuxième temps lors de la survenance du besoin ;
- si nécessaire, leur demander de compléter leur offre (par une évolution technique par exemple)<sup>27</sup>.

L'accord-cadre semble adapté à l'achat de livres numériques : une mise en concurrence est régulièrement effectuée sur le critère du prix, de la disponibilité des ouvrages et des contraintes techniques.

---

26. Circulaire du 14 février 2012, 84.

27. Fiche technique de la Direction des affaires juridiques, « Les accords-cadres », 2010. [En ligne] : < [http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/cons](http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/cons) > (consulté le 3 janvier 2014).



La principale critique faite à l'accord-cadre est sa lourdeur administrative. Un avis de publicité doit être passé avant chaque consultation. Ces dispositions formelles pouvant être aménagées, il est important que la bibliothèque discute avec son service des marchés des solutions pour alléger le circuit de commande.

### **Les marchés à bons de commandes (article 77 du CMP)**

Ces derniers offrent également la possibilité de retenir des cotitulaires. « Les bons de commandes, qui déterminent la quantité des prestations ou des produits demandés, sont ensuite émis sans négociation, ni remise en concurrence des titulaires, même si le marché a été conclu avec plusieurs opérateurs économiques. »<sup>28</sup>

À la différence de l'accord-cadre, il est obligatoire de fixer dans le cahier des charges les modalités d'attribution des commandes. Elles doivent être objectives, transparentes et non discriminatoires<sup>29</sup>.

Selon la politique d'achat de la collectivité, la préférence pourra être accordée à l'accord-cadre ou au marché à bons de commandes. Ce dernier a l'avantage d'être moins lourd administrativement en cours d'exécution, mais est aussi moins adaptable et exige une très grande rigueur lors de la rédaction des clauses d'attribution, pour garantir à chaque candidat retenu le respect de ses droits.

## **LA RÉDACTION DU CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES (CCP)**

+++++

### **LES PIÈCES DU MARCHÉ**

#### **hiérarchisation des documents et durée du marché**

En premier lieu, se pose la question de la hiérarchisation des pièces du marché. En droit, les clauses des documents rédigés par le pouvoir adjudicateur ont rang supérieur aux clauses des fournisseurs, sauf stipulation contraire.

28. Circulaire du 14 février 2012, 81.

29. La circulaire d'application cite, par exemple, la méthode « en cascade », qui consiste à faire appel aux titulaires les mieux-disants.

Toutefois, à cause de la primauté des droits découlant de la propriété intellectuelle, la place accordée à la licence d'exploitation native du fournisseur doit être soigneusement réfléchie.

Si la bibliothèque choisit d'imposer des sujétions quant à l'exploitation des ressources, il est nécessaire de rédiger avec précaution ces clauses. Ou à l'inverse, le CCP peut accepter en l'état la licence du fournisseur.

L'autre point délicat est la rédaction des préconisations techniques. Le CCP doit décrire l'architecture informatique de la bibliothèque et les conditions de mise à disposition des ressources : accès distant, portail, mode d'identification, liste des utilisateurs autorisés, gestion des DRM... Ce document, qui facilite l'examen de la compatibilité des systèmes du client et du fournisseur, a deux objectifs :

- éclairer les candidats sur les modalités d'exécution du marché ;
- en cas de litige, fournir un document faisant foi.

### **La durée du marché**

Il est sans doute préférable de limiter la durée du marché. La brièveté permet une phase d'expérimentation du CCP et de mieux suivre l'évolution des produits. Elle permet surtout à la bibliothèque de rester en MAPA, avec les avantages afférents (négociations, souplesse...).

### **Les critères d'analyse**

Voici quelques suggestions de critères de choix, selon le type de prestataire souhaité :

Pour les fournisseurs de bases :

- format technique des données, favorisant l'ouverture ;
- interface ;
- frais d'accès ;
- droits accordés par la licence ;

- contenu de la base (nombre de documents, information sur les changements de titres...);
- présence d'outils bibliographiques ou documentaires (annotations, partage...);
- fourniture de statistiques et format.

Pour les agences d'abonnement :

- qualité de leur service (personnel, outils, facturation...);
- procédures utilisées pour repérer les bases ;
- présence d'équipes de négociateurs ;
- conception d'un tableau de gestion des abonnements et des droits (logins, mots de passe...).

Pour les marchés de livres numériques :

- nature des DRM ;
- modèles commerciaux proposés (achat titre à titre, Patron Driven Acquisition [PDA]\*, bouquets...);
- liseuses compatibles ;
- facilité d'utilisation du catalogue ;
- nombre de livres par éditeur, par discipline et par langue.

Depuis 2008, il n'est plus exigé que les candidats présentent des références. Une proposition conçue pour les bibliothèques est pourtant notablement plus simple à gérer que l'offre d'un nouvel entrant.

### **FORME DU MARCHÉ ET CLAUSES DU CCP**

Le début du CCP décrit la nature et la forme du marché, les modalités d'exécution. Le problème de la rédaction d'un marché de ressources électroniques consiste dans l'hétérogénéité des ressources. Chaque lot ne doit pas nécessiter un CCP en soi...

### **forme du marché : l'allotissement**

Rappelons que l'article 10 du CMP érige l'allotissement en règle. La collectivité est libre d'allotir en fonction de son besoin, sans souci du nombre de lots ou de leur nature : par type de modèle économique, par support, par discipline, par langue, par type de base (bouquets de périodiques et bases de données par exemple)<sup>30</sup>...

Autre souplesse utile : l'allotissement permet de faire appel, dans la limite de 20 % du marché, à d'autres prestataires<sup>31</sup>.

### **Les frais d'hébergements**

Afin d'éviter de perdre l'accès au contenu en cas de changement de fournisseur, il est important de distinguer en amont les éléments du coût global, en particulier les frais d'accès à la plate-forme, de la fourniture de contenu.

Les frais d'accès à la plate-forme peuvent être considérés comme une redevance relevant d'une exclusivité technique au sens de l'article 35 ou d'un « petit marché ».

### **juridiction compétente**

Tout marché public a le caractère de contrat administratif dépendant du tribunal administratif. Toutefois, pour tout litige engageant la propriété intellectuelle, c'est le juge judiciaire qui est *a priori* compétent<sup>32</sup>.

### **référence aux clauses consortiales**

La mention de clauses demandant l'application du prix négocié par un consortium est délicate. On peut y voir une rupture dans l'égalité de traitement des candidats. La bibliothèque peut faire valoir les obligations du

---

30. On peut prévoir un lot autorisant la mise en concurrence de fournisseurs distribuant une base diffusée ayant plusieurs interfaces, mais dont le contenu reste identique.

31. Fiche technique de la Direction des affaires juridiques, « Un lot = un marché », 2012. [En ligne] : < [http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/daj/marches\\_p](http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_p) > (consulté le 3 janvier 2014).

32. Malvina Mairesse, « Contrats publics et propriétés intellectuelles : la fin du dualisme juridictionnel », *Contrats publics*, n°128, pp. 65-67.

pouvoir adjudicateur qui, en adhérant à un consortium, fait de ce dernier son mandataire pour la négociation de ressources électroniques.

Par ailleurs, certains fournisseurs refusent de fournir des bases au tarif consorcial si la commande passe par un intermédiaire. Ce cas de figure doit alors être couvert par une clause autorisant un marché de gré à gré.

### **perte de contenu dans un marché pluriannuel**

En cas de retrait d'éditeurs du catalogue d'une base pour un marché pluriannuel, sur quels éléments doit porter la demande de réfaction ?

L'accord-cadre semble la solution la plus simple, puisqu'il permet de prendre en compte l'évolution du besoin. À défaut, on établira une liste de titres dont la fourniture devra être continue sur la durée du marché, avec le montant de la réfaction.

### **fourniture d'une licence**

Dans le cas d'un marché déléguant à une agence d'abonnement la gestion de la documentation électronique, une licence doit systématiquement être demandée pour chaque produit.

Si une nouvelle clause dans la licence est proposée en cours de contrat, un avenant au marché est rédigé.

### **vérification du service fait**

Pour les bases de données, le problème semble simple. Le service doit être en place à la date de début d'abonnement figurant sur le bon de commande.

Dans le cas d'un livre électronique, la prestation doit-elle être considérée comme réalisée lors de la fourniture de la notice, lors de son ajout dans le catalogue ou lors de l'ouverture de l'accès sur le site du fournisseur ? Il est sans doute préférable de s'appuyer sur la proposition initiale du fournisseur, puis de la négocier pour obtenir les données permettant le signalement, en veillant à ne pas formuler des préconisations irréalistes.

## CONCLUSION

+++++

Multiplicité des acteurs, multiplicité des besoins et des supports, multiplicité des procédures : on voit l'impossibilité de déterminer « un » mode d'acquisition unique pour la documentation électronique. Elle est orpheline d'une procédure systématiquement privilégiée. Le choix du mode de consultation est donc ouvert.

Les marchés de documentation électronique donnent l'opportunité de remettre à plat les pratiques existantes et de clarifier les modes d'exploitation et de gestion de ce support. Ils constituent dès lors, non une charge administrative supplémentaire, mais un élément de la politique documentaire.

À l'avenir, même si la mise en concurrence demeure sans doute un instrument privilégié, ces acquisitions mettent les bibliothèques au défi de développer une double expertise. Elles doivent défendre leurs positions auprès des autres services de la collectivité et mieux connaître les « règles du jeu » de la commande publique, tout en développant une connaissance de l'offre éditoriale. Une mutualisation des pratiques paraît donc indispensable, sans crainte de l'expérimentation.

3

## LE RÔLE DES CONSORTIUMS : CAREL, COOPÉRATION POUR L'ACQUISITION DE RESSOURCES ÉLECTRONIQUES EN LIGNE

par  
Denis Llavori

« L'union fait la force. Oui, mais la force de qui ? » : en 1925 dans l'un de ses *Propos*, Alain interrogeait ainsi le vieux proverbe français. Une même interrogation occupe, 90 années plus tard, les bibliothèques de lecture publique dans l'univers instable et volatil des ressources numériques grand public. Car le modèle commercial pratiqué dans ce secteur a été imaginé pour des consommateurs individuels, effectuant des achats à l'unité. Il est inadapté aux exigences et aux besoins d'établissements documentaires profondément attachés aux principes de service public, d'usage collectif et gratuit et d'offre documentaire par le moyen de collections organisées. Un modèle commercial adapté aux acheteurs publics n'a d'ailleurs pas même été envisagé par la plupart des éditeurs du secteur.

Alors comment se faire entendre de fournisseurs omnipotents et connaissant mal le fonctionnement des services publics de la lecture, lorsqu'on est une bibliothèque – souvent de taille modeste – démunie d'outils et de compétences dans ce domaine ? En se regroupant, bien sûr ! À plusieurs, serrés les uns contre les autres, on a moins froid, moins peur et puis... « l'union fait la force », comme dit le proverbe. Oui, mais la force de qui ?

### CAREL : GENÈSE ET DÉVELOPPEMENT D'UNE IDÉE

+++++

2002 – la naissance : rendons à César ce qui appartient à César (il est en revanche inutile de mêler Dieu à ces terrestres calculs) : c'est à la Direction du livre et de la lecture (DLL) du ministère de la Culture et de la Communication et à la Bibliothèque publique d'information (Bpi) que l'on doit la première prise de conscience dans la profession de la nécessité d'avancer groupés dans le monde des ressources électroniques. De plus, les négociateurs prennent rapidement conscience de la nécessité

d'avancer parfois masqués, car une expression trop spontanée des exigences de la profession effraie les éditeurs de ressources numériques. Et cette crainte occasionne de leur part un repli frileux très dommageable à la sérénité des négociations. L'idée de négocier les tarifs de ces ressources dans un profit collectif s'impose : plutôt que de conduire des négociations pour son seul usage, la Bpi mutualise cette tâche autour d'un outil informel baptisé Coopération pour l'acquisition de ressources électroniques en ligne (CAREL). L'idée, pour être simple, n'en est pas moins pertinente : c'est sur cette initiative que débute l'aventure de la coopération. Carel est administrée par le Service des imprimés-documents électroniques de la Bpi, et pilotée par un comité de direction constitué de représentants des associations professionnelles et des établissements membres du conseil de coopération de la Bpi.

2011 – l'adolescence : c'est d'ailleurs au conseil de coopération du 4 avril 2011 que le directeur de la Bpi présente aux participants son projet d'établissement. Il évoque naturellement le bilan des actions de coopération et propose – en accord avec le Service du livre et de la lecture (SLL) du ministère de la Culture et de la Communication – de transformer CAREL en une association visant à « fédérer les bibliothèques utilisant des ressources numériques [...] ». Cette proposition est sur le moment reçue avec prudence (pour ne pas dire défiance...) et circonspection, les responsables d'établissements présents insistant sur la nécessité – vitale pour une future association – de demeurer « adossée » à la Bpi.

Environ une année plus tard (le 20 mars 2012), CAREL tient son assemblée générale constitutive : les professionnels membres du conseil de coopération de la Bpi deviennent membres fondateurs de la toute jeune association. Les statuts sont adoptés, l'exécutif élu, et une « convention d'apport d'activités à titre gratuit » est signée avec la Bpi. Un fonctionnement – et une vie ! – autonomes sont désormais possibles. CAREL s'appelle désormais Réseau Carel, et les statuts prévoient que les membres sont « les collectivités territoriales ou les établissements publics proposant ou souhaitant proposer des ressources numériques dans une ou plusieurs bibliothèques ouvertes à tout public »<sup>1</sup>.

---

1. [En ligne] : < <http://www.reseaucarel.org/page/statuts-de-l-association-reseau-carel> >.



2013 – l'entrée dans l'âge adulte : c'est lors de son assemblée générale du 5 juin 2013 que Réseau Carel se constitue réellement en une association dont les instances de pilotage sont élues par ses membres : les adhérents choisissent par leur vote leur conseil d'administration et son bureau. La première action de la nouvelle équipe est de s'organiser (organigramme, partage des tâches, définition des responsabilités), afin de rendre un service efficient, utile et – si possible – rapide, aux collectivités locales adhérentes. Quatre groupes de travail spécialisés sont rapidement mis en place sous la vigilante houlette des vices-président-e-s de l'association : *livre numérique, presse, images et son, jeux vidéo*. Chaque groupe est chargé de l'analyse des offres disponibles dans son secteur, d'une veille documentaire et technologique dans ce même domaine, de synthèses sur l'état des expériences conduites dans les établissements de lecture publique, de l'actualisation et de la validation (préalable à leur intégration à < [www.reseaucarel.org](http://www.reseaucarel.org) >, voir *infra*) des offres négociées par le négociateur de Réseau Carel, de suggestions de nouvelles offres, de l'élaboration de recommandations et de la rédaction à destination des adhérents de fiches pratiques et/ou techniques sur son domaine. Il peut à son initiative consulter ou auditionner des acteurs du secteur. Il peut – sur proposition du Bureau – représenter Réseau Carel lors de colloques, conférences, présentations de ressources... Il peut enfin proposer au Bureau l'organisation des journées d'études ou de formation<sup>2</sup>. Mais la mission globale de Réseau Carel excède le strict périmètre de l'action des groupes de travail.

## UNE ASSOCIATION : POUR QUOI ?

Les activités de l'association demeurent organisées autour de sa mission originelle : regrouper les bibliothèques publiques des collectivités territoriales françaises dans le but de négocier à leur profit des tarifs d'abonnement ou d'achat inférieurs à ceux habituellement pratiqués sur le marché. Ainsi, plus les collectivités seront nombreuses au sein de l'association, plus ces négociations seront facilitées, et plus les tarifs pourront être tirés

2. [En ligne] : < <http://www.reseaucarel.org/page/charte-deontologique-des-groupes-de-travail-reseau-carel> >.

vers le bas (225 collectivités, de nature et de taille variables – 132 communes, 34 agglomérations, 20 communautés de communes, 36 départements et 3 grands établissements – étaient membres de Réseau Carel en décembre 2013). Le montant de la cotisation annuelle dont s'acquitte chaque collectivité adhérente a volontairement été fixé à un niveau maîtrisé (50 €) : le but est bien évidemment de ne décourager aucun ralliement, même pour une collectivité de taille très modeste. Un négociateur, employé par la Bpi et travaillant au profit de son établissement, partage les fruits de ses travaux avec Réseau Carel. En plus de cette fonction structurante, des services complémentaires se sont progressivement mis en place au bénéfice des adhérents.

## ENCADRÉ LES 6 SERVICES PROPOSÉS PAR CAREL

1. Réseau Carel propose, pour chacune des ressources numériques négociées auprès des fournisseurs, trois fiches régulièrement actualisées : la première est descriptive, la deuxième est une fiche d'évaluation critique et la troisième une fiche tarifaire. Sont ainsi chroniqués : les contenus (fiabilité, stabilité dans le temps, exhaustivité, sérieux), l'ergonomie (usage, repérage, navigation), le rapport qualité/prix, la qualité des services associés, la facilité d'installation et d'utilisation... Il s'agit là, pour les collectivités territoriales et leurs établissements documentaires, d'une aide au choix précieuse lors de la décision d'abonnement ou d'achat.

2. Réseau Carel édite – pour un profit collectif – des documents-cadres synthétisant les réflexions de ses groupes de travail thématiques, et des documents de référence : recommandations relatives au livre numérique en bibliothèque ou grille des critères de sélection des ressources,

par exemple. Elle conduit annuellement auprès des collectivités adhérentes une enquête de satisfaction, tant quantitative que qualitative, sur les ressources numériques qu'elles exploitent. Les résultats sont utilisés pour mettre à jour régulièrement les notices de chaque ressource (et notamment l'appréciation qualitative, assise sur la double perception de l'expert technique du négociateur et sur les retours concrets et argumentés des usagers réguliers).

3. Réseau Carel se positionne comme un interlocuteur de référence (et donc porte-parole légitime des bibliothèques publiques adhérentes et de leurs collectivités de tutelle) dans tous les débats sur les ressources numériques (rapport Lescure, droits d'auteur, DRM, etc.). Elle a ainsi été reçue par Electre, le Service livre et lecture du ministère de la Culture et de la Communication, la BnF, le Syndicat national de l'édition (SNE), le Centre national du livre (CNL), etc.

4. Réseau Carel développe des journées d'information, de formation ou d'études sur les ressources numériques à destination de ses adhérents et des établissements non-membres, mais aussi en direction du CNFPT, des universités et du réseau de CRFCB, de l'enssib et des agences régionales de coopération dans le cadre de leurs activités de formation.

5. Réseau Carel peut apporter aux bibliothèques et médiathèques membres de l'association, et notamment aux plus petites ou au plus isolées d'entre elles, une assistance technique dans le choix de leurs collections de ressources électroniques. L'intention est de simplifier et de dédramatiser l'approche de ce média, de vulgariser son usage, d'aider à la décision et de sécuriser juridiquement les acquisitions. C'est donc une importante fonction d'expertise et de conseil que l'association doit assumer au profit des plus fragiles de ses membres.

6. Enfin, Réseau Carel coopère avec les associations professionnelles<sup>3</sup> sur les débats d'actualité, et associe leurs représentants – lorsqu'ils sont volontaires et en expriment le souhait – à ses groupes de réflexion. De même, elle a engagé un rapprochement et des travaux communs (publication de recommandations, par exemple) avec le consortium Couperin. Réseau Carel n'est plus aujourd'hui uniquement un groupement de commandes auquel on adhère pour bénéficier de tarifs préférentiels. Son rôle est plus large et plus ambitieux, et sa force vient du réseau qu'il tisse.

3. Association pour la coopération des professionnels de l'information musicale (ACIM), Interassociation archives, bibliothèques et documentation (IABD), Association pour le développement des documents numériques en bibliothèque (ADDNB), Association des directeurs et universels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation (ADBU)...

## LES OUTILS D'UN DÉVELOPPEMENT

Les 225 collectivités adhérentes sont bien évidemment réparties sur l'ensemble du territoire national (et même au-delà, puisque des établissements de lecture publique belges et suisses ont souhaité rejoindre le réseau). En conséquence, les outils de travail sont fort logiquement organisés autour des (déjà anciennes !) « nouvelles » technologies de l'information, et notamment l'Internet :

- le portail < [www.reseaucarel.org](http://www.reseaucarel.org) > : il constitue le moteur de l'association, et sert de vitrine à ses activités. Il est organisé autour de 8 rubriques principales, correspondant aux 8 types

de ressources numériques chroniquées (généralités, autoformation, image et son, presse, jeunesse, ebooks, outils professionnels et ressources spécialisées). Il propose ainsi (en décembre 2013) un catalogue de 75 titres, régulièrement abondé et enrichi. Mais le portail décline également des rubriques de services : annuaire du réseau, documents de référence, commentaires et avis des utilisateurs, adhésion en ligne ou questions juridiques par exemple. Enfin, un espace est réservé sur identification aux seuls adhérents qui peuvent ainsi accéder, à côté de la fiche descriptive de la ressource qui est ouverte à tous, aux fiches d'évaluation et de tarification ;

- la lettre électronique d'information : une lettre d'information électronique sur l'actualité du domaine a été mise en place, rendant régulièrement compte des activités de Réseau Carel dans son rôle de veille documentaire du secteur. Largement diffusée auprès des adhérents, associations professionnelles, agences régionales de coopération, partenaires institutionnels, conseillers régionaux pour le livre des Directions régionales des affaires culturelles (DRAC), grandes institutions..., elle assure un lien permanent au sein de l'association, contribuant à sa pérennité ;
- le rôle de la « chargée de la communication » : Réseau Carel souhaite mieux faire connaître son action, valoriser ses négociations et maîtriser ses rapports avec la presse (professionnelle et généraliste). À cette fin, une vice-présidente de l'association est chargée de la communication extérieure : à son initiative sont conduites des actions de promotion, tant en direction des adhérents que des autres professionnels (y compris non bibliothécaires), par l'entremise des médias traditionnels et professionnels comme les réseaux sociaux.

## LES AXES D'UN DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE : CONSTRUIRE UN RÉSEAU

+++++

L'union semble donc avoir fait la force. Oui, mais la force de qui ? De chacune des bibliothèques et médiathèques adhérentes, bien évidemment, qui y trouvent un outil d'aide à la décision adapté à leurs besoins, à leurs moyens financiers, techniques et humains dans un secteur en perpétuelle évolution. Mais pas uniquement : comme c'est parfois le cas dans l'action collective, l'intérêt du groupe a transcendé la somme des intérêts particuliers. Une nouvelle force est apparue, qui est une force de cohésion.

L'association doit désormais s'appliquer à développer un réseau de correspondants locaux dans les établissements adhérents, afin de relayer son action sur le territoire et renforcer ses moyens humains et ses compétences techniques. Réseau Carel exploite avec profit la réflexion et l'intelligence collectives, le partage d'expérimentations, la mutualisation des expertises (on trouve parmi ses membres des spécialistes de la musique en ligne, du livre numérique, du droit d'auteur, etc.), l'échange d'expériences (avec ses adhérents, avec la Bpi, son partenaire historique, avec les autres associations professionnelles et avec les représentants des autres métiers du livre que sont les libraires, les éditeurs, les artistes, auteurs et créateurs, les sociétés de gestion des droits d'auteurs...). Sollicitée<sup>4</sup> fréquemment pour présenter le point de vue des bibliothèques de lecture publique sur la place des ressources dématérialisées dans la chaîne documentaire qui va du créateur (l'auteur, le musicien...) à l'utilisateur final (le lecteur, l'usager, le particulier), Réseau Carel fait entendre leur voix.

L'association se trouve donc de plus en plus souvent en position de porte-parole de la profession dans de larges débats sur le rôle et la place des établissements de lecture publique dans la société de l'information dématérialisée.

---

4. Ainsi par exemple, elle a été invitée le 17 décembre 2013 à l'École Polytechnique par l'association Aristote dans le cadre d'une journée d'études consacrée au « Numérique dans l'édition : nouveau paradigme ? ». De même, Réseau Carel est intervenu le 9 avril 2014 à la Caisse des dépôts et consignations, à l'initiative de l'association Mission Ecoter, dans le cadre d'une table-ronde sur le thème : « Des bibliothèques aux centres de ressources et de connaissances : enjeux pour les collectivités territoriales, stratégies face aux défis du numérique et réponses pour les services culturels de proximité ».

Elle n'était pas forcément préparée à cela : mais a pris conscience de ce besoin et de la confiance que ses adhérents lui témoignent en l'investissant de cette stratégique mission. Elle ne se dérobera pas.

4

## LE RÔLE DES CONSORTIUMS : COUPERIN.ORG

par  
Géraldine  
Barron

### UN CONSORTIUM POUR L'ACQUISITION DE RESSOURCES NUMÉRIQUES

La décennie 1990 a vu émerger deux phénomènes qui ont bouleversé l'organisation, les budgets et l'offre des services documentaires des établissements d'enseignement supérieur et de recherche : l'augmentation du nombre de revues scientifiques et leur rapide évolution vers un format numérique. Pour répondre à l'enjeu technique et financier que représentait cette offre de périodiques électroniques, les bibliothèques se sont unies pour dialoguer avec les éditeurs scientifiques. Les premiers consortiums sont apparus à la fin des années 1990 aux États-Unis et l'exemple a été rapidement suivi. L'International Coalition of Library Consortia (ICOLC) s'est constitué en 1996, en tant que groupe informel, pour faciliter les échanges entre les quelques 200 consortiums constitués à travers le monde. En France, le Consortium universitaire de publications numériques (Couperin) a été créé en 1999 par quatre universités avant de s'ouvrir à l'ensemble des établissements et organismes d'enseignement supérieur et de recherche. Association loi de 1901, Couperin est une structure de mutualisation qui permet à ses membres « d'acquérir les ressources numériques aux meilleures conditions, de défendre leurs intérêts face aux éditeurs commerciaux, d'intégrer ces ressources commerciales ou alternatives à leurs systèmes d'information, d'en assurer la meilleure diffusion auprès de leurs usagers et d'assurer les meilleures conditions de mise en ligne de leurs propres productions. »<sup>1</sup> Engagé dans le projet BSN<sup>2</sup>, Couperin a intégré de nouveaux établissements (établissements

1. Statuts de *Couperin.org*. [En ligne] : < <http://www.couperin.org/images/stories/STATUTS/COUPERIN%20statuts%202013.pdf> > (consulté le 18 février 2014).

2. Voir la contribution de Stéphanie Groudiev : « Politiques nationales : la Bibliothèque scientifique numérique, cadre de coopération pour l'enseignement supérieur et la recherche », p. 21 ; Grégory Colcanap, « Istex : un gisement documentaire producteur de connaissances », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2013, n° 1. [En ligne] : < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-01-0066-015> >.

de santé, musées publics, Bibliothèque nationale de France, des grands établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) comme le CNRS, l'INRA, l'INSERM, l'Institut Pasteur) afin de construire une plate-forme nationale de négociations. Il est devenu en 2013 Couperin.org, Consortium des établissements universitaires et de recherche pour l'accès aux publications numériques.

La mission originelle du consortium Couperin est de négocier les coûts et les conditions d'accès aux ressources numériques. Bien que Couperin soit une association d'établissements et non de bibliothèques, il s'appuie largement sur l'expérience et les compétences des professionnels de la documentation pour mener des actions à plusieurs niveaux.

### **LES BESOINS DES MEMBRES**

Pour agir en faveur de ses membres, un consortium a besoin de connaître leurs besoins. Couperin.org a donc mis en œuvre des procédures de recueil et d'analyse des besoins documentaires de ses membres, car la documentation et l'information scientifique et technique en général sont au cœur du processus de recherche et d'enseignement. Des enquêtes régulières, menées auprès des établissements ou, plus directement, auprès des chercheurs, permettent d'établir des priorités et des calendriers de négociations. Couperin.org s'efforce ainsi de contribuer au développement d'une offre de contenu francophone, particulièrement réclamée par les étudiants. Des groupes de veille étudient les ressources et renseignent des grilles d'analyse qui nourrissent la réflexion des acquéreurs et représentent un apport précieux dans l'élaboration des politiques documentaires d'établissements.

### **NÉGOCIER AVEC LES ÉDITEURS**

Le consortium s'appuie sur les compétences développées par ses membres et l'engagement volontaire des personnels pour négocier et organiser l'achat de ressources numériques. Le département de la coordination des négociations documentaires coordonne l'action de ces négociateurs,



regroupés en pôles thématiques. Les négociateurs suivent un produit à travers toutes les étapes de la négociation<sup>3</sup> :

- enquête d'intérêt menée auprès des membres ;
- ouverture de test ;
- négociation des conditions tarifaires, des éléments du contrat de licence, des modalités d'accès ;
- recueil des intentions d'abonnement ou d'achat ;
- suivi, réponse aux questions des adhérents.

Chaque adhérent et l'éditeur disposent d'un interlocuteur clairement identifié qui facilite les relations entre le prestataire et le client. Ces différentes opérations font l'objet d'un phasage qui commence à l'automne de l'année N-2 et prévoit la validation des propositions commerciales à l'automne de l'année N-1 afin que les établissements soient en mesure d'intégrer des coûts consolidés dans leur budget de l'année N, et que les contrats démarrent en janvier N. Les négociateurs doivent appliquer la lettre de cadrage annuelle établie par Couperin.org<sup>4</sup> aux négociations. Les éditeurs qui en respectent les termes se voient attribuer un label, or ou argent, selon le degré de conformité avec la lettre de cadrage<sup>5</sup>.

### **DIFFÉRENTES MODALITÉS DE MUTUALISATION**

Plusieurs niveaux de mutualisation sont envisagés en fonction du nombre d'établissements intéressés. Si peu d'établissements se montrent intéressés par une ressource, le consortium va proposer un tarif négocié et une lettre d'accord ; les ressources plus importantes font l'objet d'un groupement de commandes, porté par un établissement qui passe le marché pour l'ensemble des membres acquéreurs et procède à une refacturation auprès de chacun. Si l'Abes prend à sa charge les plus importants groupements

---

3. Voir dans la BAO #16, *Gérer les périodiques*, sous la direction de Géraldine Barron, la contribution de Claire Nguyen : « L'art de la négociation », pp. 76-86.

4. < <http://www.couperin.org/relations-editeurs/lettre-de-cadrage> >.

5. < <http://www.couperin.org/boite-a-outils/148-boite-a-outils/1070-labellisation> >. La CeB publie également les exigences du consortium dans ce domaine : < <http://www.couperin.org/relations-editeurs> >.

de commandes, les établissements sont invités à contribuer à la hauteur de leurs capacités financières : il est important de rappeler que l'action du consortium repose sur l'engagement de ses membres ; dans les circonstances actuelles, il est néanmoins de plus en plus compliqué de trouver un établissement qui soit en mesure d'avancer la totalité de la facture au prestataire, d'organiser et de suivre la refacturation.

Un troisième niveau de mutualisation est apparu en 2014 avec la licence globale négociée avec l'éditeur Elsevier. Cette négociation doit être distinguée de l'achat des archives d'éditeurs en licences nationales car son financement repose sur les établissements. Couperin.org a bien entendu joué son rôle d'expert dans les négociations de ces licences nationales, en termes d'évaluation des ressources notamment.

Si la négociation est la fonction « historique » et l'activité la plus visible du consortium, elle n'est en réalité que la partie émergée de l'iceberg.

## DES SERVICES

+++++

### EXPERTISE

Couperin.org s'est très tôt doté d'un Département études et prospective, devenue en 2013 services et prospective, qui vient en appui de la mission de négociation du consortium. Ce département assure une veille et développe une expertise sur les questions techniques liées à la documentation électronique. Au sein de ce département, la CeB a acquis des compétences sur les interfaces de lecture de livres électroniques, plates-formes d'éditeurs, liseuses et tablettes, encre électronique, etc. Ces compétences sont complémentaires d'une expertise sur les contenus et les modèles économiques partagés par l'intermédiaire d'un outil Web (le comparateur ebooks)<sup>6</sup>, et dans le cadre de journées d'étude.

L'expertise technique de Couperin.org peut porter sur un type particulier de ressource électronique (ebook), mais propose également à la communauté des adhérents une aide à la gestion de ces objets numériques. Les éditeurs réclament de leurs clients un contrôle strict des accès autorisés

---

6. < <http://www.couperin.org/groupe-de-travail-et-projets-deap/ebook/comparateur-e-book> >.

dans les contrats de licence ; la limitation de l'accès aux ressources numériques sur site allant à l'encontre de la logique de développement de ces mêmes ressources, Couperin.org assiste les établissements dans la mise en place de protocoles d'accès distant aux ressources numériques. Diverses solutions techniques existent qui reposent sur une authentification d'un usager appartenant à la communauté de l'établissement acquéreur de la ressource, inscrit dans un annuaire : l'accès distant peut être permis par un serveur mandataire (Reverse proxy)\* ou par un protocole d'échange de données d'authentification (Shibboleth)\*. Le rôle du consortium est de faire accepter l'adoption de ce protocole, et la prise en charge des développements nécessaires, par les fournisseurs.

Un groupe de travail a étudié les différents systèmes de gestion des ressources électroniques (Electronic Resources Management System, ERMS) afin de définir les caractéristiques d'un outil qui réponde à la fois aux besoins des établissements et aux exigences particulières d'un consortium. Couperin.org porte en effet une attention particulière à la charge financière que représente la documentation électronique pour chacun de ses membres : il propose et dépouille, conjointement avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'Enquête sur les ressources électroniques acquises par les SCD, SICD et bibliothèques d'établissements d'enseignement supérieur, et tente d'assurer une répartition équitable des coûts entre établissements. Pour ce faire, le consortium développe des actions de lobbying auprès des éditeurs pour faire évoluer les modèles économiques historiques, en particulier les *big deals* et les tarifs basés sur des portefeuilles historiques gagés.

## ÉVALUATION

Très attentif aux usages, Couperin.org consacre une partie de son activité aux questions relatives aux statistiques d'utilisation des ressources numériques. Il participe à l'élaboration des codes de bonnes pratiques COUNTER<sup>7</sup> et encourage leur adoption par les éditeurs afin que les bibliothèques et centres de documentation puissent disposer de statistiques d'usage compréhensibles (à chaque code ses spécifications) et comparables entre

---

7. < <http://www.projectcounter.org/> >.

produits documentaires. Couperin.org développe un projet dénommé Mutualisation et évaluation des statistiques d'utilisation des ressources électroniques (MESURE)<sup>8</sup> qui consiste à collecter les statistiques fournies par les éditeurs – compatibles COUNTER – afin de les compiler, les archiver et les mettre à disposition des établissements participants sous forme de portail qui présente de manière synthétique une série d'indicateurs pertinents. L'objectif à terme est de proposer aux membres du consortium un outil « clé en main » de collecte automatique et de mise en forme des statistiques d'usage fournies par les éditeurs, tâche qui jusqu'à présent est répliquée dans chaque établissement de façon plus ou moins organisée et plus ou moins exploitable, ce qui représente une dépense d'énergie considérable pour un résultat souvent décevant. L'intérêt d'un tel outil repose bien entendu sur la généralisation de la norme COUNTER chez les éditeurs.

Chaque année, le Département négociations documentaires (DND) produit un rapport statistique qui donne à voir l'usage relatif d'une même base de données ou d'un même bouquet de revues parmi ses adhérents, ce qui permet à un établissement de mesurer son propre usage à l'aune de celui d'établissements de même taille et de même type.

En complément de ces recueils et analyses des données statistiques fournies par les éditeurs, Couperin.org travaille à un outil de collecte et d'analyse des *logs*, donc des données locales produites par les usagers qui se connectent sur les plates-formes des éditeurs, intitulé ezPAARSE<sup>9</sup>, qui à terme sera l'un des éléments d'une plate-forme, AnalogIST.

La collecte et la mise en forme des données statistiques sont essentielles – même si elles sont insuffisantes<sup>10</sup> – pour la mise en place d'indicateurs de pilotage et d'aide à la décision, de plus en plus précieux dans les périodes de restriction budgétaire qui amènent à devoir faire des choix drastiques.

---

8. < <http://www.couperin.org/groupe-de-travail-et-projets-deap/statistiques-dusage/mesure> >.

9. < <http://www.couperin.org/groupe-de-travail-et-projets-deap/statistiques-dusage/analogist-ez-paarse> >.

10. Voir la contribution de Chérifa Boukacem-Zeghmouri : « Comprendre et analyser les usages des revues électroniques scientifiques en bibliothèque académique : approche critique et enjeux méthodologiques », p. 141.

## LA PROMOTION DE L'IST

+++++

Outre les questions techniques, le consortium Couperin.org s'est donné pour mission de promouvoir le libre accès à l'information scientifique et technique et les archives ouvertes dont le développement ne doit pas se faire contre les éditeurs commerciaux mais dans une dynamique partagée de démocratisation de l'accès à l'IST. La construction d'une offre en libre accès et les modalités de sa mise à disposition et de sa diffusion revêtent un aspect technique (plates-formes d'hébergement et d'archivage, signalement), le rôle de Couperin est encore une fois d'être un agent de lobbying mais aussi d'encouragement et de conseil pour les établissements. Le consortium s'est clairement positionné en organisant les Journées Open Access, en particulier celle en janvier 2013, de concert avec le CNRS, la CPU, la CGE et la CDEFI, la première conférence d'envergure sur le sujet, sous le titre « Généraliser l'accès ouvert aux résultats de la recherche ». Couperin participe au projet européen Open Access Infrastructure for Research in Europe (OpenAIRE)<sup>11</sup> qui s'est donné pour but d'accompagner l'obligation de dépôt en accès libre décidée par la Commission européenne et le Conseil européen de la recherche.

Le groupe de travail sur les archives ouvertes (GTAO) de Couperin s'implique dans les questions techniques (spécifications fonctionnelles) et juridiques aussi bien que dans la promotion du libre accès. Il s'appuie sur un réseau de correspondants constitué à la fois de professionnels de la documentation et de chercheurs, qui assurent le relais entre le GTAO et les établissements désireux de mettre en place une plate-forme d'archives ouvertes ou de promouvoir le libre accès.

Couperin.org est donc avant tout une fédération d'établissements qui mutualisent des moyens et des compétences pour faciliter l'accès des chercheurs à l'IST. Il agit aussi bien sur le plan technique qu'au niveau politique et est devenu l'un des acteurs majeurs du paysage français de l'IST et peut s'appuyer sur un réseau mondial de consortiums et d'infrastructures de recherche.

---

11. < <http://www.openaire.eu/> >.

La preuve de l'utilité des consortiums dans le jeu des relations entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche et éditeurs n'est plus à faire. Le récent élargissement de Couperin apparaissait à tous comme une nécessité car l'union fait la force ; il ne faut pas pour autant dissimuler les doutes qui peuvent saisir les professionnels de la documentation dans ces établissements « historiques », car la diversité qui fait la richesse d'une telle association et assoit les processus de mutualisation pourrait aussi être génératrice de blocages. Associer des établissements et des professionnels dont la tutelle, la culture, les intérêts sont de plus en plus variés gomme nécessairement les individualités et peut faire craindre aux établissements de ne plus se retrouver dans l'intérêt général porté à un niveau stratégique et politique qui paraît aller à rebours du mouvement d'autonomie des universités. Ces mêmes établissements comptent sur l'action du consortium pour les aider à reprendre en main leur politique documentaire dont ils ont été peu à peu dépossédés par l'empreinte financière croissante de quelques éditeurs en situation de monopole ; la notion de licence « globale » peut elle aussi sembler aller à l'encontre d'une maîtrise de la politique documentaire à l'échelle locale.

## **PARTIE III**

# **INTÉGRER, SIGNALER**

### **1. INTÉGRER, SIGNALER LES RESSOURCES ÉLECTRONIQUES : 20 QUESTIONS-CLÉS**

*par Delphine Coudrin et Guillaume Hatt*

+++++

### **2. SIGNALER, VALORISER EN LECTURE PUBLIQUE**

*par Guillaume Hatt*

+++++

### **3. LES DISPOSITIFS DE SIGNALLEMENT EN UNIVERSITÉ**

*par Delphine Coudrin*

+++++

**1**

## INTÉGRER, SIGNALER LES RESSOURCES NUMÉRIQUES : 20 QUESTIONS-CLÉS

par  
Delphine  
Coudrin et  
Guillaume Hatt

Toutes les bibliothèques se posent les mêmes questions sur le signalement des ressources numériques, mais n'apportent pas les mêmes réponses du fait, notamment, d'une offre de solutions techniques proposées par les fournisseurs beaucoup plus développée pour l'enseignement supérieur et la recherche que pour la lecture publique.

Signaler les collections électroniques exige de décliner et d'ajuster les choix en tenant compte de multiples paramètres.

Les 20 questions-clés ci-dessous visent à appréhender cette complexité pour adapter les choix d'outils et de modalités de signalement à chaque contexte.

### INSCRIRE LE SIGNALEMENT ET L'INTÉGRATION DES RESSOURCES NUMÉRIQUES DANS LA STRATÉGIE DE L'ÉTABLISSEMENT

+++++

#### 1. QUELLE EST LA STRATÉGIE DOCUMENTAIRE NUMÉRIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT ?

Les choix en matière d'interfaces d'accès aux documents numériques sont déterminés par la politique documentaire globale de l'établissement.

Les solutions retenues pour intégrer les ressources devront ainsi :

- s'appuyer sur le projet de services ;
- mettre en avant les axes forts des collections (par exemple, les fonds des centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique, CADIST, les collections patrimoniales numérisées, etc.) ;
- mettre en évidence les partenariats documentaires et la participation de l'établissement aux réseaux documentaires locaux ou nationaux.



En outre, les solutions informatiques choisies seront intégrées dans le système d'information global de l'institution.

## **2. QUELS SONT LES BESOINS DE COLLECTE D'INDICATEURS ?**

Les modalités d'intégration et de signalement des ressources auront un impact important sur les modalités de collecte et d'exploitation des statistiques d'usage.

Les statistiques fournies par les éditeurs étant en effet généralement hétérogènes et encore peu compatibles avec la norme COUNTER, l'exploitation des statistiques de connexion sur les sites Web, l'environnement numérique de travail (ENT) ou le proxy documentaire peuvent permettre des analyses plus complètes et détaillées.

## **3. QUELLES SONT LES COMPÉTENCES DISPONIBLES AU SEIN DES ÉQUIPES ?**

La mise en œuvre de certains outils de signalement exige des compétences spécifiques : maîtrise des concepts de l'indexation Dublin Core, des principes du moissonnage OAI ou des protocoles d'échange de données, etc. La mise à jour des données exige une veille et un suivi constants.

L'accompagnement technique des utilisateurs, ainsi que les actions indispensables de médiation, exigent également des ressources spécifiques et une grande disponibilité.

La question du signalement est ainsi indissociable de l'organisation des moyens humains.

## **4. QUEL RAYONNEMENT AU-DELÀ DE L'ÉTABLISSEMENT POUR LES COLLECTIONS NUMÉRIQUES ?**

Cette question déterminera la politique de signalement dans les réseaux locaux et nationaux, et plus largement sur le Web.

On peut s'interroger sur les objectifs d'une dissémination large, notamment pour les ressources payantes : souhaite-t-on donner à voir l'offre documentaire de l'établissement ou bien y donner accès ?

## **SIGNALER LES RESSOURCES NUMÉRIQUES : POUR QUELS PUBLICS ?**

+++++

### **5. QUELS SONT LES ATTENTES ET BESOINS DE VOS PUBLICS-CIBLES ?**

En milieu académique particulièrement, la notion de « profil » utilisateur doit être au centre de la réflexion sur le signalement.

Si les publics chercheurs apprécient les outils de feuilletage alphabétique, utilisent les favoris de leur navigateur et les logiciels de références bibliographiques, ce n'est bien évidemment pas le cas du grand public qui préférera des interfaces simples et intuitives.

La typologie et la granularité de l'information recherchée, le taux d'équipement matériel et les modalités d'accès à Internet constituent des critères essentiels pour définir la complétude du signalement et adapter l'ergonomie des interfaces.

### **6. QUELLE EST L'OFFRE DE SERVICES ASSOCIÉE AUX RESSOURCES SIGNALÉES ?**

Le signalement et l'intégration des ressources numériques doivent être pensés en fonction des services proposés aux publics autour des collections :

- sauvegarde et export de notices (paniers, logiciels de références bibliographiques) ;
- alerte et veille bibliographique (flux RSS, alertes mails, etc.) ;
- fourniture de documents (prêt, réservation, prolongation, PEB imprimé ou électronique, suggestion d'acquisition, numérisation à la demande...) ;
- citation bibliographique (URL pérenne, DOI, QR Code...) ;
- fonctionnalités de partage et de co-indexation (commentaires, notation, bibliographies ou sélections associées aux notices, folksonomie, dissémination sur les réseaux sociaux...) ;
- élargissement de la recherche (rebonds vers d'autres interfaces de recherche, nuages de *tags*...).

**TABLEAU 1** TENIR COMPTE DES PUBLICS-CIBLES : MISE EN CONTEXTE

Public-cible	Choix pouvant être opérés en matière de signalement
Grand public adulte	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ interfaces simples et intuitives : recherche « à la Google » offrant des listes de résultats pertinents ;</li> <li>▪ postes publics nombreux ;</li> <li>▪ enrichissement du signalement à l'aide d'images des premières de couverture, de résumés, d'avis d'utilisateurs, de vidéos, etc. ;</li> <li>▪ filtres de recherche pour les ouvrages de fiction.</li> </ul>
Grand public jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ interfaces ludiques et pensées pour les écrans tactiles ;</li> <li>▪ notices simplifiées, enrichissement avec liens externes multimédias, etc.</li> </ul>
Public académique chercheur	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ outils de découverte et listes alphabétiques ;</li> <li>▪ résolution de liens pour accès au texte intégral des références ;</li> <li>▪ critères fins de recherche avancée (ISSN, DOI...) ;</li> <li>▪ fonctionnalités d'export dans les logiciels de références bibliographiques.</li> </ul>
Public académique étudiant	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ interfaces de recherche unifiées ;</li> <li>▪ portails ou onglets thématiques ;</li> <li>▪ enrichissement du signalement avec des tutoriels.</li> </ul>

## DÉFINIR DES MODALITÉS DE SIGNALEMENT ADAPTÉES EN FONCTION DES RESSOURCES

+++++

### 7. QUELLE EST LA NATURE DES RESSOURCES À SIGNALER ?

Toute forme de ressource numérique doit faire l'objet d'un signalement pour en développer l'usage. Le signalement peut être individualisé pour un livre numérique, un article, ou une image numérisée, mais doit prendre une forme plus générale pour une base de données ou un bouquet de revues. Il ne faut pas perdre de vue que les règles et les modalités de signalement diffèrent, selon la granularité de la ressource décrite : les normes de description sont hétérogènes, mais doivent pouvoir cohabiter dans la même interface ou le même outil de recherche.

### 8. FAUT-IL OPÉRER UNE DISTINCTION ENTRE LE SIGNALEMENT DES RESSOURCES GRATUITES ET DES RESSOURCES PAYANTES ?

S'il est essentiel pour l'institution de mettre en avant l'offre documentaire numérique onéreuse, l'offre en libre accès constitue également un réservoir informationnel à ne pas négliger.

Le signalement de ressources en libre accès pose toutefois de nombreuses questions :

- faut-il les mettre au même plan que les ressources payantes, au risque de noyer l'utilisateur sous une quantité trop importante d'information ? ;
- quelles sont les modalités de fourniture de métadonnées disponibles pour ces ressources ? ;
- comment rendre compréhensible pour l'utilisateur le fait que les restrictions d'accès soient différentes suivant les ressources ? ;
- faut-il mettre davantage en avant les ressources payantes, en proposant, par exemple, seulement dans un second temps, un rebond sur les interfaces gratuites ?

À défaut de signaler toutes les ressources gratuites du Web, on pourra déjà indiquer les ressources gratuites produites localement.

## **9. FAUT-IL MENER UNE POLITIQUE DE SIGNALEMENT SPÉCIFIQUE POUR LES RESSOURCES PRODUITES PAR L'INSTITUTION ?**

Dans le milieu académique, la valorisation des publications scientifiques, des thèses ou mémoires et des ressources pédagogiques produites au sein de l'établissement est essentielle.

Les projets de l'institution sur ces questions vont fortement influencer les choix des outils : la mise à disposition d'une plate-forme pédagogique ou d'archives ouvertes induira nécessairement une réflexion sur l'indexation et la diffusion des documents dans les outils de recherche documentaire et au-delà sur les plates-formes nationales.

## **10. LE MODE D'ACQUISITION (ACHAT PÉRENNE / SOUSCRIPTION) A-T-IL UNE INFLUENCE SUR LE SIGNALEMENT ?**

S'il peut sembler naturel de signaler dans le système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) les ressources acquises de façon pérenne, le signalement des ressources à durée limitée (abonnement) via cet outil est plus problématique, en raison des difficultés de mises à jour et de suppression des notices.

Bien souvent, les abonnements sont pris pour une durée indéterminée, qui variera selon l'usage constaté de la ressource. Dans ce cas, un lien vers la ressource est souvent jugé suffisant.

Dans d'autres cas, fréquents en lecture publique, l'envergure variable de l'abonnement pose de surcroît un problème de signalement dans la durée. Lorsque la liste des titres fournis évolue en permanence, au gré des accords entre éditeurs, il ne reste plus à la bibliothèque qu'à développer des mécanismes de mise à jour très réguliers pour espérer renvoyer ses usagers vers des ressources encore disponibles. On pensera alors aux Web Services ou au mécanisme des *deleted records* du protocole OAI<sup>1</sup>.

---

1 < <http://www.openarchives.org/OAI/openarchivesprotocol.html#DeletedReco> >.

## **11. FAUT-IL PRÉVOIR UN TRAITEMENT SPÉCIFIQUE POUR DES ACQUISITIONS CONSORTIALES ?**

Les souscriptions de ressources au titre de regroupements d'établissements (communautés d'universités, universités numériques en région) peuvent faire l'objet d'un traitement spécifique. Les ERMS permettent en effet un héritage des métadonnées d'une instance consortiale « mère » vers des instances établissement « filles ».

## **QUELLES MÉTADONNÉES POUR QUELLES RESSOURCES ?**

+++++

## **12. QUELLES MÉTADONNÉES PEUT-ON OU DOIT-ON UTILISER POUR SIGNALER LES COLLECTIONS NUMÉRIQUES ?**

Si différentes normes permettent de décrire des objets numériques très variés (norme TEL\* pour les thèses, LOM\* pour les ressources pédagogiques par exemple), les métadonnées finalement retenues seront aussi fonction des outils disponibles.

Les métadonnées peuvent être considérées comme suffisantes pour alimenter un index fusionné (voir tableau 2 ci-contre).

## **13. QUEL EST LE DEGRÉ DE FRAÎCHEUR SOUHAITÉ ?**

La documentation électronique est par essence évolutive : les titres d'un bouquet de revues ou de livres numériques peuvent évoluer dans le temps, les états de collections également.

L'actualisation des métadonnées est donc un enjeu qu'il faut absolument prendre en compte dans le choix des outils et réservoirs.

## **14. QUEL EST LE DEGRÉ D'EXHAUSTIVITÉ VISÉ ?**

Peut-on, doit-on signaler toute la documentation numérique dans tous les outils ? Faut-il par exemple signaler les ressources accessibles uniquement sur place et dans quelles interfaces ?

Une bonne analyse de la collection numérique et des utilisateurs-cibles est essentielle pour déterminer la ou les familles d'outils adaptés et pour définir le niveau d'exhaustivité du signalement pertinent.

**TABLEAU 2** EXEMPLE DE MÉTADONNÉES EXPLOITÉES POUR UNE INTERFACE BASÉE SUR UN INDEX FUSIONNÉ

Métadonnées des revues	Métadonnées des ebooks
↳ identifiant d'origine	↳ identifiant d'origine
↳ source d'origine (ERMS)	↳ source d'origine (ERMS)
↳ type de document	↳ type de document
↳ support électronique	↳ support électronique
↳ titre et complément de titre	↳ titre et complément de titre
↳ ISSN	↳ ISBN 13 ou 10 (converti en EAN à l'import)
↳ eISSN	
↳ collection (bouquet)	↳ collection (bouquet)
	↳ auteurs, éditeur
↳ date de début de l'abonnement date de fin de l'abonnement	↳ date d'édition
	↳ mots sujets (indexation libre)
↳ URL	↳ URL

### **15. ... AVEC QUEL DEGRÉ D'AUTOMATISATION DES MISES À JOUR ?**

Les mises à jour des métadonnées pourront être automatiques si elles sont fournies par un éditeur ou prestataire externe. Elles pourront aussi être effectuées manuellement, avec dans ce cas, le risque d'une fraîcheur moindre. Le choix de la méthode sera fonction de la nature de la ressource et des ressources humaines disponibles.

### **16. QUELLE EST LA RICHESSE DES MÉTADONNÉES SOUHAITÉE ?**

La description des ressources numériques peut être plus ou moins riche suivant le réservoir adopté. Pour un ebook par exemple, on disposera dans certains cas d'autorités auteur, d'une description matière structurée, d'un résumé ou d'une table des matières...

Ces données peuvent être enrichies *a posteriori*, parfois à la volée : ajout des images correspondant aux premières de couverture, *tags* ou commentaires ajoutés par les usagers, etc.

Il est essentiel de bien analyser la nature des métadonnées fournies et leur complétude pour opérer des choix pertinents.

### **17. QUELLE GESTION DES MÉTADONNÉES D'ACCÈS ET DE DROITS DE LICENCE ?**

Les informations relatives aux modalités d'accès aux ressources sont partie intégrante des métadonnées de signalement de la documentation électronique.

L'URL d'accès à la ressource doit idéalement s'accompagner d'un texte ou d'une icône précisant les modalités d'authentification et d'usage.

Ces métadonnées pourront permettre de jouer ensuite sur l'affichage des ressources dans les outils, filtré ou non, sur les seules ressources accessibles par l'utilisateur connecté.

### **18. QUELS SONT LES TYPES DE RÉSERVOIRS DE MÉTADONNÉES EXISTANTS ?**

De plus en plus de ressources sont décrites dans plusieurs réservoirs (bases de connaissances, catalogue du système universitaire de documentation, SUDOC, et fichier fourni par l'éditeur par exemple). Le choix du



réservoir le mieux adapté constituera bien souvent un compromis tenant compte des différents critères énoncés ci-dessus.

Selon l'objet numérique décrit, les métadonnées pourront avoir des origines diverses :

### **métadonnées produites**

Majoritaires pour les images et documents issus de la numérisation patrimoniale, les métadonnées produites par l'établissement peuvent être riches et à forte valeur scientifique mais représentent un investissement non négligeable en temps de travail du personnel. Si le développement des modes d'annotation collaborative peut permettre d'y associer les usagers, l'établissement devra néanmoins s'assurer de la cohérence des descriptions en établissant des thésaurus, une modération et des procédures stables. Il devra aussi garantir la pérennité des métadonnées malgré les changements d'outils de catalogage ou de visualisation, puisque les chantiers de description durent souvent plus longtemps que les interfaces publiques ou professionnelles. L'adoption de normes durables est donc de mise pour ces métadonnées : le méta-conteneur Metadata Encoding and Transmission Standard (METS) en est le premier élément.

### **métadonnées partagées**

Les notices de documents électroniques créées dans le SUDOC sont partagées facilement au sein du réseau universitaire. De même, les métadonnées exposées à l'aide du protocole OAI-PMH\* (bibliothèques numériques, archives ouvertes...) peuvent être intégrées dans différents outils.

### **métadonnées achetées avec les documents**

Les fournisseurs de ressources numériques proposent de plus en plus souvent des métadonnées avec leurs ressources : notices en MARC, parfois en XML au format Dublin Core. Les bibliothèques peuvent donc intégrer ces données dans un SIGB pour les afficher dans l'OPAC.

### **métadonnées « louées » en même temps que les documents**

Pour la durée d'un abonnement ou d'un marché public, certains éditeurs fournissent des métadonnées complémentaires intéressantes : résumés, commentaires, liste des titres d'un CD ou d'un DVD. Avant de les intégrer dans tel ou tel outil de signalement et de recherche, il conviendra de vérifier le devenir de ces métadonnées au-delà de la durée de l'abonnement ou du marché. Il peut se révéler très fastidieux de les supprimer en masse lorsqu'elles ne seront plus d'aucune utilité.

### **métadonnées externes, fournies par des bases de connaissances ou autre**

Si le signalement s'appuie sur un outil proposant une base de connaissances, il est fort probable que celle-ci intègre les métadonnées dans des formats et des mises à jour qui lui sont propres. Si le signalement en est simplifié, sa qualité n'est plus garantie ; aux bibliothécaires de se montrer vigilants sur ces métadonnées qu'ils ne font plus que diffuser.

Le projet de base de connaissances nationale ouverte, en cours dans le cadre du segment BSN3, pourrait constituer une réponse à ces problématiques de propriété des formats et métadonnées.

## BIEN INTÉGRER LES RESSOURCES NUMÉRIQUES : FAIRE LES BONS CHOIX D'OUTILS TECHNIQUES

+++++

### 19. QUELS SONT LES OUTILS DISPONIBLES, QUEL QUE SOIT LE CONTEXTE ?

#### site web, cms, portail institutionnel

Au site Web et à ses outils de mettre en valeur des liens simples vers des bouquets de ressources : une description détaillée renverra efficacement le lecteur sur les outils de recherche documentaire et les interfaces des fournisseurs.

#### SIGB / OPAC

Le SIGB et son interface publique sauront intégrer des métadonnées structurées au format MARC. La vérification de la validité des liens et le suivi des collections de ressources devront être particulièrement étudiés.

#### portail de recherche fédérée\*

S'il est bien sûr inutile de récupérer les métadonnées pour les intégrer dans une recherche fédérée, il faudra néanmoins s'assurer de leur qualité grâce à quelques échantillons, mais aussi pour déterminer des index de recherche communs à l'ensemble des ressources fédérées.

#### bibliothèque numérique

L'avenir des interfaces de « bibliothèques numériques » passe par la multiplication des ressources, au-delà du patrimoine numérisé qui en constitue aujourd'hui l'essentiel. Signaler et pouvoir feuilleter des ressources hétérogènes, multimédia et sous droits, relève encore du défi pour les interfaces actuelles.

## 20. QUELS SONT LES OUTILS PROPRES AU CONTEXTE ACADÉMIQUE ?

### **environnement numérique de travail\***

Les universités proposent généralement aux étudiants, enseignants, chercheurs et personnels un « ENT » offrant un bouquet de services sur authentification dans un environnement Web. L'intégration de la documentation électronique dans les ENT peut être effectuée par profil thématique ou par niveau d'étude.

### **outil de découverte**

Un *discovery tool* est constitué d'une base de données agrégeant les métadonnées des différentes sources interrogées et d'une interface de recherche publique.

Plusieurs éditeurs de logiciels proposent ce type d'outil qui permet d'interroger les ressources avec une granularité fine allant jusqu'à l'article de revue.

### **Liste alphabétique**

Une interface de type A-to-Z permet de consulter rapidement et très simplement la liste des revues, ebooks et bases de données souscrites par l'établissement. Ces outils sont fournis par différents éditeurs de logiciels ou agences d'abonnement et s'appuient sur une base de connaissances. La mise à jour des listes de titres et états de collection est ainsi automatique.

### **résolveur de liens**

Ce type d'outil permet à l'utilisateur consultant une référence bibliographique sur une base de données de se voir proposer un lien direct d'accès au texte intégral de sa référence, disponible sur le site d'un des fournisseurs de la bibliothèque. Dans le cas où la bibliothèque n'a pas souscrit l'abonnement nécessaire, le résolveur permet également de proposer à l'utilisateur de relancer sa recherche sur le catalogue (revues imprimées) ou sur d'autres interfaces (autres catalogues, Google Scholar, archives ouvertes...).

## 2

**SIGNALER ET VALORISER  
EN LECTURE PUBLIQUE***par  
Guillaume Hatt*

Devant le développement des offres de ressources numériques généralistes et grand public, les bibliothécaires sont aujourd'hui contraints de réfléchir à un signalement plus élaboré de ces nouveaux documents numériques, qui revêtent des formes diverses : articles et revues numériques, en texte intégral interrogeable ou sous forme de versions numériques à feuilleter, livres numériques, musique et films numériques, cours en ligne ou méthodes d'auto-apprentissage, et bientôt pourquoi pas, applications pour tablettes ou jeux vidéo à télécharger.

L'accès à distance, depuis le domicile des usagers, vient renforcer la nécessité de signaler le plus clairement possible les ressources, noyées dans l'océan des ressources du Web. Sans médiation directe, les abonnés des bibliothèques de lecture publique, dont la maîtrise des outils informatiques et la culture de l'information sont très variées, doivent pouvoir naviguer facilement dans l'offre numérique de la bibliothèque et accéder au mieux à la ressource la plus pertinente.

Lorsqu'il s'agissait de pointer vers des sites ou des bases de données, de simples liens suffisaient. Dans certains cas, cette méthode convient toujours. Avec le développement des OPAC, des moteurs de recherche et des portails documentaires, la recherche fédérée a pris le pas sur le signalement, avec des limites techniques ou ergonomiques aujourd'hui bien visibles. La recherche unifiée et les outils de découverte tentent de compenser ces limitations, mais souffrent encore du manque d'exposition des métadonnées des différents éditeurs et de bases de connaissances dédiées aux ressources numériques grand public.

**SIGNALER SIMPLEMENT : PAGES WEB ET LISTES DE LIENS**

+++++

Dans un souci de visibilité des ressources acquises ou simplement sélectionnées, toutes les bibliothèques dotées d'un site Web peuvent proposer

une liste de liens. S'il faut les tenir à jour, les vérifier régulièrement, ces liens forment un embryon de politique documentaire, en exposant les achats et les choix des professionnels. Bien sûr, il s'agit d'un renvoi vers une interface propre à chaque éditeur, avec sa politique d'accès et son système d'identification. Le signalement relève dans ce cas de l'orientation des lecteurs vers des ressources que l'on veut valoriser en raison de leur coût souvent élevé ou qui ont paru intéressantes ou pertinentes aux bibliothécaires.

Pour ne pas s'éparpiller, on pourra privilégier ce type de signalement pour les bouquets de revues, les bases de données, ou les collections de livres numériques, gratuits ou payants. Ce type de redirection vers une interface implique de bien la connaître et de s'assurer de la présence d'un moteur de recherche sur la ressource signalée. En effet, l'utilisateur devra pouvoir poursuivre sa recherche au sein de chaque interface. Charge au professionnel de maîtriser suffisamment l'interface de destination pour pouvoir accompagner l'utilisateur le cas échéant.

Simple et efficace, ce signalement est aussi intéressant en termes d'accessibilité : les logiciels de lecture pour malvoyants sauront suivre le lien sans difficulté.

On pourra regretter l'impossibilité fréquente de pointer vers des sous-ensembles de ressources, l'aspect statique (qui oblige à vérifier les liens URL régulièrement, de préférence avec un outil logiciel ou une ressource Web spécialisée), et l'obligation de sortir du site de la bibliothèque pour consulter les ressources. En termes de médiation, cette approche oblige à rédiger une présentation de la ressource et à se tenir informé de l'évolution des sites destinataires. Elle risque aussi d'être perçue comme la promotion de certains éditeurs et de leurs produits.

## LE CAS DES REVUES EN VERSION NUMÉRIQUE

+++++

Si les outils de type A-to-Z sont peu répandus en lecture publique, ils ont parfois un équivalent sous la forme d'une liste des abonnements disponibles dans les bibliothèques d'une ville ou d'un réseau. Pourquoi dans ce cas ne pas proposer une version en ligne de cette liste, avec des précisions sur les moyens de consulter la version numérique des revues ? Il existe à

ce jour des bases de données de recherche sur les articles et leur contenu, des bases d'articles en texte intégral, en mode texte ou en mode image. Afficher un pictogramme portant la mention « texte intégral des articles disponible sur ... » à côté des titres des revues dans ces listes est efficace pour faire connaître une offre même avec peu de moyens. Pour être pertinent, ce type de signalement implique de pointer directement sur le titre et ses derniers numéros disponibles en numérique, grâce à un lien profond fourni par l'éditeur de la revue, en gérant au passage la délicate phase de l'authentification de l'utilisateur si celle-ci est nécessaire.

### **ÉDITORIALISATION ET RÉSEAUX SOCIAUX**

+++++

À l'opposé du signalement de masse, il existe une forme de signalement propre à la lecture publique, et qui repose sur la rédaction d'articles de mise en valeur des documents numériques. Plus souvent qu'une ressource, qui sera plutôt décrite dans un mode d'emploi, c'est un document numérique particulier qui sera mis en valeur sur le site de la bibliothèque, sur le blog des discothécaires ou des vidéothécaires, voire sur les réseaux sociaux si la bibliothèque a fait ce choix. Ces chroniques décrivent traditionnellement des films, anciens ou nouveaux, des livres mais il est temps de les étendre aux objets numériques, qui nécessitent également une médiation très attendue du public. Il restera à décider si le signalement éditorialisé des documents numériques fait l'objet d'une publication propre, par exemple sur un blog dédié au numérique, ou si au contraire il doit s'inscrire dans les autres formes éditoriales consacrées aux autres domaines ou aux autres supports.

### **SIGNALER AVEC LES OUTILS DISPONIBLES : LE SIGB COMME CATALOGUE DE RESSOURCES NUMÉRIQUES**

+++++

Le SIGB est un outil présent dans toutes les bibliothèques, à toutes les échelles ; il est bien maîtrisé, et repose sur une série de normes solides qui incluent la possibilité de créer des liens vers des ressources en ligne, dans le champ UNIMARC 856, avec des sous-champs pour l'URL visée, la description, les caractéristiques techniques d'accès, etc.

Mais les normes sont anciennes, datent d'une période où un lien pointait vers une revue ou une base de données. La granularité de ces outils, autrement dit la finesse de description des ressources, permet de renseigner les moyens d'accéder facilement à un site compagnon, un site de revue, etc. mais commence à poser problème lorsqu'il s'agit de pointer vers la version numérique d'un livre ou d'un article, surtout lorsqu'il est disponible sur plusieurs plates-formes : on pourra citer les revues partagées entre Cairn et [Persée.org](http://Persée.org), ou les livres numériques disponibles sur plusieurs plates-formes de diffuseurs ou d'agrégateurs. Faut-il répéter les champs 856 autant de fois que la ressource est dupliquée sur les différentes plates-formes, au risque de noyer l'utilisateur sous les informations ? Pour autant, cette méthode de signalement est intéressante en de nombreux points, ce qui en fait souvent la première étape d'une démarche systématique d'affichage des ressources numériques des bibliothèques.

Les atouts du catalogue :

- la description des ressources est réalisable par tous les professionnels de l'information, bien documentée, stable dans le temps ;
- tous les SIGB savent normalement interpréter correctement la zone 856 et la transformer en lien URL ;
- soucieux de ne pas freiner l'usage de leurs ressources, souvent déterminant pour le réabonnement, les éditeurs sont généralement prêts à collaborer et rechignent de moins en moins à fournir des données bibliographiques de leur catalogue au format UNIMARC. La démarche de production de ce type de données dans ce type de format leur demande néanmoins au départ un effort considérable ;
- tous les SIGB disposent d'une interface de chargement de fichiers MARC au format ISO 2709, susceptible de traiter correctement les fichiers fournis par les éditeurs ;



- la généralisation du format (ONIX)\*<sup>1</sup> chez les éditeurs de livres numériques permet d'espérer une large amélioration des notices fournies, qui pourront facilement être converties en MARCXML.

Les limites du catalogue :

- Ce n'est donc pas le signalement initial des données qui risque de poser problème, mais sa pérennité, car les mises à jour et les suppressions se révèlent à l'usage beaucoup plus fastidieuses que l'import initial : comment en effet savoir quelles notices ont été modifiées ou supprimées du côté de l'éditeur ? L'éditeur doit-il nous fournir régulièrement des lots de notices ? Comment pourrions-nous recharger ces notices en modifiant les notices concernées ?
- Une première série de vérifications devra être menée régulièrement pour vérifier la validité des liens inclus dans les zones 856 des notices. Il faudra pour cela disposer d'un outil intégré au SIGB puisque ces liens sont inclus dans des notices qui ne sont pas exposées *a priori* et qu'aucun logiciel ou site web d'analyse de liens ne pourra les atteindre. Au SIGB de produire un rapport sur les sites provoquant des erreurs et au bibliothécaire de corriger les notices, une à une. Un outil de modification des liens en masse est rarement présent dans les SIGB. Le temps de maintenance des liens est donc conséquent.
- Si l'éditeur des notices est capable de fournir des mises à jour régulières, la solution la plus simple restera d'identifier ces notices pour pouvoir les supprimer en masse régulièrement, avant de charger un nouveau lot de notices avec des liens à jour. On sera particulièrement vigilant sur la question du *dédoublonnage* des ressources disponibles chez plusieurs éditeurs : seul l'e-ISBN peut assurer une reconnaissance indubitable de la ressource lorsqu'il s'agit d'un livre numérique, mais il est encore

---

1. ONIX : Online Information eXchange. Plus d'information : < <http://www.editeur.org/8/ONIX/> > (consulté le 10 janvier 2014).

peu présent dans les notices fournies, et manque de fiabilité<sup>2</sup>. Une recherche de reconnaissance sur le titre sera donc souvent nécessaire.

## **SIGNALER EN INTERROGEANT : LA RECHERCHE FÉDÉRÉE A-T-ELLE ENCORE UN AVENIR ?**

+++++

Longtemps considérée comme une forme suffisante de signalement, la recherche fédérée a fait les beaux jours des prestataires informatiques, grâce aux fameux portails et à leurs nombreux « connecteurs » vers les ressources interrogées ; pour autant, rassembler des ressources variées par le biais d'un moteur de recherche unique n'a pas suffi à convaincre le public et a fini par lasser les professionnels de l'information. Avec ces connecteurs, les ressources ne sont pas signalées précisément, elles sont rarement décrites, seuls les résultats sont présentés de façon uniforme, rarement dédoublonnés, avec des problèmes de lenteur d'affichage liés à la diversité des sources interrogées.

Aujourd'hui, la recherche fédérée peut espérer retrouver une valeur grâce à la généralisation des Web Services et des protocoles d'interrogation plus rapides de type SRU/SRW<sup>3</sup>. Mais il n'en reste pas moins vrai qu'un problème de signalement se pose : comment décrire finement une ressource distante dont on ne possède pas les métadonnées ? Comment expliquer la particularité de chaque ressource interrogée alors que la recherche fédérée cherche au contraire le plus petit dénominateur commun pour afficher des résultats cohérents ?

En bref, fédérer n'est pas signaler. La première opération pour les administrateurs du portail sera donc de décrire finement les différentes ressources interrogées, en précisant le niveau de détail atteint par chaque connecteur : article, livre numérique, cours en ligne, film numérique, ou tout autre objet numérique décrit par des métadonnées et interrogeable par le connecteur.

---

2. Les éditeurs n'attribuent pas toujours d'e-ISBN unique selon le format ou les nouvelles éditions.  
3. Search/Retrieve via URL (SRU) et Search/Retrieve Web service (SRW) : protocoles de recherche Web prenant la suite du protocole d'interrogation Z39.50.

Ensuite, le portail devra signaler les ressources interrogées en séparant nettement les objets de nature différente, éventuellement de source différente ; mais ce dernier point est un choix bibliothéconomique qui n'est pas forcément pertinent pour l'utilisateur, davantage soucieux de pouvoir faire la différence entre un ouvrage et un article, que de savoir d'où ils proviennent.

Enfin, le signalement par la recherche fédérée pose en lecture publique un problème de politique documentaire que l'on retrouvera pour les bases de connaissances : les plus gros éditeurs de ressources proposent bien souvent des connecteurs pour les portails, et les éditeurs de logiciels portails ne s'intéressent généralement qu'à ces ressources largement présentes. Le risque est donc grand de ne pouvoir signaler de la même façon des bases de données largement diffusées et des ressources plus confidentielles, locales ou très spécialisées. Pour les petits éditeurs, installer et maintenir un connecteur pour la recherche fédérée se révèle en effet bien souvent beaucoup trop coûteux. On risque donc de devoir mélanger des modes de signalement, au détriment de l'expérience de l'utilisateur.

### **SIGNALER EN AGRÉGEANT LOCALEMENT DES MÉTADONNÉES DISTANTES : MOISSONNAGE ET RECHERCHE UNIFIÉE**

+++++

Il existe heureusement des mécanismes et des protocoles qui permettent aujourd'hui d'exposer des métadonnées et de les interroger à faible coût : le plus célèbre d'entre eux est OAI-PMH<sup>4</sup>, robuste et suffisamment souple pour décrire un grand nombre d'objets numériques grâce au format Dublin Core, ou à d'autres formats plus complets si nécessaire. Il est en effet réaliste d'imaginer que chaque producteur de ressources puisse mettre en place et maintenir un entrepôt de métadonnées lié à ses ressources. Il existe en effet des outils gratuits et *open source* dédiés à l'exposition des métadonnées sur le Web grâce à ce protocole. Son caractère asynchrone ne permet pas d'afficher des informations en temps réel, mais la fraîcheur

---

4. Open Archives Initiative Protocol for Metadata Harvesting (OAI-PMH) : < <http://www.openarchives.org/> > (consulté le 10 janvier 2014).

des mises à jour peut être paramétrée pour refléter au mieux l'offre éditoriale.

Du côté des SIGB et des portails, l'agrégation de sources OAI-PMH a fait une apparition dans les offres des prestataires depuis quelques années, et permet d'envisager de stocker les métadonnées pour proposer une recherche unifiée au sein même du portail ou du SIGB, en déterminant les champs communs à interroger et à afficher. Le renvoi vers la ressource sera fait par un simple lien URL qui pourra être personnalisé si nécessaire pour tenir compte des méthodes d'authentification. Il existe même plusieurs outils logiciels libres et gratuits capables de construire des portails de recherche unifiée à partir de nombreuses sources OAI-PMH.

Pour arriver à une bonne exhaustivité des ressources décrites, les bibliothécaires doivent donc inciter les éditeurs à exposer leurs métadonnées, et à développer des outils interopérables basés sur des standards comme OAI-PMH, et demain OAI-ORE\*<sup>5</sup> et OPDS\*<sup>6</sup> ; ce dernier facilite de surcroît le feuilletage des collections sur tous les supports de lecture, nomades en particulier.

## LES OUTILS DE DÉCOUVERTE ET LA RECHERCHE ÉLARGIE : À QUAND DES BASES DE CONNAISSANCES POUR LA LECTURE PUBLIQUE ?

+++++

De plus en plus présents dans les bibliothèques universitaires et de recherche, les outils de découverte sont encore absents en lecture publique. La raison généralement invoquée est l'absence de base de connaissances adaptée au grand public, faute de métadonnées correctement fournies par les éditeurs des ressources concernées, moins concentrés que dans le secteur académique.

La volonté affichée de plusieurs grands groupes d'édition généralistes d'exposer leurs métadonnées dans des *hubs* interprofessionnels laisse penser néanmoins que des bases de connaissances pourraient voir le jour

- 
5. Open Archives Initiative Object Reuse and Exchange (OAI-ORE) : < <http://www.openarchives.org/ore/> > (consulté le 10 janvier 2014).
  6. Open Publication Distribution System (OPDS) : < <http://opds-spec.org/> > (consulté le 10 janvier 2014).

à moyen terme, au moins pour le livre numérique, alimentées par les éditeurs, mais aussi par les libraires et les bibliothécaires.

## SIGNALER ET MATÉRIALISER

+++++

Fréquentées par un public très varié, aux compétences informationnelles très diverses, les bibliothèques de lecture publique ont recours à des outils souvent sommaires pour signaler une part aujourd'hui croissante de leurs collections. Pour ne pas perdre une partie importante de leurs usagers, elles doivent en fait commencer le signalement de leurs ressources directement dans la bibliothèque : si l'habitude de signaler les outils de la bibliothèque, comme l'OPAC, est bien ancrée dans la profession, ce qui rend le catalogue informatisé bien connu de la majeure partie des abonnés, il faut désormais mettre aussi en valeur les ressources numériques dans les murs de la bibliothèque, pour préparer leur usage à distance. Toutes les actions d'animation, de médiation numérique, passant par la diffusion de QR codes, de flyers, ou d'affiches, au besoin directement dans les rayons, participent du signalement.

Pour retrouver la flânerie et la sérendipité produites par les « tables thématiques », les « étagères de nouveautés », les « choix des bibliothécaires » et le chariot de retours, les bibliothèques de lecture publique sont aussi en attente de véritables interfaces capables de reproduire ces outils de signalement très appréciés du public. Pour convaincre les professionnels comme le grand public, il faudra que le choix soit facile à faire, qu'il soit régulier, et que l'utilisateur puisse feuilleter et lire des extraits, sur place, ou à distance, avec un éventuel discours d'accompagnement. Alors peut-être pourra-t-on dire que le signalement est devenu aussi numérique dans les bibliothèques de lecture publique.

3

## LES DISPOSITIFS DE SIGNALEMENT EN UNIVERSITÉ

par  
Delphine  
Coudrin

Bien qu'elle occupe une part variable de l'offre documentaire suivant les disciplines, la documentation numérique est incontournable dans le contexte universitaire.

Son signalement et surtout son intégration dans l'environnement de travail des publics académiques constituent donc des enjeux majeurs.

Les dispositifs de signalement des collections numériques en œuvre dans la plupart des universités ou organismes de recherche sont-ils réellement adaptés aux usages ? Pourraient-ils encore évoluer, vers quels modèles ? Cette contribution développera ces questions en s'appuyant notamment sur les réflexions et projets mis en œuvre au sein des universités bordelaises.

### DU CATALOGUE AU WEB DE DONNÉES ?

+++++

#### DES LIMITES DU CATALOGUE...

Les catalogues de bibliothèque ne permettent pas de répondre de façon satisfaisante aux exigences de signalement de la documentation électronique universitaire : les contenus des bouquets ou plates-formes éditeurs évoluent trop rapidement et dans des proportions trop importantes pour être tracés et mis à jour dans des délais raisonnables.

Ajouts ou suppressions de titres, évolution des états de collection, modification des URL d'accès... génèrent des flux de métadonnées instables qu'il est impossible de gérer avec les formes traditionnelles du catalogue. En outre, bien que les normes de catalogage aient été adaptées aux objets numériques à la fin des années 1990<sup>1</sup>, certaines informations pourtant essentielles sont encore insuffisamment prises en compte ou trop peu

1. Citons, notamment, pour le contexte français l'édition en 1999 de la norme AFNOR Z44-082 : < Catalogage des ressources électroniques >, rédaction de la description bibliographique.

prises en valeur : conditions d'utilisation stipulées dans les contrats de licence, restrictions d'accès, tutoriels associés aux ressources...

Les liens entre les différents supports (numériques et physiques) d'un même contenu sont aussi exploités de façon trop rigide : il faut nécessairement créer autant de notices bibliographiques que de supports avant de pouvoir les lier entre elles, si bien que pour des bouquets de plusieurs milliers de titres de revues ou d'ebooks le travail de saisie s'avère insurmontable.

Dernier obstacle majeur, au vu des flux concernés, les méthodes de catalogage normatives ne peuvent raisonnablement pas être appliquées de manière systématique à une granularité de niveau secondaire (article de revue, chapitre d'ouvrage, sans parler du texte intégral !).

Le catalogue traditionnel n'est donc pas le bon outil pour signaler la documentation numérique de façon optimum. Pourquoi ne pas remplacer le catalogue par le Web ?

### ... AUX OPPORTUNITÉS DU WEB DE DONNÉES

La nature même du document numérique devrait permettre son indexation automatisée et sa visibilité sur le Web. On pourrait alors se passer de catalogage et de catalogues !

Toutefois, la recherche sur le Web à l'aide de robots ne permet pas une véritable « lecture » des métadonnées. Pour permettre une exploration intelligente, il est indispensable de structurer et lier les données de façon à ce qu'elles prennent sens. C'est l'évolution vers le Web sémantique, enjeu clé de l'adoption en cours du code de catalogage Ressources, description et accès (RDA)\* et du modèle Functional Requirements for Bibliographic Records (FRBR)\*.

Dans ce nouveau modèle, la place donnée aux relations entre les métadonnées est essentielle. Un important travail de « FRBRisation » sera de toute évidence nécessaire pour adapter les métadonnées existantes des documents physiques. On peut espérer qu'*a contrario* les documents numériques soient nativement structurés de façon à générer automatiquement les métadonnées et leurs relations.

Nous n'en sommes toutefois pas à ce stade aujourd'hui... Comment signaler la documentation électronique universitaire « ici et maintenant » ?

## LES RÉPONSES ACTUELLES : JUXTAPOSITION DES PRATIQUES DE RECHERCHE, JUXTAPOSITION DES OUTILS

### L'ABANDON DES PORTAUX DOCUMENTAIRES DE RECHERCHE FÉDÉRÉE

Outre les problèmes inhérents aux technologies de la recherche fédérée (pauvreté des métadonnées limitées aux dénominateurs communs de ressources hétérogènes, lenteur des temps de réponse, coût et indisponibilité de certains connecteurs, non-pertinence des résultats), le principe de mise en œuvre d'un portail ou d'un site Web dissocié des médias existants au sein des établissements est aujourd'hui largement contesté.

Le concept de « point d'accès unique à la documentation » incarné sous la forme d'un portail documentaire proposant une recherche fédérée, vendu (fort cher !) par nombre d'éditeurs de logiciels aux établissements universitaires dans les années 1990, semble donc devoir être abandonné.

### L'ÉMERGENCE DES OUTILS DE DÉCOUVERTE

Une enquête menée par le consortium Couperin en 2013<sup>2</sup> faisait état de 26 établissements d'enseignement supérieurs équipés d'outils de découverte ou *discovery tools*. Ces nouvelles solutions, installées depuis les années 2010, constituent une alternative séduisante aux portails de recherche fédérée tout en renouvelant leurs promesses.

Agrégeant les métadonnées des fournisseurs dans un index unique interrogé lors des recherches, les outils de découverte offrent des performances extrêmement intéressantes : temps de réponse quasi instantanés, interrogation des sources avec une granularité allant jusqu'à l'article de revue, possibilité de paramétrer les critères de l'algorithme de pertinence, etc.

Ces nouveaux outils constituent une réelle opportunité pour améliorer le signalement de la documentation électronique et font légitimement l'objet

2. Analyse de l'enquête *discovery tools* 2013. [En ligne] : < <http://www.couperin.org/groupes-de-travail-et-projets-deap/acces-aux-ressources-cat/discovery/255-discovery-tools/1083-analyse-de-l-enquete-discovery-tools-2013> > (consulté le 13 janvier 2013, accès uniquement en mode authentifié).



d'une réflexion nationale dans le cadre du projet Système de gestion de bibliothèque mutualisé (SGBM).

Des freins demeurent néanmoins qui expliquent le taux d'équipement encore faible des établissements :

- le coût de ces solutions est non négligeable ;
- leur interopérabilité avec d'autres outils logiciels et avec le système d'information de l'institution est limitée ;
- la qualité de la base de connaissances qui recense les sources pouvant être agrégées est variable suivant les fournisseurs ;
- l'hébergement externalisé en mode Software as a Service (SaaS)\* qui constitue la norme pour ces solutions peut être incompatible avec la politique informatique de l'institution ;
- les algorithmes de pertinence sont encore trop limités et ne permettent pas une exploitation véritablement optimale des résultats de recherche ;
- les fonctionnalités permettant d'identifier des profils d'utilisateurs et de leur proposer une recherche contextualisée sont absentes ou trop limitées.

### **DES OUTILS MULTIPLES ET COMPLÉMENTAIRES...**

La juxtaposition et l'intégration d'outils multiples dans les interfaces institutionnelles est désormais la voie privilégiée afin de tenir compte de pratiques de recherche distinctes et complémentaires.

Si certains utilisateurs (majoritairement les chercheurs) connaissent la référence qu'ils souhaitent consulter, d'autres comme les étudiants de niveau L auront besoin d'un outil de recherche intuitif leur permettant d'arriver rapidement à une liste de résultats pertinents et d'affiner leur recherche *a posteriori*.

La plupart des universités choisissent par conséquent de proposer à leurs utilisateurs plusieurs points d'accès à la documentation électronique.

**TABLEAU 1**  
**TPOLOGIE DES OUTILS DE RECHERCHE PROPOSÉS**  
**AUX USAGERS DANS L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE**

		Mode d'accès au document numérique		
		direct (la référence est connue)	indirect (recherche documentaire)	suggéré (rebonds, nuages de mots)
Familles d'outils	outil de découverte ( <i>Discovery tool</i> )	x	x	x
	outil de recherche fédérée (via connecteurs)	x	x	x
	résolveur de liens	x	possible (recherche par référence d'article ou DOI)	x
	OPAC SIGB		x	variable
	liste alphabétique A-to-Z	x		
	liste thématique ou par type de document	x		x
	Granularité : primaire titre et article			
	Granularité : titre			

L'Institut national de l'information scientifique et technique (INIST) propose en outre aux chercheurs du CNRS des portails documentaires thématiques accessibles sur le Web<sup>3</sup>.

### **...INTÉGRÉS DANS L'ENVIRONNEMENT WEB DES USAGERS...**

À défaut d'être encore largement exposée sur le Web, la documentation numérique universitaire est rendue visible simultanément :

- sur le site Web institutionnel : dans les espaces rédactionnels réservés à la documentation et aux structures de recherche et de formation ;
- sur l'ENT : par exemple sous la forme d'une rubrique « documentation » qui peut ensuite être déclinée par thèmes disciplinaires.

Lorsque le CMS du site Web le permet, l'intégration des outils est réalisée de manière complètement transparente : une fenêtre de recherche encapsulée dans la page Web permet à l'utilisateur de rester dans l'environnement du site<sup>4</sup> sans avoir à cliquer sur un lien pour ouvrir l'interface de recherche documentaire dans une nouvelle fenêtre.

L'intégration des outils de recherche dans le quotidien numérique de l'utilisateur passe également par la fourniture de *widgets*, d'extensions ou d'applications, permettant par exemple de consulter les outils directement depuis la barre de recherche du navigateur. Enfin, les cahiers des charges prévoient désormais systématiquement l'adaptation des interfaces aux supports nomades (tablettes, liseuses).

---

3. Voir la liste des portails mis à disposition par l'INIST. [En ligne] : < <http://www.inist.fr/?-Portails> > (consulté le 13 janvier 2013).

4. Une des technologies les plus utilisées pour ce faire est l'*iframe*, simple ligne de code ajoutée dans le code HTML de la page Web.

### **...ET AGRÉGEANT LA DOCUMENTATION PRODUITE PAR L'UNIVERSITÉ ELLE-MÊME**

Les services documentaires universitaires sont de plus en plus sollicités et impliqués pour mettre en œuvre des projets de diffusion et de valorisation des ressources pédagogiques et scientifiques produites au sein de l'institution.

Si les objectifs et les stratégies en la matière diffèrent d'une université à l'autre, l'indexation et le signalement de ces ressources n'en demeurent pas moins un impératif constant.

Les choix opérés peuvent être les suivants :

- signaler les ressources au sein de leur plate-forme de production et/ou diffusion ;
- les signaler dans le catalogue en créant manuellement les notices ou en récupérant automatiquement des métadonnées ;
- les signaler au-delà du catalogue de l'université en exposant les métadonnées.

Ces orientations peuvent être prises isolément ou combinées.

Signalons pour mémoire que le signalement des thèses fait l'objet d'un traitement spécifique, appuyé sur le dispositif mis en place par l'Abes (signalement dans l'interface STAR de l'Abes et dans le SUDOC, ce qui permet ensuite une dérivation des notices dans les catalogues locaux).

### **EN BACK-OFFICE : DU SIGB AUX ERMS, DU CATALOGUE À LA BASE DE CONNAISSANCES**

+++++

### **INTÉGRER LA CHAÎNE DE TRAITEMENT NUMÉRIQUE**

De même que le SIGB permet dans un système « intégré » de gérer métadonnées de gestion, métadonnées descriptives et interface publique pour la documentation physique, les ERMS visent à unifier toute la chaîne de traitement des ressources numériques au sein d'un même outil.

Un ERMS comporte généralement les modules suivants :

- une base de connaissances, constituant le cœur du système et alimentant ses différentes fonctions. Il s'agit en fait d'une liste des ressources électroniques disponibles sur le marché et potentiellement souscrites par les établissements. Pour chaque bouquet, la base de connaissances identifie tous les titres associés et leurs états de collection ;
- un module de gestion interne permettant d'associer aux ressources des données de coûts, de contacts (fournisseurs, support technique, etc.), d'assurer le suivi des renouvellements ou suppressions d'abonnements, de recenser les problèmes d'accès technique, de déclarer les conditions d'utilisation des contrats de licence, etc., toutes métadonnées absentes ou partiellement traitées via les SIGB ;
- un module statistique permettant de collecter et de traiter automatiquement les données d'usage ;
- un module public du type liste alphabétique A-to-Z ;
- un résolveur de liens.

L'intégration des différents modules permet de les faire interagir et d'améliorer la qualité du signalement. Ainsi, les données relatives aux contrats de licence pourront par exemple alimenter le résolveur de liens pour proposer à l'utilisateur la fourniture d'un document par le PEB électronique.

L'interopérabilité et l'adaptabilité des outils propriétaires sont néanmoins assez limitées (les fichiers d'export peuvent par exemple ne pas comporter toutes les combinaisons de métadonnées souhaitées). Les éditeurs proposent des suites d'outils conçus pour interagir en vase clos et renforcer ainsi la dépendance des clients.

En outre, la traduction française des interfaces est bien souvent incomplète ou insatisfaisante.

## **AUTOMATISER LE SIGNALLEMENT : DE L'IMPORTANCE DES BASES DE CONNAISSANCES**

La plupart des universités ont recours à tout ou partie des modules d'un ERMS, notamment pour générer la liste alphabétique publique des titres souscrits.

Quels que soient les modules utilisés, la qualité de la base de connaissances fournie par l'éditeur de la solution logicielle est déterminante pour garantir un signalement de qualité.

Deux critères principaux s'appliquent lors du choix d'un prestataire dans ce domaine :

- la base de connaissances doit être riche et adaptée au contexte de l'établissement (il est à noter que les ressources juridiques françaises sont généralement insuffisamment couvertes à ce jour) ;
- les mises à jour doivent être fréquentes et le support client réactif.

Rappelons toutefois que les bases de connaissances des fournisseurs sont alimentées au gré de leurs (bonnes) relations avec les éditeurs. En situation de concurrence et notamment dans le cas des produits logiciels édités par des prestataires par ailleurs fournisseurs de contenus, l'alimentation exhaustive de la base de connaissances peut s'avérer illusoire.

Le projet Base de connaissances nationale (BACON) actuellement à l'étude dans le cadre de la Bibliothèque scientifique numérique permettra peut-être de sortir de cette impasse.

## BABORD+, LE MOTEUR DE RECHERCHE DOCUMENTAIRE TOUS SUPPORTS DU SITE UNIVERSITAIRE BORDELAIS

+++++

### CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET

Mise en ligne le 1<sup>er</sup> septembre 2011, l'interface BABORD+<sup>5</sup> constitue un point d'accès unique à l'ensemble des collections numériques et physiques des établissements membres fondateurs du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) bordelais :

- universités Bordeaux 1, Bordeaux Segalen, Bordeaux IV (aujourd'hui fusionnées au sein de l'université de Bordeaux) et l'université Bordeaux 3 (désormais université Bordeaux Montaigne) ;
- institut d'études politiques de Bordeaux ;
- institut polytechnique de Bordeaux ;
- école d'ingénieurs Bordeaux Sciences Agro.

Dotés d'un SIGB commun déployé en 1999<sup>6</sup> (le logiciel Horizon édité par la société Sirsi Dynix), les établissements souhaitaient proposer aux publics une interface de recherche documentaire plus intuitive et ergonomique que l'OPAC existant mais aussi et surtout donner à voir la documentation sur support physique ET numérique à l'aide d'un même outil de recherche.

### PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Développée à partir de briques logicielles libres (le moteur de recherche SolR notamment), l'interface Babord+ s'appuie sur un index central alimenté par différents protocoles : imports ISO 2709 pour les données du SIGB, import de fichiers excel ou CSV pour les métadonnées des listes A-to-Z de chaque établissement, moissonnage OAI pour d'autres...

---

5. < <http://www.u-bordeaux3.fr/fr/documentation/catalogues.html> >.

6. À l'exception de l'École d'ingénieurs Bordeaux Sciences Agro qui utilise le SIGB Superdoc édité par la société Aidel.

Babord+ fonctionne donc comme un *discovery tool* mais avec une granularité de niveau titre et non pas de niveau article.

Pour l'utilisateur, la recherche est très intuitive : fenêtre de recherche à la Google, algorithme de pertinence pour l'affichage des résultats, facettes permettant de filtrer les résultats *a posteriori* et notamment en choisissant entre un filtre « tous supports » ou « électronique », rebonds vers d'autres catalogues ou plates-formes proposés en cas de recherche infructueuse ou insatisfaisante. Les métadonnées natives sont enrichies dynamiquement : mise à disposition d'une vignette de la première de couverture, ajout de résumés et tables des matières, feuilletage dans Googlebooks, liens entre versions papiers et électroniques des documents, mention pour les revues électroniques d'indicateurs bibliométriques issus de la base Scopus via Scimago et du code couleur Romeo précisant la politique de l'éditeur en matière d'archives ouvertes.

## **PERSONNALISATION ET INTÉGRATION**

Chaque établissement dispose d'un profil BABORD+ spécifique lui permettant d'adapter l'apparence graphique de l'interface et de déterminer un certain nombre de paramètres (choix des sources interrogées, options de recherche proposées par défaut à l'utilisateur...).

L'utilisateur accède à un profil établissement via les environnements Web ou ENT dans lesquels l'établissement a encapsulé l'interface. L'authentification des usagers, appuyée sur le protocole Shibboleth, permet de proposer des services personnalisés : accès au compte lecteur, sauvegarde de notices, alertes, commentaires sur les notices, création de bibliographies publiques, etc.

## **UN ERMS COMMUN**

Outre Babord+, les établissements du site bordelais se sont dotés d'un ERMS commun permettant à la fois d'assurer le *workflow* de gestion et de proposer aux usagers des interfaces de consultation et d'accès à la documentation numérique (liste A-to-Z, résolveur de liens).



Chaque établissement dispose d'une instance de l'outil, un groupe de travail commun permettant de partager séances de formations au logiciel, procédures d'utilisation et bonnes pratiques.

Les données saisies dans l'ERMS sont exportées chaque semaine dans Babord+ pour mettre à jour les données de signalement de la documentation numérique.

### **DES OUTILS COMMUNS, UNE MISE EN ŒUVRE DIFFÉRENCIÉE**

Les universités bordelaises ont été conduites à opérer des choix distincts dans leur utilisation des outils disponibles en fonction de leurs disciplines d'enseignement et de recherche, des environnements Web d'apprentissage et de communication existants et des ressources humaines disponibles.

Tout l'enjeu du projet était de permettre cette mise en œuvre différenciée, tout en offrant aux publics un catalogue commun à l'échelle du site.

### **PREMIER BILAN : DES PUBLICS ÉTUDIANTS CONQUIS**

Le fait de pouvoir afficher dans une même liste de résultats la version imprimée et la version en ligne d'un ouvrage ou d'un titre de revue permet de mieux guider les publics vers les documents numériques.

La mise en œuvre de Babord+, en mettant en évidence cette complémentarité des supports, a eu un impact important sur le taux d'usage des ebooks, jusqu'ici insuffisamment valorisés et sous-utilisés par les étudiants.

Si les publics étudiants se sont indéniablement appropriés l'interface, les publics chercheurs semblent être restés fidèles à leurs pratiques antérieures (accès à la documentation numérique via le site Web, la liste alphabétique des ressources et les portails thématiques proposés par le CNRS).

En cela, la vocation première du projet a bien été respectée : proposant une granularité de recherche au niveau titre et non au niveau article, Babord+ devait en effet donner à voir la documentation numérique tout en demeurant un outil intuitif principalement destiné aux publics étudiants.

Très peu de ressources numériques gratuites sont intégrées dans Babord+, du fait des critères de sélection appliqués. Les approches diffèrent suivant les établissements et conduisent à des choix relativement ponctuels et hétérogènes :

**EXPLOITATION DIFFÉRENCIÉE DES OUTILS  
DISPONIBLES EN FONCTION DES DISCIPLINES  
PROPRES À CHAQUE ÉTABLISSEMENT**

**TABLEAU 2**

Disciplines	Babord+ : sources spécifiques importées (oultre le SIGB et l'ERMS)	ERMS : utilisation du module A-to-Z	ERMS : utilisation du module résolveur
Sciences et techniques	moissonnage plates-formes de diffusion des thèses moissonnage OAI ebooks moissonnage OAI UNT	oui	oui
Sciences de la santé, sciences de l'homme	import CSV plate-forme pédagogique institution- nelle moissonnage OAI UNT	non	oui
Arts, lettres, langues, humanités	imports CSV ebooks moissonnage OAI biblio- thèque numérique (1886) moissonnage OAI signets Web	non (fenêtre de recherche B+ avec filtre <i>a priori</i> sur revues en ligne)	oui
Sciences juridiques, écono- miques, gestion	moissonnage OAI ebooks	non	non
Sciences politiques	aucune source spécifique	non	non
Sciences agronomiques	moissonnage OAI ebooks	non	non

- granularité des ressources : l'interface proposant des ressources de niveau « titre », les archives ouvertes proposant des publications ont été exclues. Ainsi, la plate-forme HAL\* n'est-elle pas moissonnée ;
- qualité et validité des ressources : les ressources pédagogiques numériques des universités numériques thématiques (UNT)\* ayant une validité et une qualité hétérogène, le choix a été fait de privilégier le support vidéo, relativement rare. Seule l'UNT CanalU est donc moissonnée à ce jour. À l'inverse, la base de signets du Cerimès est bien intégrée dans Babord+ dans la mesure où elle offre toutes les garanties de validation exigées ;
- volumétrie : la grande quantité de métadonnées présentes dans Babord+ peut parfois compromettre la lisibilité des résultats de recherche. Les ressources gratuites offrant un très grand nombre de métadonnées n'ont pas été intégrées pour éviter d'accentuer encore ce risque.

## QUELQUES PERSPECTIVES

+++++

L'inflation des ressources numériques et la problématique de leur signalement a conduit à questionner et repenser les notions de « catalogue » et de « catalogage » dans le monde universitaire.

Les solutions trouvées demeurent néanmoins en grande partie insuffisantes et ne permettent pas de généraliser la mise à disposition d'interfaces documentaires véritablement « intelligentes », permettant de tenir compte du contexte, du profil de l'utilisateur et de son scénario de recherche, de visualiser les liens entre les informations et leur cartographie. Ce sont certainement là quelques-uns des défis de demain.

## **PARTIE IV**

# **ÉVALUER, CONSERVER**

### **1. CONNAISSANCE DE L'USAGE, ÉVALUATION, INDICATEURS EN LECTURE PUBLIQUE**

*par Chantal Sibille*

+++++

### **1. COMPRENDRE ET ANALYSER LES USAGES DES REVUES ÉLECTRONIQUES SCIENTIFIQUES EN BIBLIOTHÈQUE ACADÉMIQUE : APPROCHE CRITIQUE ET ENJEUX MÉTHODOLOGIQUES**

*par Chérifa Boukacem-Zeghmouri*

+++++

### **1. GESTION DE LA CONSERVATION DES COLLECTIONS NUMÉRIQUES**

*par Thierry Claerr et Jean-François Moufflet*

+++++

## 1

## CONNAISSANCE DE L'USAGE, ÉVALUATION, INDICATEURS EN LECTURE PUBLIQUE

par  
Chantal Sibille

L'évaluation du plein rayonnement des ressources numériques demeure encore largement une *terra incognita* dans la sphère de la lecture publique. Lorsque l'on sait que mesurer simplement l'état de la documentation électronique est déjà périlleux, à cause de sa nature évolutive et volatile et de définitions non stabilisées, mesurer ses impacts peut relever de la gageure... Nous l'envisagerons plutôt comme un projet à facettes, en décrivant ce qui peut être mesuré, pourquoi et comment.

### QUELS OBJECTIFS ?

+++++

Le premier objectif de l'évaluation est de disposer d'outils de pilotage de la politique documentaire, pour argumenter certains arbitrages : renouvellement, désherbage, ajustement d'abonnements en termes de nombre d'accès simultanés, de choix de bouquets, de périmètres géographiques. Il s'agit aussi de nourrir et d'orienter le pilotage de projets (mise en œuvre d'accès distants, mutualisation entre établissements, mise en place de formations ou d'ateliers).

Mesurer et quantifier permet de rendre des comptes aux collectivités territoriales et à la tutelle, dans l'optique d'éclairer la dépense publique, de participer au pilotage local ou national des politiques numériques de lecture publique et de repérer des « bonnes pratiques ».

L'évaluation vise enfin à établir un bilan des expérimentations afin de décider des suites à donner.

L'objectif sous-jacent à cette démarche est tout simplement d'appréhender des réalités encore mal connues et en pleine évolution. Les professionnels ont un rôle majeur à jouer, en partenariat avec des experts statisticiens et sociologues pour tenter de cerner une part de l'univers numérique qui évolue chaque jour sous leurs yeux et d'en saisir les enjeux pour les sphères culturelles et informationnelles dans lesquelles évoluent nos bibliothèques.

Il s'agit par exemple, pour une part, d'adapter nos métiers à l'accompagnement, voire à l'anticipation des usages et des pratiques autour de la documentation numérique : les faits marquants qui se dégagent des évaluations doivent soutenir les réflexions quant aux questions de signalement, d'ergonomie, et bien sûr d'offre de services et de médiation.

En ce sens, on peut penser que les vocables de « bonnes » ou de « mauvaises » statistiques sont inadaptés ; cela supposerait en effet qu'une référence absolue existe en la matière et d'avoir défini un curseur commun à toutes les bibliothèques de lecture publique.

Il nous faut garder à l'esprit qu'un des enjeux de l'évaluation d'une documentation encore balbutiante en lecture publique est d'en découvrir les mécanismes à l'œuvre, notamment en ce qui concerne les interactions éventuelles entre consultation de documents électroniques et réutilisation de ces ressources par les usagers, les questions de transversalité, de mixité et de facilitation des usages.

N'oublions pas également que pour les producteurs de ces ressources, les statistiques peuvent revêtir d'autres fonctions : redistribution des droits ou suivi tarifaire pour ceux qui fondent leur modèle tarifaire sur l'usage.

## L'OBJET DE MESURE

+++++

### LES ACCÈS

En matière de ressources numériques, le premier objet de mesure est l'accès. C'est pourquoi, agissant comme une métonymie de la métrique numérique, le nombre de sessions<sup>1</sup> s'impose comme la valeur la plus couramment utilisée pour décrire l'usage d'une ressource en ligne.

Son pendant, le nombre de refus de connexion, se révèle extrêmement précieux lorsqu'il s'agit d'examiner l'augmentation du nombre d'accès simultanés d'une ressource d'accès restreint. Les moyennes mensuelles et

---

1. « Une requête réussie sur un service en ligne. Il s'agit d'un cycle d'activité de l'utilisateur qui classiquement débute lorsque l'utilisateur se connecte au service ou à la base de données et qui se termine de façon explicite (en quittant le service par le menu quitter ou bien par une déconnexion), ou implicite (déconnexion automatique après une période de non utilisation). », COUNTER Version 4, Annexe A : glossaire de termes. [En ligne] : < [http://couperin.org/images/stories/documents/Statistiques/COUNTER/V4\\_FR/appa\\_fr.pdf](http://couperin.org/images/stories/documents/Statistiques/COUNTER/V4_FR/appa_fr.pdf) > (consulté le 15 avril 2014).

annuelles de refus de connexion peuvent être utilement complétées par le rapport entre sessions et refus de connexion.

Lorsque la bibliothèque est dotée d'un moteur de recherche fédérée, il paraît indispensable de distinguer les requêtes opérées automatiquement des requêtes humaines et ciblées. Pourtant, rares sont les statistiques de lecture publique qui s'y conforment. En l'absence de ce distinguo, une augmentation soudaine de sessions sur une base de données fraîchement connectée au moteur pourra être mal interprétée.

Les bibliothèques de lecture publique proposent de plus en plus fréquemment à leurs usagers d'accéder à distance aux abonnements numériques de la bibliothèque. Il est alors primordial de connaître avec exactitude quelles ressources sont consultées en local et hors les murs, ainsi que de quantifier leur exploitation. L'analyse des sessions distantes peut être raffinée par le calcul du taux d'utilisation des accès distants par rapport aux heures d'ouverture ou de fermeture de la bibliothèque physique. Dans le cadre comparatif d'une évaluation de politique territoriale, il paraît intéressant de corrélér ce taux à d'autres taux comparables en externe, par exemple avec des taux d'utilisation de formulaires en ligne de la collectivité. Connaître les chemins d'accès aux ressources électroniques constitue pour le professionnel une source inépuisable d'informations, dont l'exploitation raisonnée doit tendre à ajuster l'ergonomie du site de la bibliothèque, de l'agencement de ses rubriques et de l'architecture de son catalogue : rubrique d'entrée, pages précédemment visitées, liens activés, notices utilisées sont autant d'indices de la fluidité ou de l'opacité des parcours virtuels des usagers, d'autant plus si ces critères sont couplés à des secteurs ou des typologies de lecteurs circonscrits.

Il est particulièrement judicieux d'analyser ce type d'information avant et après une refonte de site.

Les mesures de signaux faibles sont souvent ignorées, au profit des requêtes abouties qui donnent lieu à résultats. Le ratio « requêtes abouties sur nombre de sessions » fournit certes un éclairage de premier ordre sur la connaissance *a priori* du contenu de la ressource par l'utilisateur, sur la maniabilité et l'efficacité de son interface, mais il ne devrait pas pour autant occulter la mesure et l'analyse des requêtes non abouties. Celles-ci permettent en effet de mesurer l'écart potentiel entre une attente et une absence de résultats ou de mettre en évidence des failles de méthodologie.

À cet égard, disposer des termes (ou de leur palmarès) utilisés lors de requêtes sans résultats permettrait aux bibliothécaires non seulement de faire remonter aux producteurs un certain nombre de constats, mais aussi de recueillir des demandes concrètes d'usagers sur le terrain numérique et d'orienter des actions de médiation ciblées le cas échéant.

### **SOUS LES ACCÈS, LES DOCUMENTS**

Quantifiés en tant que visualisation ou téléchargement (impression, reformatage, enregistrement détachable, etc.), les documents constituent les unités les mieux identifiées d'une base et sont pour la plupart indexés.

La quantification des consultations fait presque toujours référence aux typologies de documents classiques : périodiques, livres, enregistrements sonores ou vidéos, images, modules d'apprentissage ; moins souvent aux documents de type références bibliographiques ou brèves d'actualité. On peut s'interroger sur l'utilité réelle d'une telle catégorisation dans le contexte de mesures numériques, souvent biaisée par la nature même de l'offre – voire par les définitions usitées – à moins de mettre en regard ces chiffres avec ceux recueillis sur la consultation de l'offre imprimée du fonds de la bibliothèque.

Il semble en revanche plus utile de s'appuyer sur une typologie générale des ressources utilisées (bases bibliographiques/bases de texte intégral, bases d'écoute de musique en ligne/logiciels de composition, etc.) pour détecter des tendances d'usages fortes, qui peuvent varier selon les secteurs, les publics et les périodes.

Néanmoins, les types de documents doivent être pris en compte pour leur associer des indicateurs pertinents : le nombre et la nature des authentications et des interactions des usagers pour des ressources d'autoformation ; la durée<sup>2</sup> de consultation et les interruptions éventuelles qui s'appliquent aux documents sonores, aux films et aux livres numériques

---

2. La mesure du temps passé sur une ressource numérique devrait être logiquement basée sur une session (correspondant peu ou prou à un utilisateur unique) avec *a minima* une activité sur l'écran (pour éviter d'y amalgamer les abandons de consultation). Nous constatons pourtant de façon empirique des usages mixtes, qui consistent, par exemple, à écouter un concert, casque sur les oreilles (sans activité écran), tout en travaillant sur d'autres documents numériques (plusieurs sessions ouvertes simultanément), afin de s'isoler, voire de se concentrer dans un espace public...



en texte intégral ; pour les livres numériques soumis à DRM, le nombre de prêts des livres numériques, la durée moyenne de prêt, le nombre de retours anticipés.

Hormis dans le cas des leçons des modules d'apprentissage des ressources d'autoformation et des morceaux musicaux d'albums, il n'est guère encore question dans le contexte de la lecture publique d'appréhender des données chiffrées sur la granularité la plus fine des documents textuels comme les articles ou les chapitres. Mais elles devraient à l'avenir prendre de l'importance avec l'avènement d'outils de découverte ou de solveurs de liens ainsi que le développement de bases de données à architecture séquentielle. Il paraît essentiel que les données métriques recueillies sur ces granularités soient liées à leurs niveaux hiérarchiques supérieurs et consolidées globalement, afin d'en avoir aussi une vision complète, et non pas seulement de simples données juxtaposées : cela pourrait s'envisager sous la forme d'un tableau pyramidal, recensant les statistiques générales d'une ressource numérique, puis détaillant pour celle-ci les statistiques relevant d'un titre de périodique, elles-mêmes détaillées par les statistiques concernant les articles qui y sont rattachés.

Pour les ressources en ligne générales ou disciplinaires, des statistiques de consultation différenciées par domaine, adossées à la classification ou aux items de développement précisés dans la charte documentaire de la bibliothèque constituent des axes de réflexion autour de l'ajustement à la politique documentaire ou aux nombres d'accès à consacrer aux bases relevant des domaines les plus demandés.

Ces données chiffrées brutes seront d'autant plus utilisables dans le contexte propre de l'établissement si elles sont rapportées d'une part, au nombre total de consultations en ligne, d'autre part, au nombre de bases ou de documents appartenant à un même domaine, ce qu'il faut flécher *a priori* dans un tableau de suivi.

## PÉRIMÈTRE DES MESURES

+++++

La granularité des statistiques par accès, domaine ou document doit impérativement pouvoir prendre en compte la diversité du paysage des établissements relevant de la lecture publique.

Selon que l'on a affaire à une bibliothèque unique, à un réseau de médiathèques, à une BDP, à une bibliothèque nationale, à un réseau de bibliothèques spécialisées, ou à tout autre type d'organisation, les statistiques devront pouvoir être scindées selon les divers types d'acteurs, intermédiaires et finaux.

Nous pouvons considérer que les critères indispensables à une lecture efficace des données métriques couvrent toute entité préalablement définie : découpage par IP ou plages d'IP, par site, par secteur, par bibliothèque ou point de lecture desservis, par adhérent, par authentification des utilisateurs finaux, par utilisateur anonyme.

Cette exigence implique une structuration *a priori* des comptes d'abonnés chez les fournisseurs selon une logique arborescente.

### **DES PÉRIODICITÉS FIXES ET VARIABLES**

Les périodicités qui viennent temporaliser les données chiffrées sont classiquement mensuelles et annuelles, pour correspondre au cycle des abonnements.

Il est aussi prudent de prévoir ponctuellement de se baser sur des périodicités exceptionnelles, liées par exemple à une circonstance particulière (test d'une nouvelle ressource grandeur réelle avec la participation des usagers, semaine test d'évaluation sur un secteur, etc.).

Selon les besoins, il ne faut pas négliger les variations journalières, voire horaires, qui pourraient révéler certaines tendances imputables à des publics ou à des conjonctures spécifiques (besoins documentaires induits par des préparations d'examen, un festival cinéma local, etc.).

### **DES DOCUMENTS POUR DES USAGERS**

L'évaluation des ressources électroniques ne peut occulter la question des usagers. Les usages en ligne dessinent-ils une segmentation ou au contraire une mixité des publics ?

Pour tenter de cerner ces problématiques et par là agir sur leurs incidences, sur la communication ou la mise à disposition auprès des publics, la mise en œuvre de critères centrés sur les utilisateurs est requise

lorsque cela est possible<sup>3</sup> : croiser les autres critères précités avec les données disponibles en interne, comme la qualité d'inscrit, d'emprunteur actif, le statut (estudiantin ou non par exemple), la tranche d'âge, la catégorie socio-professionnelle...

Ces données chiffrées, qui relèvent plus de mesures d'accès que d'indicateurs d'usages, seront utilement complétées par des enquêtes qualitatives.

## EXPLOITATION DES DONNÉES

+++++

Afin d'aborder des types de pratiques propres à l'univers numérique, il est nécessaire de connaître les informations d'exploitation des données, ainsi que leurs évolutions dans le temps, rapportées aux types d'utilisateurs et de documents considérés.

Combien de références sont-elles exportées vers un logiciel de traitement bibliographique ? Combien d'articles sont-ils téléchargés dans un compte personnel ? Combien de playlists musicales sont-elles créées pour des supports d'écoute dédiés ? Combien d'images ou d'extraits sont-ils partagés sur des réseaux sociaux ? Combien de parcours d'apprentissage sont-ils enregistrés sur clé USB ?

Ce type de question implique en prérequis que les outils idoines soient autorisés par les producteurs et mis à disposition dans et par la bibliothèque, dans un continuum de chaîne numérique.

## DES RÉFÉRENTIELS D'INDICATEURS AUX SPÉCIFICITÉS DE LA LECTURE PUBLIQUE

Des référentiels d'indicateurs sont produits par des comités de normalisation<sup>4</sup>, des services ministériels<sup>5</sup>, des associations<sup>6</sup>, des groupements

3. Lors de connexions authentifiées, liées au Lightweight Directory Access Protocol (LDAP).

4. ISO 2789:2013 : Information et documentation - Statistiques internationales de bibliothèques.

5. Igor Groudiev, « L'Observatoire de la lecture publique au service du livre », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2013, n°4, pp. 48-52. [En ligne] : < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-04-0048-001> > (consulté le 15 avril 2014). Voir également le site de L'Observatoire : < <http://www.observatoirelecturepublique.fr> >.

6. *Questions clés liées au développement des collections électroniques : guide à l'usage des bibliothèques*. [En ligne] : < <http://www.ifla.org/files/assets/acquisition-collection-development/publications/Electronic-resource-guide-fr.pdf> > (consulté le 15 avril 2014).

interprofessionnels<sup>7</sup> ou des consortiums de ressources électroniques<sup>8</sup>. Ils présentent l'inestimable atout de définir les termes employés, d'unifier les pratiques en la matière pour les rendre cohérentes et comparables. Mais force est de constater, ce qui est historiquement logique, qu'ils sont adossés en majorité au monde universitaire.

De nombreux indicateurs sont communs à l'univers académique et à la lecture publique, mais un référentiel d'indicateurs spécifique à la lecture publique reste à bâtir de façon complémentaire, en dégagant quelques indicateurs pertinents qui puissent rendre compte de situations disparates.

L'indicateur classique du rapport coût/usage est-il par exemple adapté à la lecture publique ? Il constitue bien sûr un ratio parlant, qui correspond à la préoccupation légitime du contrôle de la bonne utilisation des deniers publics. Mais d'une part, la pertinence même de ce ratio dépend des modalités propres à l'usage évalué, de la granularité des items mesurés et de la définition d'un seuil à partir duquel il serait jugé satisfaisant. Et d'autre part, est-il réaliste de l'employer alors que l'offre éditoriale numérique est en cours de développement en lecture publique, et est loin d'avoir atteint une masse critique peut-être nécessaire à son utilisation ?

Les indicateurs devraient sans doute s'inspirer des spécificités de la lecture publique, telles que l'ancrage territorial, le maillage en réseau, le dynamisme culturel, la diversité des documents, des supports et des publics.

---

7. Traduction française de la version 4 du *Code de bonnes pratiques COUNTER / GTSU* – Couperin, avril 2012, [En ligne] : < [http://couperin.org/images/stories/documents/Statistiques/COUNTER/V4\\_FR/copr4\\_fr.pdf](http://couperin.org/images/stories/documents/Statistiques/COUNTER/V4_FR/copr4_fr.pdf) > (consulté le 15 avril 2014).

8. Couperin, *AnalogIST / ezPAARSE : pour le recueil, le traitement et l'analyse des fichiers logs recueillis localement*. [En ligne] : < <http://www.couperin.org/groupes-de-travail-et-projets-deap/statistiques-dusage/134-statistiques-dusage/988-analogist-ezpaarse-recueil-traitement-et-analyse-des-statistiques-locales> > (consulté le 15 avril 2014).

## POUR UNE MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION QUANTITATIVE

+++++

### QUI MESURE ?

#### mesures d'éditeurs

Nous connaissons tous la difficulté d'obtenir auprès des fournisseurs des statistiques fiables et utilisables. En effet, loin d'être toutes calculées et présentées sur le même mode, nous avons le plus grand mal à les additionner ou à les comparer.

Lorsque nous obtenons des données chiffrées, par demande manuelle ou par rapport automatisé, nous ne savons pas toujours à quoi elles correspondent exactement si elles ne réfèrent pas à des définitions produites par des codes de bonne conduite. En outre, la quasi-totalité des statistiques d'éditeurs de ressources présentes en bibliothèque de lecture publique ne fait pas la différence entre utilisation « réelle » et interrogation via une requête de moteur de recherche fédérée, ce qui biaise certains chiffres. Elles manquent de précision et de remontées textuelles pour évaluer quelle partie de base est consultée, quels mots sont les plus utilisés pour les requêtes abouties ou au contraire quelles sont les requêtes qui n'aboutissent pas.

Enfin, il n'est pas exclu totalement que certains chiffres puissent être majorés, compte tenu du poids qu'ils peuvent revêtir pour les renouvellements d'abonnements.

Malgré ces réserves, les statistiques externes sont néanmoins précieuses et devraient être systématiquement analysées lors des phases d'évaluation. Elles ont aussi le mérite d'être les uniques sources chiffrées lorsque l'établissement ne possède pas de moyens d'extraire ses propres résultats.

#### mesures internes

La conception de statistiques internes devrait idéalement intervenir à l'origine de la construction architecturale de la base de gestion des ressources électroniques, afin que tous les champs et les données utiles soient pointés *a priori* pour être croisés *a posteriori*.

La plupart des projets autour des bases ou les bases elles-mêmes d'ancienne génération en lecture publique intègrent peu cette dimension ou souffrent de carences irrémédiables en la matière. Bien souvent, les accès aux ressources électroniques sont réalisés au moyen de listes non architecturées ou se font via des notices de ressources génériques (au nom de la base + description) qui ne reflètent ni le contenu ni la granularité de l'information proposée par la base.

Lorsque des notices granulaires sont incorporées au catalogue ou que des outils de dépouillement redirectionnels sont mis en place, les items sont rarement reliés entre eux et à leur base générique. Un travail sur les liens semble nécessaire pour pallier cette double carence : comme les notices sont conçues en premier lieu pour donner accès, le système de calcul se contente de comptabiliser les clics d'accès généraux, qui sont pauvrement représentatifs de l'utilisation réelle, basée sur des navigations transverses. Les statistiques internes résultantes n'ont donc généralement pas grand-chose à offrir de plus que le nombre de connexions à une ressource générique.

### **MISE EN PLACE D'UN TABLEAU DE SUIVI DES STATISTIQUES**

Le tableau de suivi des statistiques s'insère en amont et en aval de la chronologie de la récupération des statistiques (données brutes), de leur concaténation puis de leur analyse (dégager des tendances). L'objectif d'un tel tableau est de mettre en perspective les chiffres recueillis, qu'ils soient locaux ou externes, afin que leur analyse s'appuie à chaque fois sur une confrontation au contexte particulier qui a entouré la ressource dans son cycle de vie. C'est cette mise en perspective qui permettra de nuancer l'analyse et d'en dégager les axes à améliorer.

La structure de ce type de document de gestion peut combiner deux parties distinctes : une partie « tableau de bord » et une partie « contexte ».

#### **tableau de bord**

Le tableau de bord sert à notifier l'existence ou non de statistiques, la source des statistiques moissonnées (interne/externe) ; leur nature (normalisées ou non) ; leur définition (sessions, requêtes abouties, items

visualisés...) ; leur mode de récupération (sur demande à un contact, par requête via le module d'administration, par mél d'envoi systématique...) ; leur format (textuel, tabulé...) ; leur périodicité ; ainsi que les informations pratiques qui s'y rattachent (coordonnées du contact et date de demande/ de réception, URL et codes d'accès au module administrateur, réclamations et questions en cours...).

### **tableau contextuel**

La partie contextuelle se propose de recenser, pour chacune des ressources, les éléments générateurs de compréhension :

- défaillances ou handicaps techniques (journal des incidents : coupures d'accès plus ou moins longues, difficultés d'affichage ou bugs sur certaines fonctionnalités, lenteurs anormales de chargement...)
- existence ou non de certaines fonctionnalités (compte de personnalisation, annotations, partages, modes, formats et destination de récupération...)
- état du signalement (date de mise à jour, liens créés, date de branchement d'un connecteur pour une recherche fédérée...)
- actions de valorisation et de médiation auprès des collègues et des publics (dates de formation ou de présentation au personnel de service public, ateliers ou démonstrations aux usagers, article, focus ou brève signalant une nouveauté ou une modification...).

Les ressources électroniques étant par nature invisibles *a priori* dans un contexte de libre accès aux imprimés et de faible utilisation du catalogue en lecture publique, toute action visant à les rendre visibles, à les promouvoir et à faciliter leur exploitation devrait participer à l'analyse de leurs usages. Il est en effet peu probable qu'une ressource dont on ignore le contenu et les fonctionnalités, que l'on trouve difficilement ou qui présente des carences techniques soit utilisée de façon satisfaisante.

Remédier à ces obstacles est donc un prérequis à la juste analyse des statistiques d'utilisation.

À la contextualisation locale des données chiffrées s'ajoute une contextualisation plus globale de la documentation électronique, qui peut par exemple tenir compte d'une situation en lecture publique que l'on peut qualifier de « pré-bascule » ou encore s'interroger sur d'éventuelles corrélations, tant propres aux bibliothèques (constats de baisse régulière d'utilisation des documents imprimés) que de nature plus sociétale (impacts de la formation tout au long de la vie par exemple).

### ÉVALUATION QUALITATIVE

L'évaluation des ressources électroniques ne peut se satisfaire d'angles morts à propos des usages et des pratiques, qui ne peuvent être traduits uniquement par des indicateurs, par nature réducteurs.

L'introduction d'enquêtes, d'observations et d'entretiens en face à face ou en *focus groups* reste indispensable à l'appréhension d'une réalité complexe. Faisant intervenir des méthodologies spécifiques et rigoureuses, souvent ancrées dans le champ sociologique, l'évaluation qualitative peut paraître plus malaisée à mettre en œuvre, mais ses apports sont incontournables. En témoignent les enquêtes menées par le Service études et recherche de la Bpi<sup>9</sup>.

Une littérature abondante sur ces aspects permet de mettre en évidence les points centraux que représentent l'élaboration longue et minutieuse des enquêtes et des échantillonnages, le travail de traitement des résultats puis de leur analyse (hypothèses, recoupements, biais).

Ces évaluations devraient viser à dégager des tendances longues. Elles trouvent un prolongement naturel dans des observatoires des usages du numérique.

L'évaluation de ressources électroniques se situe à la croisée des chemins entre politique documentaire et de services, médiations et pratiques du public. Les tensions qui s'y expriment reflètent la recherche

---

9. À titre d'exemple : « Liseuses électroniques à la Bpi », « Pratiques et usages de la presse électronique », « Usages des ordinateurs portables personnels », Rubrique Publics et usages à la Bpi. [En ligne] : < [http://www.bpi.fr/fr/professionnels/etudes\\_et\\_recherche2/publics\\_et\\_usages\\_a\\_la\\_bpi.html](http://www.bpi.fr/fr/professionnels/etudes_et_recherche2/publics_et_usages_a_la_bpi.html) > (consulté le 15 avril 2014).



d'équilibre entre les missions d'une bibliothèque, ses offres et l'usage qui en est fait. En bibliothèque publique, les marges de manœuvre peuvent paraître étroites, tant elles sont encore très tributaires de l'offre éditoriale, de compétences techniques et de cloisonnements historiques. C'est sans doute d'une prise de risques que pourront émerger les conditions d'une profonde évolution.

Plutôt que de mesurer l'usage classique d'une collection par sa consultation, évaluer les ressources électroniques et leurs usages s'apparente *in fine* plus à analyser une offre de services et les perspectives de ses évolutions. Ses bénéfiques devraient nous aider à imaginer de nouvelles modalités d'offres et de services. L'émergence d'une cartographie nationale des ressources numériques et de leurs usages pourrait par exemple en ce sens constituer un point d'appui pour les professionnels.

Comme traduire n'est pas trahir, mais forcément adapter, évaluer est peut-être prendre la mesure des écarts entre données chiffrées et effets réels. Mesurer nous sert finalement à évaluer pour évoluer.

**COMPRENDRE ET  
ANALYSER LES USAGES DES  
REVUES ÉLECTRONIQUES  
SCIENTIFIQUES EN  
BIBLIOTHÈQUE ACADÉMIQUE :  
APPROCHE CRITIQUE ET  
ENJEUX MÉTHODOLOGIQUES**

par  
Chérifa Boukacem-  
Zeghmouri

**LES REVUES ÉLECTRONIQUES QUESTIONNÉES  
PAR LA NOTION D'USAGE**

+++++

L'usage est un phénomène social. Il est le plus souvent appelé à évoluer plutôt qu'à se transformer radicalement. À peine a-t-on fini de comprendre ses logiques, que celles-ci peuvent être modifiées. C'est précisément le cas pour les revues électroniques scientifiques. Usage des revues électroniques, consultation des revues électroniques, téléchargement des revues, sont autant d'expressions, de désignations que l'on retrouve dans la littérature (de recherche ou professionnelle) utilisées confusément. Leur point commun réside dans le fait qu'elles désignent le plus souvent le même phénomène : l'interaction des pratiques d'un usager avec les plates-formes donnant accès aux revues scientifiques, à leur contenu et à leurs services associés : consultation, téléchargement, navigation, lecture, etc.

La notion d'usage de revues électroniques recouvre donc une réalité plurielle et complexe. Elle est composée des pratiques informationnelles de l'usager, de ses pratiques communicationnelles, de ses représentations individuelles et partagées, et enfin des normes sociales disciplinaires. Elle implique également une dimension temporelle qui participe de sa dynamique. Toutes ces pratiques viennent se rapporter à un dispositif technique, en l'occurrence la plate-forme de l'éditeur, lieu où elles vont « travailler » ensemble pour former une relation<sup>1</sup>. Certaines pratiques seront conformes

1. Virginie Paul et Jacques Perriault (éd.), *Critique de la raison numérique*, Paris, CNRS Éditions, 2004 (Hermès ; 39).

à ce qui a été anticipé par le concepteur de la plate-forme, d'autres s'en éloigneront et contribueront, à terme, à faire évoluer l'architecture et l'ergonomie du dispositif ; peut-être le contenu. L'usage est donc un segment à la charnière de la dimension sociale des pratiques et économique du marché à l'origine du produit. Se pencher sur ce segment, c'est donc se situer à un carrefour où se jouent des relations et des réactions qui apportent un éclairage critique sur le processus d'observation et d'analyse des usages.

L'intérêt de cette approche réside dans le fait qu'elle est fondée sur la prise en compte des activités enregistrées sur les plates-formes de revues d'éditeurs. Il ne s'agit pas ici de remettre en question l'exploitation des statistiques de consultation<sup>2</sup>, mais plutôt de pointer les limites de leur potentiel interprétatif pour analyser un phénomène aussi complexe que l'usage. Ce faisant, notre propos consiste également à mettre en avant les enjeux méthodologiques qui se jouent autour de l'évaluation des bouquets de revues lorsque celle-ci ne prend en compte que les volumes du trafic enregistré.

### **LA TENTATION DU NOMBRE**

À la fin des années 1990, une littérature importante rend compte des processus d'appropriation et des usages qui se forment autour des revues électroniques dont l'offre s'étoffe. Quel que soit leur terrain, et outre les différences disciplinaires structurantes, ces études convergent dans l'identification de tendances majeures qui ont dessiné les usages des communautés de recherche<sup>3</sup>. Appuyées pour la plupart sur des statistiques normalisées COUNTER (voir l'encadré p. 152), les premières études ont saisi l'opportunité d'entreprendre une « reconstitution » des « actions » des usagers sur la plate-forme, à partir de l'exploitation des rapports statistiques. Il était inédit de pouvoir prendre en compte l'activité générée par les usagers et de ne pas recourir à un échantillon pour l'analyse.

---

2. Nous précisons que notre propos sur les statistiques sera circonscrit aux statistiques des revues électroniques, qui constituent une part importante de l'offre électronique des bibliothèques académiques en direction des publics d'enseignants-chercheurs.

3. David Nicholas and Ian Rowlands (ed.), *Digital consumer: reshaping the information profession*, London, Facet Publishing, 2008.

Mais toute méthodologie a ses faiblesses. Les limites de l'analyse quantitative de la consultation se révèlent à l'aune des proportions identifiées, des rythmes observés ou bien encore de l'opacité de phénomènes particuliers pour laquelle demeure toujours posée la question de l'interprétation. Les biais de l'analyse quantitative de la consultation sont pointés dès le début des années 2000. En France, Dominique Rouger<sup>4</sup> a présenté en 2009 une communication démontrant les biais du *Journal Report 1* (JRI) qui, bien que normalisé, présente une définition agrégeant deux types d'information différents. Ce constat a été d'autant plus important qu'il s'est avéré que le JRI est le rapport le plus utilisé en France et outre-Manche, lui donnant jusqu'au statut d'indicateur à part entière<sup>5</sup>. Plus récemment, c'est Terry Bucknell<sup>6</sup> qui démontre la fragilité et les biais des indicateurs « Coûts-Consultation ».

L'analyse de *logs*, une autre méthode quantitative, permet à un établissement d'enregistrer les traces laissées par l'utilisateur. Son avantage consiste à consigner toutes les informations relatives à l'événement de consultation dans un fichier journal, en toute indépendance de l'éditeur qui ne fournit qu'une partie des données. La méthode est rarement mobilisée dans les bibliothèques en raison des infrastructures techniques d'accès et des compétences qu'elle requiert<sup>7</sup>. En outre, elle ne donne pas d'éléments sur « l'avant » de l'événement de consultation, sur ce qu'a pu faire l'utilisateur avant d'arriver sur le portail ou la plate-forme.

À ces limites, nous ajouterons qu'une analyse d'usage des revues à partir des statistiques de consultation signifie réduire le prisme de l'observation à la seule entrée de la plate-forme. Or, peut-on considérer que la plate-forme soit le seul lieu à partir duquel une consultation a opéré ? Pour reprendre

---

4. Dominique Rouger, « "Don't let me be Miss Understood" ou les bibliothécaires lisent-ils le COUNTER dans le chiffre ? », in Chérifa Boukacem-Zeghmouri (éd.), *L'information scientifique et technique dans l'univers numérique : mesures et usages*, Paris, ADBS Édition, 2010 (coll. Sciences et techniques de l'information), pp. 113–128.

5. Chérifa Boukacem-Zeghmouri, Joachim Schöpfel, "Statistics usage by French academic librarians: a survey", *Learned Publishing*, 2012, 25 (4), 271–278.

6. Terry Bucknell, "Garbage in, Gospel out: Twelve reasons Why Librarians should not accept Cost-per-Download Figures at Face Value", *The Serials Librarian*, 2012, 63 (2), 192–212.

7. Pour plus de détails, voir les présentations du groupe de travail Statistiques de Couperin au sujet du projet MESURE et AnalogIST : < <http://roi-couperin.sciencesconf.org/> >.

les termes d'Anne Piponnier<sup>8</sup>, peut-on considérer que la plate-forme donnant accès à la revue et aux services associés soit à la fois « creuset et vecteur » de la consultation ? Permet-elle une observation « transparente » des usages ?

### UNE RÉPONSE PAR LES USAGES...

Les analyses qualitatives contiguës aux analyses quantitatives révèlent que la consultation enregistrée sur les plates-formes relève davantage d'une logique de « consommation » où les frontières entre les différents types et statuts de ressources s'estompent. La consultation est sous-tendue par la navigation (portée essentiellement par Google), véritable mode de recherche d'information<sup>9</sup>. La plate-forme n'est qu'un lieu de passage parmi d'autres sur le Web où opère la navigation. Ce phénomène, unanimement observé a conduit à ériger la navigation comme 5<sup>e</sup> fonction de la revue scientifique<sup>10</sup> aux côtés des 4 premières : enregistrement, évaluation, diffusion et archivage. L'utilisateur est pris dans une « expérience d'immersion »<sup>11</sup> qui lui fait vivre à la fois la recherche d'article – *search experience* – et la découverte – *discovery experience*. Il développe un usage en ligne des revues, semblable au *streaming*, générant des volumes importants de téléchargements.

Ces derniers président aux discours marketing des éditeurs à propos de la valeur de leurs bouquets de revues. Notamment pour justifier leurs tarifs et les hausses de prix. C'est là que se situe le malentendu, autour de l'interprétation des volumes faramineux de téléchargements. Or, pour l'éditeur et son modèle économique, la valeur se situe désormais moins du

---

8. Anne Piponnier, « Les observatoires et l'observation », *Communication & Langues*, 2012, n°171, pp. 19-28.

9. Chérifa Boukacem-Zeghmouri, "Online Article Searching on Publisher Platforms by STM French Scholars: Findings and Analysis", *The Canadian Journal of Information and Library Science*, 2012, Vol. 36, n° 3/4, 88-105.

10. Mark Ware, "The Shape of Things to Come: How Technology Trends and Market Forces will change the structure of the STM Publishing Industry", in *The Seventh International Conference Academic Publishing in Europe (APE)*, 2012.

11. Kent Anderson, Angela Dresselhaus, "Publishing 2.0: How the Internet changes Publications in Society", *The Serials Librarian*, April 2011, 60, (1-4), 23-36.

côté des « collections » que du côté des « connexions »<sup>12</sup>, dont les logiques s'inscrivent dans celles de l'univers numérique.

Lorsque dans le cadre d'une étude de retour sur investissements, l'on se penche sur la valeur des téléchargements pour interroger la rentabilité des bouquets de revues, les approches sont différentes. En revanche, elles postulent toutes un lien entre consommation des contenus et bénéfices<sup>13</sup> ou publication<sup>14</sup>. Une étude récente portée par le laboratoire ELICO<sup>15</sup> a mobilisé deux approches complémentaires (bibliométrique descriptive et économétrique explicative) pour appréhender la question. La production d'articles a été définie comme le « bénéfice » de la consultation. Les résultats<sup>16</sup> de l'étude montrent que la consultation des bouquets de revues est une condition nécessaire mais pas suffisante pour expliquer le phénomène de publication chez le chercheur.

Une étude récente<sup>17</sup> a, quant à elle, montré que les temps de lecture des chercheurs sont partagés entre les collections numériques soumises à abonnement et d'autres types de contenu libre ou gratuit (billets de blogs, vidéos, etc.), mis à leur disposition notamment via les réseaux sociaux<sup>18</sup>. Cet aspect n'est pas nouveau car, dès 2010, il a été démontré dans le cadre d'une étude britannique que les magazines, la presse, le contenu de site Web ou bien encore les médias grand public sont des sources consultées et lues par les chercheurs pour leur activité professionnelle<sup>19</sup>. À ces constats, il faut aussi ajouter une spécificité disciplinaire qui conduit des communautés de recherche à consulter un certain type de contenu plus qu'un autre : les collections d'ouvrages pour les mathématiciens, les données

---

12. < <http://www.ape2014.eu/> >.

13. Carol Tenopir, Amy Love, Joseph Park, Lei Wu, Andrea Baer, *University Investment in the Library; Phase II: An International Study of the Library's Value to the Grants Process*, Elsevier LibraryConnect White Paper (2010). [En ligne] : <[http://libraryconnect.elsevier.com/sites/default/files/2010-06-whitepaper-roi2\\_0.pdf](http://libraryconnect.elsevier.com/sites/default/files/2010-06-whitepaper-roi2_0.pdf)>.

14. "E-Journals: their use, value and impact", *Research Information Network Report*, 2011.

15. < <http://www.elico-recherche.eu/> >.

16. Les résultats ont été présentés lors d'une journée d'étude, en partenariat avec le consortium Couperin, le 21 février 2014 : < <http://roi-couperin.sciencesconf.org/> >.

17. Carol Tenopir, Rachel Volentine, Donald King, "Social media and scholarly reading", *Online information Review*, 2013, 37, 2.

18. Gemma Nández, Àngel Borrego, "Use of social networks for academic purposes: a case study", *The Electronic Library*, 2013, 31, 6, 781-791.

19. Sally Maynard, Ann O'Brien, "Scholarly output: print and digital - in teaching and research", *Journal of Documentation*, 2010, 66, 3, 384-408.

et archives de données pour les biologistes, les archives ouvertes pour les physiciens, les brevets pour la chimie, etc. La dimension disciplinaire intervient également dans les différences qui structurent les pratiques de lecture, en termes de temps dédiés et d'importance des volumes de lecture.

Enfin, il nous faut aussi pointer l'accroissement du nombre de revues issues de la voie dorée du libre accès et qui s'est amplifié à la suite du succès de la mégarevue *Public Library of Science (Plos One)*. Créée *ex nihilo* et fondée entièrement sur le modèle auteur-payeur, son succès est immédiat et se mesure à l'aune des citations qu'elle reçoit. *Plos One* confirmera ainsi la viabilité possible d'un modèle qui ne restreint pas l'accès aux contenus. Le *Directory of Open Access Journals (DOAJ)*<sup>20</sup> recense aujourd'hui près de 10 000 revues en libre accès<sup>21</sup>. Comme le montrent des études récentes, les bases de données Web of Science et Scopus intègrent de plus en plus de revues en libre accès, particulièrement dans les domaines scientifique, technique et médical (STM)<sup>22</sup>. Les résultats montrent que cette intégration s'est faite de manière progressive.

Ce qui revient à dire que les communautés de chercheurs lisent et publient de plus en plus dans des revues relevant du modèle doré. Or, quel est le statut de l'usage de revues relevant de ce nouveau modèle économique dans des études de retour sur investissement (Return On Investment, ROI) dont les approches n'ont été pensées jusque-là qu'avec le modèle de l'abonnement ? La question reste encore ouverte.

### ... PAR LES USAGÉS SOCIAUX

Ce vers quoi nous souhaiterions attirer l'attention du lecteur, c'est l'actualité la plus récente de l'évolution des usages en lien avec la montée en charge des réseaux sociaux. Cette réalité amorcée lentement dans les années 2008-2009<sup>23</sup> s'est ensuite lentement amplifiée<sup>24</sup>. Elle est à l'origine

---

20. < <http://www.doaj.org/> >.

21. Toutes n'émergent pas au modèle de l'auteur-payeur.

22. David Solomon, "Types of open access publishers in Scopus", *Publications*, 2013, 1, 1, 16-26.

23. "If you build it, will they come? How researchers perceive and use web 2.0", *Research Information Network Report*, 2010.

24. Hadas Shema, Judit Bar-Ilan, Mike Thelwall, "Research blogs and the discussion of scholarly information", *Plos One*, 2012, 7 (5).

d'une nouvelle phase d'évolution dans les usages, en cours d'analyse. Elle se caractérise par une dimension sociale et collaborative portée par les réseaux sociaux académiques, et, dans certains cas, grand public. Les communautés académiques y trouvent des espaces où l'utilisateur partage de l'information, des articles, des avis, des commentaires.

Dès 2012, on voit apparaître une articulation inédite entre réseaux sociaux académiques et plates-formes d'éditeurs : le rachat en novembre 2012 de Papers<sup>25</sup> par Springer, le lancement en avril 2013 de la plate-forme collaborative ChemWork<sup>26</sup> par l'American Chemical Society et enfin, le rachat de Mendeley par Elsevier en avril 2013. Ce dernier événement est plus marquant car Mendeley, Start-Up au succès fulgurant, compte à ce moment-là plus de 2,5 millions d'utilisateurs et enregistre 385 millions d'articles échangés. L'importance significative de cet échange entre chercheurs n'est pas étrangère au phénomène de stagnation des téléchargements enregistré par Elsevier sur sa plate-forme ScienceDirect depuis 2010<sup>27</sup>.

La valeur véhiculée par ces dispositifs réside dans le fait qu'ils fournissent aux auteurs des espaces de collaboration, de partage et d'échange au sein d'un groupe, en vue de l'élaboration de nouveaux contenus. Il s'agit de « médias » sociaux qui permettent de rassembler des personnes et des groupes, porter des discussions, créer des contenus. Ces nouveaux médias sont « moins là pour fournir une information que pour permettre la coordination nécessaire à la création d'une connaissance »<sup>28</sup>. Ce phénomène traduit une double dépendance entre industrie de l'information scientifique et industrie de la communication comme le soulignait Bernard Miège récemment à un colloque<sup>29</sup>. Les moteurs de recherche et les réseaux sociaux ont besoin d'un adossement au contenu des éditeurs scientifiques<sup>30</sup> qui, à leur tour, ont besoin d'un espace médiatique de valorisation et de

---

25. < <http://www.papersapp.com/papers/> >.

26. < <http://www.chemwork.org/> >.

27. Olivier Dumon, *Séminaire Library Connect*, décembre 2012. < <https://sites.google.com/site/francelibraryconnect2012/home/presentations> >.

28. Clay Shirky, *Cognitive Surplus. Creativity and Generosity in a Connected Age*, New York, Penguin, 2010.

29. < <http://icrea2013.sciencesconf.org/> >.

30. Le PDG de Mendeley a expliqué dans une interview que l'acceptation de l'offre de rachat d'Elsevier était liée au fait que Mendeley avait besoin d'investissements leur permettant d'embrancher sur un nouveau cycle de croissance qui dépend des acteurs du contenu.



promotion de ces mêmes contenus. Pour prendre en compte la valeur de cette activité « promotionnelle » de la publication par l'auteur, de nouveaux indicateurs sont proposés, sous le nom d'Altmetrics, contraction de Alternative et Metrics. Ils sont liés aux réseaux sociaux académiques (ResearchGate, Mendeley, CiteUlike, etc.), grand public (Twitter, Facebook, etc.) et alimentés par l'activité même de l'utilisateur<sup>31</sup>. Ils proposent de nouveaux cercles de crédibilité et de légitimation pour une filière en renouvellement.

### ... ET DES DÉTOURNEMENTS D'USAGES

Dans une étude récente portant sur l'analyse des processus d'appropriation des ressources électroniques mises à la disposition des chercheurs algériens<sup>32</sup>, nous avons pu constater qu'à l'aune de terrains, de contextes et de réalités différents, les volumes de téléchargements peuvent au contraire sous-représenter l'usage réel des articles de revues depuis les plates-formes. L'exploitation des statistiques de consultation des revues disponibles sur le portail algérien de ressources académiques Système national de documentation en ligne (SNDL)<sup>33</sup> a permis d'observer une consultation dont la progression avoisinait les 125 % en une année (entre 2011 et 2012). Parallèlement à l'analyse quantitative, des entretiens semi-directifs réalisés avec un panel de 13 enseignants-chercheurs dans le domaine des sciences au sein même de leurs laboratoires ont permis d'éclairer différemment cette réalité.

Les difficultés de réseau et d'accès en ligne au portail national et à ses ressources ont conduit les chercheurs interviewés à sauvegarder, en local, les articles des numéros des revues dont ils étaient lecteurs sur des serveurs partagés de leurs laboratoires. Dans certains cas, un chercheur se chargeait de télécharger l'ensemble des revues d'un éditeur, sur un domaine particulier. Cette « organisation » a pour but de neutraliser les pannes de

---

31. Judit Bar-Ilan, Cassidy Sugimoto, William Gunn, Stefanie Haustein, Stacy Konkiel, Vincent Larivière, Jennifer Lin, "Altmetrics: Present and future - panel", *ASIST*, 2013, 1-6.

32. Chérifa Boukacem-Zeghmouri, Claire Leduc, « Intégration des ressources Springer dans les pratiques et activités des chercheurs algériens : état des lieux et recommandations », *Rapport de recherche*, 2014. [En ligne] : < [archivesic.ccsd.cnrs.fr:sic\\_01003684](http://archivesic.ccsd.cnrs.fr:sic_01003684) >.

33. < <https://www.sndl.cerist.dz/> >.

réseau et de garantir « en local » l'accès à la documentation scientifique. Ceci revient à dire que contrairement à ce que nous avons pu écrire plus haut, dans ce cas précis, les statistiques que nous avons exploitées ne représentent qu'une partie de l'activité de consultation des communautés d'utilisateurs. L'autre partie, menée en local, ne pouvait être visible car elle n'opérait pas sur la plate-forme. Ce cas de figure montre que les modalités d'observation, telles qu'elles étaient déterminées par la plate-forme n'étaient pas suffisantes.

### **ÉLARGIR LE PRISME DE L'OBSERVATION AU-DELÀ DES RESSOURCES ACQUISES**

+++++

L'évolution des usages des chercheurs, leurs spécificités ne sont pas toujours connues des professionnels de l'information. Ces derniers souhaiteraient en avoir une meilleure connaissance pour mesurer la pertinence des ressources qu'ils acquièrent (bouquets de revues, ebooks, etc.), de leur valorisation et signalement (portails) et de leurs dépenses corollaires. Or, dans la mesure où les usages se construisent aujourd'hui dans un environnement où les frontières entre les différents types de ressources (celles acquises par la bibliothèque et les autres) sont de moins en moins définies, il est important d'élargir le contexte de l'observation et de l'analyse d'usage. Dans cette perspective, il est difficile de dresser des constats et encore moins des conclusions fiables sur l'appréciation quantitative ou qualitative du phénomène de l'usage. Cela est encore plus vrai quant à une démarche d'évaluation. La plate-forme de l'éditeur devient un des lieux – parmi d'autres – de comptage et d'observation des activités des utilisateurs. Elle n'est pas un observatoire, elle est un des observatoires possibles, nécessitant d'être associée à d'autres observatoires. Mais surtout, elle nécessite d'être associée à d'autres modes d'observation de nature plus explicative et interprétative. Autrement, le risque consisterait à ajuster les périmètres des bouquets de revues à l'aune d'une appréciation partielle, voire réductrice de l'activité des communautés d'utilisateurs. Or, l'ajustement ne peut être pensé que si la relation de l'utilisateur aux contenus est pleinement saisie. C'est ici que se joue l'apport d'une association de méthodologies descriptives (fondées sur l'analyse quantitative des statistiques de

consultation) et explicatives (fondées sur l'analyse de la complexité du phénomène de l'usage).

### **DU DESCRIPTIF À L'EXPLICATIF, ÉLOGE DU QUALITATIF**

Les méthodes qualitatives doivent leur dimension explicative à la pratique de l'observation. Celle-ci « [...] consiste à être le témoin des comportements sociaux d'individus ou de groupes dans les lieux même de leurs activités ou de leurs résidences, sans en modifier le déroulement ordinaire »<sup>34</sup>. L'observation dépasse donc les seules pratiques pour s'étendre aux lieux, aux conditions, etc. Elle vient enrichir la compréhension d'un phénomène particulier par des éléments humains et non humains : les contextes et les représentations, les éléments de contenu (information) et de relation (communication)<sup>35</sup>. En parallèle, se déroule le recueil du discours de l'utilisateur autour de ses pratiques (l'entretien semi-directif en l'occurrence). Les deux modes de recueil de données se situent donc au plus proche de l'action, de sa signification et de son inscription sociale. Elles viennent *raconter l'histoire*, aiment à dire les Anglo-Saxons. Cette proximité est qualifiée d'approche « micro ». Elle est destinée à restituer la richesse et à réactiver la complexité du phénomène étudié<sup>36</sup>. Les logiques sous-jacentes qui animent les usages sont ainsi identifiées et leurs significations révélées.

### **LE PARTI PRIS D'UNE MÉTHODOLOGIE MIXTE**

Placée dans une dynamique de co-construction avec l'analyse quantitative « macro », l'approche « micro » lève l'opacité sur des phénomènes que l'on peine à interpréter. En ce sens, les deux entrées sont considérées dans notre raisonnement comme complémentaires. Cette complémentarité des niveaux d'analyse va se retrouver dans la méthodologie envisagée qui comprend deux volets, l'un quantitatif (macro), et l'autre qualitatif (micro). Associés, ils restituent l'intelligibilité des pratiques et des

34. Henri Peretz, *Les méthodes en sociologie. L'observation*, Paris, Éditions La Découverte, 1998 (coll. Repères).

35. Michel Callon, *La science et ses réseaux : genèse et circulation des faits scientifiques*, Paris, Éditions La Découverte, 1989.

36. Anne Pipponnier, « Les observatoires et l'observation », *Communication & Langages*, op. cit.

usages mobilisés. Il s'agit de l'analyse des traces d'activité (statistiques de consultation issues des *logs* d'éditeurs) permettant de restituer les proportions des volumes et leurs caractéristiques, mais qui laissent au qualitatif (entretiens avec les chercheurs et observation de leurs pratiques *in situ*) l'analyse de « l'intelligence des phénomènes »<sup>37</sup>.

Ainsi, les problématisations développées peuvent être de nature empirique (analyse critique des cadres normalisés de recueil et de présentation des données de consultation, élaboration d'indicateurs, caractérisation des volumes de consultations, etc.). Elles peuvent également relever d'approches plus théoriques (quelles nouvelles approches du savoir et des connaissances peuvent être observées ? Selon quelle différenciation des contextes disciplinaires ? Avec quel impact sur les formes de connaissances ?).

Faire le choix d'une méthode mixte, associant « micro » et « macro », comme nous l'avons pratiquée dans nos travaux de recherche et telle que nous la défendons dans nos enseignements de méthodologie de recherche, permet d'adopter une démarche épistémologique constructiviste, fondée sur les dimensions les plus significatives de l'analyse de l'usage.

Les professionnels de l'information, en tant que médiateurs, sont peut-être les mieux placés pour porter une analyse au plus proche des réalités dans lesquelles l'usage se forge. Habités à s'adapter, à évoluer, à monter en compétence, il est question ici d'étoffer leur boîte à outil méthodologique et d'élargir leur focale d'observation pour prendre en compte ce qui se passe à l'extérieur des bibliothèques. Il est également question d'envisager l'utilisateur comme un acteur dont les comportements, les pratiques – et donc les usages – sont amenés à évoluer en permanence. Faire la veille de cette évolution, l'analyser, permettra de mieux réinventer la relation entre la bibliothèque et ses publics académiques.

## EN GUISE DE PROSPECTIVE

+++++

Comprendre et analyser les usages des revues électroniques scientifiques en bibliothèque académique suppose aujourd'hui de prendre en compte

---

37. Le Web sous tensions : < <http://blogues.ebsi.umontreal.ca/jms/index.php/post/2011/02/21/Annoter-%C2%AB-Le-web-sous-tensions-%C2%BB> >.

des pratiques en tension entre une dimension informationnelle et une dimension médiatique. Elles sont à l'origine des mutations observées au sein de la sous-filière de la revue scientifique. Il n'est donc pas anodin que les processus d'appropriation, et par là même d'usage, soient à leur tour amenés à évoluer.

L'enjeu consiste donc à saisir l'usage en tenant compte également du cadre plus large de ces imbrications, informationnelles et médiatiques. C'est un gage de prospective car l'angle d'analyse ainsi élargi permet de mieux percevoir les tendances qui construiront les nouvelles dynamiques de l'usage (modalités de création des articles, de leur production, de leur diffusion, etc.). Pour les bibliothèques académiques, ce serait une opportunité pour penser et développer des services à valeur ajoutée qui les rapprocheraient des communautés de chercheurs. C'est donc en faveur d'une méthodologie inter-dimensionnelle<sup>38</sup>, qui tienne compte des deux pôles structurants du secteur des revues scientifiques que nous concluons cette contribution.

---

#### **ENCADRÉ** LE CODE DE BONNES PRATIQUES COUNTER

---

COUNTER a aujourd'hui 10 ans et en est à sa quatrième version (Release). Ses statistiques se présentent sous forme de rapports – Journal Reports – normalisés. Les rapports concernent les revues, les ebooks, les bases de données et, plus récemment, les produits multimédias. Le caractère normalisé des rapports COUNTER permet à un professionnel des bibliothèques d'envisager la comparaison des activités de téléchargement d'une plate-forme d'éditeur à une autre.

Pour plus d'informations :

< <http://www.projectcounter.org/> >

< <http://www.couperin.org/groupes-de-travail-et-projets-deap/statistiques-dusage/couperin/> >

---

---

38. Bernard Miège, « Pour une méthodologie inter-dimensionnelle », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 2012, 1.

## 3

**GÉSTION DE LA CONSERVATION  
DES COLLECTIONS  
NUMÉRIQUES**

*par Thierry Claerr  
et Jean-François  
Moufflet<sup>1</sup>*

L'objectif de cette contribution est de mettre en lumière quelques solutions et méthodes adaptées aux collections numériques acquises ou produites par les bibliothèques, pouvant servir de point de départ et de comparaison à toute réflexion sur la gestion de la conservation de ce patrimoine informationnel et documentaire fragile. Il vise à répondre à une préoccupation grandissante de la part de ces institutions de garantir un continuum des collections.

Avec le développement de la numérisation et du livre numérique natif (ebooks, revues en ligne), les institutions qui possèdent un patrimoine documentaire important sont également concernées par l'archivage de leurs collections numérisées.

La problématique est double :

- la production documentaire informatique ne cesse d'augmenter et prend diverses formes ;
- l'information concernée (produite ou acquise) est très volatile et peut se détériorer rapidement si certains moyens ne sont pas mis en œuvre.

Il convient de garder à l'esprit que la conservation du numérique se fonde sur la notion de cycle de vie des données. Elle peut s'envisager sur plusieurs paliers :

- la bonne gestion documentaire au quotidien : en préalable à la conservation du numérique, il faut mettre en place une politique de gestion qualitative des données quotidiennement produites ou reçues par la bibliothèque. Cela débouche concrètement sur une identification claire des contenus à préserver en

---

1. Les auteurs remercient Sophie Derrot et Clément Oury pour leur relecture attentive.

priorité et des procédures, en s'assurant qu'ils sont traités dans des conditions qui en faciliteront la consultation et la conservation ultérieures ;

- la conservation à court terme : une fois produits ou reçus, les contenus numériques sont conservés par la bibliothèque qui en fait une utilisation immédiate. Une partie de ces contenus peuvent être à court terme éliminés (documents ne devant pas être conservés au terme de la licence d'utilisation ou éliminables rapidement une fois leur utilité administrative échu) ; une autre partie est appelée d'ores et déjà à être pérennisée sur le long terme (collections numériques ou numérisées). Pendant cette phase, la bibliothèque peut mettre en place, par elle-même, quelques mesures pour garantir la bonne conservation de ces contenus dans l'immédiat. Cette contribution insistera particulièrement sur cet aspect en donnant quelques conseils pratiques en la matière ;
- la conservation à long terme, ou conservation permanente : ce n'est pas la même chose de conserver des contenus sur une période de cinq ans et d'en préserver d'autres sans limite de durée. Dans ce cas-là, on est clairement sur le secteur de la pérennisation et il faut se reposer sur des procédures et des outils d'une grande complexité, qui ne sont réellement maîtrisés que par un petit nombre d'acteurs. Ainsi, pour les contenus à préserver définitivement, il faudra nécessairement se poser la question de faire appel à un partenaire spécialisé à qui l'on confiera une copie de ses données : cette contribution présentera quelques solutions tournées vers la pérennisation.

Avant de se lancer dans une politique de préservation du numérique, il convient de commencer par quelques questions simples :

- quels contenus numériques sont à préserver en priorité ? Pour le savoir, cela suppose de recenser l'ensemble des ressources numériques produites ou reçues par la bibliothèque, de connaître

les droits reconnus à l'institution sur ces ressources, d'évaluer la nécessité de les conserver ou non, et si oui, la durée de cette conservation (par exemple, un court terme pour des documents relevant davantage du fonctionnement administratif et, à l'inverse, un très long terme pour les ressources numériques patrimoniales) ;

- a-t-on pour mission de conserver ces contenus ? Est-il nécessaire de conserver par soi-même des contenus numériques qui sont déjà préservés ou qui, réglementairement, doivent être préservés par d'autres ? Par exemple, les revues électroniques en ligne, auxquelles l'institution est abonnée et auxquelles les usagers accèdent en ligne, ne sont sans doute pas à conserver, étant donné que l'éditeur de la revue assure déjà cette mission et, parfois, les bibliothèques nationales des pays d'origine des éditeurs – c'est ainsi que la Bibliothèque royale des Pays-Bas conserve les collections d'Elsevier. Les documents d'archives électroniques de l'institution ne sont pas nécessairement à faire entrer dans le périmètre de la conservation permanente, étant donné que le service public d'archives dont elle dépend peut s'en charger ;
- peut-on tout faire par soi-même ? La conservation permanente du numérique fait appel à des compétences extrêmement poussées et repose sur des outils complexes et coûteux. La plupart des institutions n'ont pas les moyens nécessaires ni les missions pour mettre en place et gérer un véritable système d'archivage électronique (SAE) tourné vers la pérennisation. Dans ce contexte, la tendance est donc plutôt de mutualiser les efforts entre plusieurs partenaires, qui partagent les frais et les outils de conservation, ou de passer une convention avec un partenaire spécialisé. Certaines institutions (Persée, bibliothèque Cujas...) se sont tournées à juste titre vers les offres de tiers-archivage, comme celle proposée par le Centre informatique national de l'enseignement supérieur (CINES) et la BnF.



## PANORAMA DES RESSOURCES NUMÉRIQUES EN BIBLIOTHÈQUE

+++++

### LIVRES NUMÉRIQUES ET E-PUBLICATIONS (RESSOURCES NUMÉRIQUES SUR ABONNEMENT, DONT BASÉS DE DONNÉES)

Ces données sont complexes et il convient de prendre en compte le plus possible en amont leur statut et la technicité de ces collections numériques. Elles doivent faire l'objet d'un traitement spécifique, qu'elles soient conservées ou détruites. Les documents à archiver sont en grande partie issus du monde éditorial et conservés au format EPUB ou PDF. La conservation de ces collections peut s'avérer complexe :

- pour faire face au risque de piratage, il est fréquent que les éditeurs équipent ces fichiers de mesures techniques de protection (MTP), qui interdisent la copie numérique ou en limitent le nombre ;
- de nombreuses bibliothèques n'acquièrent pas physiquement les fichiers, mais achètent simplement un accès (temporaire ou pérenne) à des collections hébergées sur les sites des éditeurs.

Une institution souhaitant garantir elle-même la conservation des e-publications qu'elle acquiert doit donc s'assurer qu'elle est en mesure d'obtenir de l'éditeur les fichiers, et qu'ils soient dépourvus de MTP. C'est le sens de la démarche que la BnF a entreprise pour son dépôt légal des livres numériques<sup>2</sup>.

### RESSOURCES ISSUES DE LA NUMÉRISATION

La numérisation permet de créer un support de substitution numérique pour la consultation de ressources documentaires très demandées ou dont le support d'origine peut s'avérer trop fragile pour être communiqué

---

2. Voir Sophie Derrot et Clément Oury, "Ebooks: rather electronic or book? Extending legal deposit to ebooks at the Bibliothèque nationale de France", à paraître dans les *Actes de la 80<sup>e</sup> conférence de l'IFLA* (Lyon, France, 2014). [En ligne] : < <http://library.ifla.org/830/1/087-derrot-en.pdf> >.

directement aux lecteurs. Parfois même, la numérisation est un transfert de support : c'est particulièrement le cas pour les ressources informationnelles dont le support d'origine est voué à une dégradation irrémédiable, comme les supports audiovisuels et sonores analogiques par exemple. Dans ce cas, l'effort de conservation de l'information portera sur le substitut numérique en tant que tel.

De manière plus générale, compte tenu du coût et des efforts que demandent les opérations de numérisation, il importe de conserver correctement les données qui en sont issues : cela revient à pérenniser cet investissement. Rien ne serait plus dommageable pour les collections que de recommencer une opération de numérisation dans l'hypothèse où les fichiers issus de la numérisation auraient été mal gérés et conservés, sous prétexte qu'il ne s'agit « que » de substituts numériques.

### **PRODUCTION DOCUMENTAIRE NUMÉRIQUE**

Comme toute autre administration, une bibliothèque produit dans le cadre de ses activités des documents qui en sont le reflet. Une partie de ces documents ont une utilité administrative ou juridique. La préservation numérique d'une partie d'entre eux peut se poser : par exemple, la conservation du fichier de récolement conçu lors d'une opération de numérisation est précieuse pour garantir la bonne gestion et la bonne conservation des ressources issues de la numérisation.

La sélection, l'évaluation et la conservation des documents d'activité d'une bibliothèque relèvent davantage d'une démarche archivistique et il convient de définir clairement à qui revient ce mandat.

### **LES RISQUES POSÉS PAR LE SUPPORT NUMÉRIQUE**

L'accessibilité de l'information numérique est fragile car elle repose sur des couches technologiques condamnées par essence à l'obsolescence.

Les principales menaces qui reposent autour des données sont les suivantes :

- l'inaccessibilité physique ou obsolescence du couple matériel/support ;
- l'inaccessibilité logique ou obsolescence du couple format de données/logiciel ;
- l'inaccessibilité intellectuelle ou l'absence de métadonnées.

Les métadonnées sont des informations complémentaires sur les données et il en existe plusieurs types : *descriptives*, pour définir intellectuellement un contenu (titre, auteur, éditeur, date de publication d'un ouvrage par exemple) ; *administratives*, pour gérer les contenus (droits d'accès, durées de conservation) ; *techniques*, pour indiquer au système les dépendances nécessaires à leur exploitation (format, version de format, logiciel de création, date de création, etc.) ; et enfin *sémantiques*, lorsqu'il s'agit d'expliquer et d'apporter des informations supplémentaires ou contextuelles sur le contenu d'information primaire.

L'utilité des métadonnées est multiple : elles servent à retrouver les fichiers, à les manipuler, à les décoder informatiquement mais aussi intellectuellement. Une information insuffisamment qualifiée est une information perdue, avec le risque de ne pas comprendre d'où vient ce fichier, ni savoir qui l'a produit et dans quel but.

En résumé, la question de l'environnement de création des données peut devenir redoutable avec le temps, notamment dès lors que l'on essaie de les exploiter dans un autre environnement ou système d'information, ou auprès d'une autre communauté que celle qui les a produites et utilisées.

## CONSERVER ET PÉRENNISER SES DONNÉES

+++++

### POLYSÉMIE ET FINALITÉ DE LA CONSERVATION DU NUMÉRIQUE

Une politique de conservation des ressources numériques a pour but d'atténuer les risques précédemment évoqués en vue de garantir l'accès à l'information ainsi que sa qualité sur une durée plus ou moins longue. Il est primordial avant tout de définir la finalité de cette conservation. Pour simplifier, les acteurs et éditeurs se rattachent généralement, de manière

plus ou moins consciente, à l'un ou l'autre de ces deux périmètres, et qui recouvrent des besoins différents :

- conservation ou archivage à valeur probante : il s'agit de l'archivage de documents numériques ayant une forte valeur juridique et engageant leurs producteurs (documents signés électroniquement, dossiers de marchés publics électroniques...). Cette conservation met l'accent sur l'intégrité (non altération) des données confiées à un SAE et la traçabilité des actions effectuées sur les données au sein du système. L'objectif premier est de respecter les exigences juridiques qui portent sur des écrits numériques pouvant constituer une preuve ;
- conservation à long terme ou archivage patrimonial : cette conservation touche des objets numériques dont on estime qu'ils revêtent un grand intérêt scientifique, historique, patrimonial et qui sont censés être préservés longtemps si ce n'est indéfiniment dans le temps. Les solutions qui ont été mises au point accordent ainsi une très grande importance au choix des formats de données et à la qualité des métadonnées, deux composantes essentielles pour garantir la lisibilité et l'accessibilité des contenus dans le temps. On parle plutôt de préservation ou de pérennisation. L'objectif premier est de donner accès à des contenus scientifiques et patrimoniaux à une communauté élargie d'utilisateurs.

Il ne faut pas confondre conservation et sauvegarde de collections numériques courantes : la sauvegarde sécurisée ne fournit qu'une copie de sécurité d'un ensemble d'informations numériques. Le but n'est pas de documenter les informations à préserver mais d'avoir un espace « miroir » permettant seulement de se prémunir des pertes liées à des accidents au sein de l'infrastructure (pannes de matériel, dégâts...). Une sauvegarde ne peut donc concerner que des documents à conserver sur du court terme et n'est qu'un des aspects de la conservation.

## **UNE GESTION QUALITATIVE DE SES DONNÉES**

On fait souvent le lien entre politique d'archivage numérique et *records management* puisque cette discipline anglo-saxonne définit une gestion documentaire qualitative de l'information, qui repose notamment sur le repérage et l'évaluation des contenus cruciaux d'une institution, l'organisation intellectuelle de ces ressources, la qualification de ces contenus (c'est-à-dire, dans un contexte numérique, l'enrichissement homogène des métadonnées), les droits d'accès aux informations, leurs durées de conservation. Dans le monde des bibliothèques, cette politique d'archivage numérique ainsi définie constitue dès lors une branche de la politique documentaire de l'établissement.

### **Évaluer la production documentaire**

La bibliothèque devra commencer par une enquête sur les contenus numériques qu'elle produit ou reçoit éventuellement, sur les documents d'activité. Il s'agira d'estimer, pour chacun d'eux, lesquels constituent des informations importantes puis, parmi celles-ci, déterminer celles dont l'institution a un mandat de conservation. Un archiviste peut apporter son expertise, en définissant notamment des durées de conservation pour les documents ayant un statut d'archives publiques.

### **choisir des formats de données pertinents**

La migration de format reste une solution : des contenus produits dans un format propriétaire peuvent être transformés dans un format standardisé, avec toutefois le risque d'amoinrir les fonctionnalités, voire de perdre une partie des informations.

Pour les contenus numériques à préserver en priorité, il faut se reposer sur des formats sur lesquels on a une certaine maîtrise : formats largement utilisés, non propriétaires, documentés et interopérables (non liés à un logiciel unique et/ou fermé ou à un système d'exploitation particulier).

En prenant en compte ces critères, la communauté des bibliothèques s'appuie sur une liste restreinte de formats :

- pour les ebooks : le format EPUB apparaît comme le standard émergent. La Bibliothèque royale des Pays-Bas l'a d'ailleurs étudié pour évaluer son caractère pérenne<sup>3</sup>. Le risque posé par le format peut être la possible présence de MTP limitant son utilisation. Le format PDF peut constituer aussi une bonne alternative ;
- pour les fichiers images : TIFF, JFIF/JPEG et PNG (bien que plus marginalement utilisé) pour les fichiers haute qualité. JPEG 2000 présente un ratio entre la qualité de compression et le volume de données beaucoup plus intéressant mais c'est un format complexe ;
- pour l'océrisation : le format XML-ALTO, bien qu'encore assez peu utilisé, constitue un gage certain de pérennité en tant que format documenté et standard ;
- pour les documents bureautiques : le format PDF/A (versions PDF/A-2 ou PDF/A-3) ;
- pour les ressources informationnelles produites par la bibliothèque : parmi les données cruciales d'une bibliothèque figure bien entendu le catalogue des collections. Il est important de disposer d'un module d'export des données catalographiques : celles-ci doivent pouvoir être récupérées dans un format standardisé (comme UNIMARC).

### **gérer correctement ses fichiers et les documenter**

- disposer d'un plan de nommage rigoureux des fichiers : les choix des règles de nommage doivent être documentés en partant de la norme ISO 9660, niveau 2, et cette documentation préservée ;
- renseigner les métadonnées lors de la création des objets ;

---

3. < <http://www.openplanetsfoundation.org/system/files/epubForArchivalPreservation20072012ExternalDistribution.pdf> >.

- structurer l'arborescence de stockage ;
- conserver la documentation afférente aux contenus.

Toutes ces tâches peuvent être encadrées par un logiciel de gestion électronique de documents (GED) qui présente le grand intérêt d'assister l'utilisateur dans la création des contenus. Une GED peut être représentée comme une couche de gestion unifiée de contenus mixtes et initialement produits avec des outils différents.

## **SURVEILLER LES SUPPORTS DE STOCKAGE ET LES FAIRE MIGRER<sup>4</sup>**

### **choix des supports de stockage en fonction des usages**

Une politique de conservation doit davantage isoler les contenus numériques importants de la production courante. Il faut disposer d'une copie des données qu'il faut le moins possible manipuler.

Les préconisations minimales suivantes sont à appliquer :

- le stockage sur serveurs doit absolument être redondant ;
- il faut utiliser différents supports de stockage.

### **La conservation des supports amovibles**

Une bibliothèque amenée à conserver ses données sur support amovible doit faire attention :

- à la qualité du support de stockage<sup>5</sup> ;
- à l'environnement de conservation du support de stockage ;
- aux procédures de manipulation et de maintenance des supports.

---

4. Pour un panorama complet des supports et des stratégies de stockage, voir le chapitre de Laurent Duploux dans *L'archivage numérique à long terme. Les débuts de la maturité ?*, Paris, La Documentation française, 2009, pp. 81-102.

5. On pourra consulter des études et recommandations sur le choix des supports optiques sur le site des Archives de France < <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/>>.

La qualité des supports d'enregistrement est évidemment essentielle pour pouvoir un jour transmettre ou confier des données à un partenaire de pérennisation.

### **PÉRENNISER LES DONNÉES SUR UN LONG TEMPS : SOLUTIONS TECHNIQUES ET MODALITÉS EXISTANTES**

La pérennisation des données est une activité complexe et coûteuse. Pour cette raison, seul un faible nombre d'acteurs en maîtrise réellement les compétences indispensables.

#### **Les grands standards du système de pérennisation**

Les acteurs de la pérennisation s'appuient sur le modèle Open Archival Information System (OAIS), norme issue du monde de l'aérospatiale<sup>6</sup>.

L'OAIS définit les grandes fonctions d'un système d'archivage ouvert, censé effectuer des traitements sur les données que les producteurs lui confient : contrôle des données et métadonnées soumises au système, qualification et enrichissement des métadonnées, enregistrement des données sur une architecture de stockage, gestion des opérations sur les données à partir des métadonnées, recherche et communication des contenus demandés, planification de la pérennisation (procédures de migration des supports de stockage et des formats, enrichissement des métadonnées au fil du temps) et administration du système avec une gestion fine des droits d'accès. De même l'OAIS définit les grandes catégories de métadonnées nécessaires pour préserver dans le temps les contenus. S'appuyant sur une liste limitée de formats<sup>7</sup>, et dont la documentation est normalisée à l'ISO, les acteurs de la pérennisation accordent une importance fondamentale aux métadonnées. Le format de métadonnées Preservation Metadata Implementation Strategies (PREMIS) fournit ainsi une liste très complète des informations nécessaires à la préservation des contenus

---

6. Pour un développement complet sur l'OAIS, voir Jean-François Moufflet et Sébastien Peyrard, « Préserver ses collections numériques », in Thierry Claerr et Isabelle Westeel (dir), *Manuel de constitution de bibliothèques numériques*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2013, pp. 307-382.

7. Voir, par exemple, les listes de formats retenus par la BnF ou le CINES.



numériques. Toutefois, dans le système de pérennisation, d'autres formats de métadonnées, plus documentaires, comme UNIMARC ou Dublin Core, peuvent côtoyer les métadonnées PREMIS, le format METS permettant d'encapsuler des métadonnées afférentes à un même objet numérique mais relevant de différents schémas.

### **Le traitement des données dans le système de pérennisation**

Lorsqu'un producteur confie à un prestataire ses données, le système va effectuer un ensemble de contrôles sur les objets numériques.

Identification du format des données entrantes :

- validation du formatage des données ;
- caractérisation des données (récupération et enrichissement des métadonnées) ;
- migration des données (préalable ou *a posteriori*).

### **solutions techniques existantes sur le marché**

Des plates-formes de dépôt, d'archivage et de diffusion de publications électroniques, libres et paramétrables (par exemple FEDORA, E-PRINT et DSPACE) permettent la constitution d'une base de métadonnées associées et la gestion-distribution à long terme des documents.

## ENCADRÉ PRINCIPALES INSTITUTIONS DE PÉRENNISATION

Au niveau national, différents acteurs ont mis en œuvre des solutions afin de gérer leur patrimoine informationnel numérique, notamment les données documentaires :

↳ le CINES se positionne à la croisée des différents types d'archivage à la fois scientifique, patrimonial et administratif. La plate-forme d'archivage (PAC) au CINES propose depuis 2006 des services de tiers-archivage pérenne à destination de l'ensemble de la communauté enseignement supérieur et recherche<sup>8</sup> ;

↳ la BnF a mis en place un système de préservation et d'archivage réparti (SPAR)<sup>9</sup> pour l'archivage stocké sur

bandes magnétiques, de ses collections numérisées, des publications électroniques et du dépôt légal de l'Internet. Dans une volonté de mutualisation des expertises et des coûts, la BnF a ouvert son système à d'autres partenaires ou institutions offrant ainsi un service de « tiers archiveur » du patrimoine numérique.

Outre la formation du bibliothécaire/documentaliste chargé de la politique documentaire et des collections devenues hybrides, la gestion de la conservation des ressources numériques en bibliothèque requiert un ensemble de compétences très diverses et techniques :

↳ approche juridique : maîtrise de la réglementation en vigueur dans le domaine de la propriété intellectuelle ;

↳ approche archivistique : expertise en gestion de l'information et du cycle de vie du document ;

↳ approche informatique : connaissance des risques liés à l'environnement numérique.

8. < <http://www.cines.fr> > et *La Gazette du CINES*, dossier spécial « Archivage numérique pérenne », février 2013, notamment Olivier Rouchon, « Le service d'archivage à long terme du CINES et la plate-forme PAC », pp. 10-15.

9. < [http://www.bnf.fr/fr/professionnels/spar\\_système\\_preservation\\_numerique.html](http://www.bnf.fr/fr/professionnels/spar_système_preservation_numerique.html) >.

**MÉMENTO***par Géraldine Barron et Pauline Le Goff-Janton*

À travers les différentes contributions de cet ouvrage, c'est la mise en place d'une véritable méthodologie de projet qui se dessine pour une intégration réussie des ressources numériques dans les collections de la bibliothèque<sup>1</sup>.

**EN AMONT DU PROJET**

+++++

**CONNAÎTRE LE CONTEXTE**

La connaissance du contexte local et national est désormais incontournable tant le numérique est au cœur de stratégies de mutualisation. La politique numérique des établissements s'inscrit en effet dans des politiques plus globales qui mobilisent des acteurs très divers.

Politique de l'université en matière de soutien à la réussite des étudiants et à la recherche, politique de la collectivité en matière de services à l'utilisateur, politiques territoriales menées en matière de développement numérique à l'échelon intercommunal, départemental ou régional, structuration au niveau national de la bibliothèque scientifique numérique, mise en place du contrat numérique et des bibliothèques numériques de référence sont autant d'éléments à prendre en compte.

Cette connaissance du contexte détermine également la capacité à identifier les dispositifs spécifiques aux bibliothèques numériques, les appels à projets et les interlocuteurs potentiels. C'est d'autant plus vrai pour les bibliothèques de lecture publique, qui, outre la collectivité à laquelle elles appartiennent, peuvent bénéficier de soutiens relevant du conseil général, de la région, de l'État, de l'Europe. Pour les bibliothèques universitaires, le contexte se tend entre principe d'autonomie des établissements, politiques nationales et restrictions budgétaires.

---

1. Les ressources numériques étant implantées dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche depuis déjà plusieurs années, les rappels méthodologiques de ce mémento concernent prioritairement les bibliothèques de lecture publique.

## **ÉVALUER LES BESOINS : QUELLES RESSOURCES ACHETER ? POUR QUELS PUBLICS ?**

Côté lecture publique comme à l'université (hors recherche), l'équation à résoudre est souvent celle-ci : avec le budget dont on dispose (budget souvent perçu comme « supplémentaire » et non intégré au budget documentaire de la bibliothèque), que peut-on acquérir ? Il est probable – et souhaitable – qu'avec l'implantation de plus en plus développée de ces ressources encore nouvelles dans les bibliothèques territoriales, leur intégration dans la politique documentaire et dans la politique de services de l'établissement se développe également. Partir des usagers et de leurs besoins plutôt que des offres et de leur coût constitue l'une des conditions de possibilité d'une intégration réussie.

Une bonne compréhension de ces ressources et de leurs usages y contribue également. Il semble ainsi illusoire d'attirer de nouveaux publics à la bibliothèque en s'abonnant à une ressource de vidéo à la demande par exemple. En revanche, il est cohérent de rechercher la complémentarité – ou la continuité – avec les collections physiques, par exemple entre les périodiques imprimés, une base d'archives de presse et une ressource de consultation en ligne de magazines d'actualité accessible sur tablettes. Cette recherche de complémentarité et de mise en cohérence est également fondamentale au sein même de la bibliothèque numérique, entre ressources numérisées, ressources gratuites signalées et ressources payantes.

## **NE PAS OUBLIER LA TECHNIQUE**

Parce que ces ressources sont encore émergentes, leur mise à disposition, d'un point de vue technique, ne peut faire l'économie d'une certaine complexité.

Quelques impératifs semblent désormais bien identifiés pour permettre à ces ressources d'être mises à disposition dans des conditions aussi satisfaisantes que possible : disposer d'un site Web (ou d'un « portail ») adapté à la présentation de ces ressources, y compris sur des appareils mobiles, d'un débit suffisant pour assurer la fluidité de la consultation

des ressources en tout point du réseau<sup>2</sup>, d'un module d'authentification unique (en anglais *single sign-on* ou SSO) permettant à l'utilisateur d'accéder à l'intégralité de la bibliothèque numérique à partir d'un seul processus d'identification. La consultation des ressources est également conditionnée par leur signalement : même si en la matière, il n'existe pas encore de solution totalement satisfaisante, il faut bien anticiper le temps nécessaire à la description fine et, le cas échéant, à l'éditorialisation des ressources. Il est important d'anticiper les contraintes techniques posées par l'intégration des ressources et de planifier, en amont du projet, les éventuels développements informatiques nécessaires (mise en place des connecteurs, d'une page tunnel, etc.), et d'assurer une coordination entre la bibliothèque, le service informatique, et les fournisseurs du SIGB et du portail.

## L'ACQUISITION DES RESSOURCES

+++++

### LES OUTILS DE MUTUALISATION

C'est évidemment un lieu commun : la mise en œuvre d'un projet de bibliothèque numérique nécessite de bien connaître les ressources concernées. Étant donné le caractère extrêmement mouvant et volatil de ces ressources, les possibilités d'actualisation permanente des contenus, les évolutions des modèles économiques et des offres, cette veille n'est pas toujours aisée à mener. Elle serait impossible sans ces outils de mutualisation que sont Couperin et Réseau Carel, qui permettent de mettre en réseau les expertises développées dans les établissements. Si ce processus est désormais achevé pour Couperin, la documentation électronique étant entrée dans les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche dès les années 1990, il est en cours dans les bibliothèques territoriales où la présence des ressources numériques est en pleine croissance. Outre le développement d'une expertise précieuse en la matière, ces deux structures constituent une interface incontournable entre les fournisseurs

---

2. La question de la bande passante nécessaire est également importante dans le cas d'une ressource vidéo.

et les bibliothèques et garantissent également une certaine transparence des prix.

### **LA CONSULTATION**

L'acquisition des ressources numériques par les bibliothèques publiques passe de plus en plus souvent par la procédure du marché public. Étant donné les montants en jeu pour l'ESR, c'est déjà le cas pour les bibliothèques universitaires. Il ne faut pas sous-estimer le temps nécessaire à la préparation de cette consultation, qui nécessite, d'une part, de bien connaître les offres et les fournisseurs, et, d'autre part, de décrire finement son besoin.

### **PROBLÉMATIQUES DE LA FORMATION, DE L'ÉVALUATION ET DE LA CONSERVATION**

+++++

#### **LA FORMATION**

La formation des personnels à ces nouvelles ressources constitue à la fois un prérequis et un perpétuel recommencement. Il s'agit en effet de former toute l'équipe, et pas seulement l'agent qui sera plus spécifiquement en charge du numérique. On ne le dira jamais assez : l'intégration des ressources numériques s'inscrit dans un projet d'établissement porté par la bibliothèque dans son ensemble. Outre les formations externes proposées par les organismes de formation, de plus en plus de structures mettent en place des cycles de formations internes, assurés par les professionnels eux-mêmes, allant de l'utilisation des outils bureautiques à l'administration des ressources numériques en passant par l'acquisition d'une culture numérique permettant de comprendre ce qu'est un serveur, quels sont les nouveaux usages, à quoi renvoie la notion de Web sémantique. Pour être efficace et véritablement donner aux agents les moyens d'assurer la médiation des ressources numériques, la formation doit être permanente et sans cesse adaptée à l'évolution des ressources et des usages, mais aussi à la variété des compétences – techniques, juridiques, sociales, scientifiques, bibliothéconomiques, etc. – nécessaires à l'intégration des ressources numériques, ce qui mobilise des moyens humains conséquents.

## L'ÉVALUATION

La nécessité d'évaluer l'usage de ressources souvent jugées coûteuses est également bien identifiée. À la différence des supports imprimés, où les seules données extraites du SIGB permettent d'en évaluer l'usage à partir d'indicateurs relativement bien stabilisés, il faut pour les ressources numériques composer avec les statistiques produites (ou non) par les fournisseurs et réfléchir aux indicateurs les plus pertinents. L'indicateur le plus souvent retenu – le rapport coût/usage – est bien sûr important mais il est nouveau (on ne se demande pas pour un livre si son coût est en rapport avec l'usage qui en est fait) et insuffisant. En outre, à partir de quel seuil d'utilisation juge-t-on une ressource pertinente pour une communauté d'utilisateurs ? Évalue-t-on le caractère incontournable d'une ressource à son taux d'utilisation, au nombre d'utilisateurs inscrits, à la fidélisation des publics qui utilisent une ressource, à la durée des sessions... ? Les réponses apportées, comme la construction même de la grille d'évaluation dépendent de la politique de l'établissement. La stabilisation des indicateurs, nécessaire pour permettre des comparaisons, passe, quant à elle, par la mutualisation des expertises en la matière et le travail en commun mené dans les instances professionnelles<sup>3</sup>.

## LA CONSERVATION

La problématique de la conservation des ressources numériques payantes a encore été assez peu posée, tant l'énergie et les moyens nécessaires à leur intégration dans les collections sont déjà importants. Autre facteur d'explication : l'acquisition des ressources numériques s'effectue le plus souvent sur le mode de la licence temporaire, qui exclut toute velléité de conservation. Certaines ressources peuvent cependant être acquises de façon pérenne (archives de presse, livres numériques, ressources pour lesquelles la bibliothèque a acquis les droits, etc.). La question de leur conservation se pose alors et s'intègre dans la politique plus générale éventuellement menée par la bibliothèque en termes de conservation de

---

3. Ces questions, développées ici dans la dernière partie de l'ouvrage, sont également détaillées dans l'ouvrage de Valérie Alonzo et Pierre-Yves Renard (dir.), *Évaluer la bibliothèque*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2012 (coll. Bibliothèques).

ses données numériques, qu'il s'agisse des documents numérisés ou des documents numériques produits par la bibliothèque ou sa collectivité de tutelle. Que conserver ? Pour quelle durée ? En lien avec quels opérateurs dont c'est précisément la mission ? Tout l'enjeu est d'apporter à ces interrogations des réponses adaptées au contexte dans lequel on s'inscrit.



## SIGLES ET ACRONYMES

**ABES**

Agence bibliographique de l'enseignement supérieur.

**ADDNB**

Association pour le développement des documents numériques en bibliothèque.

**BNR**

Bibliothèque numérique de référence.

**BSN**

Bibliothèque scientifique numérique.

**CADIST**

Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique.

**CCP**

Cahier des clauses particulières.

**CDEFI**

Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs.

**CEB**

Cellule e-Books

**CMP**

Code des marchés publics.

**CGE**

Conférence des grandes écoles.

**CMS**

Content Management System, logiciel d'édition de contenus pour le web.

**CNRS**

Centre national de la recherche scientifique.

**CPU**

Conférence des présidents d'universités.

**CPV**

Common Procurement Vocabulary.

**CTL**

Contrat territoire-lecture.

**Couperin**

Consortium unifié des établissements universitaires et de recherche pour l'accès aux publications numériques.

**COUNTER**

Counting Online Usage of Networked Electronic Resources.

**DGMIC**

Direction générale des médias et des industries culturelles.

**DGD**

Dotation générale de décentralisation.

**DOAJ**

*Directory of Open Access Journals*, répertoire de revues en libre accès.

**DOI**

Digital Object Identifier, numéro unique identifiant les objets numériques.

**DRM**

Digital Rights Management, ou gestion des droits numériques (GDN).

**EAN**

European Article Numbering, format de codes à barres.

**ENT**

Environnement numérique de travail.

**ERMS**

Electronic Resources Management System, système de gestion des ressources électroniques.

**ESR**

Enseignement supérieur et Recherche

**FEDER**

Fonds européen de développement régional.

**GED**

Gestion électronique de documents.

**GDN**

Gestion des droits numériques.

**IST**

Information scientifique et technique.

**INIST**

Institut national de l'information scientifique et technique.

**ISTEX**

Initiative d'excellence en information scientifique et technique.

**MAPA**

Marché à procédure adaptée, dans le cadre des marchés publics.

**MARC**

Machine Readable Cataloging, format de catalogage.

**MESR**

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

**METS**

Metadata Encoding and Transmission Standard.

**MTP**

Mesure technique de protection.

**OAIS**

Open Archival Information System, système ouvert d'archivage d'information.

**PREMIS**

Preservation Metadata Implementation Strategies.

**SAE**

Système d'archivage électronique.

**SGBM**

Système de gestion de bibliothèque mutualisé, projet porté par l'Abes.

**SPAR**

Système de préservation et d'archivage réparti.

## GLOSSAIRE

### **Accès fédéré**

Regrouper sous une interface unique le signalement de l'ensemble des ressources, physiques ou numériques, proposées par la bibliothèque.

### **Accessibilité**

Capacité d'accès aux ressources numériques quel que soit l'endroit où le lecteur se trouve (sur place ou en dehors de l'établissement), quel que soit l'appareil avec lequel il souhaite y accéder (ordinateur, tablette, smartphone, etc.) et quel que soit le moment. L'accessibilité des ressources numériques recouvre également la possibilité pour les personnes handicapées d'accéder à leur contenu.

### **Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes)**

Opérateur national pour le développement de produits et de services pour les professionnels et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

### **Bibliothèque scientifique numérique (BSN)**

Dispositif de coordination des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) destiné à offrir aux membres de la communauté de l'ESR une information scientifique de qualité et des outils performants.

### **Bouquet**

Ensemble de titres de périodiques ou de livres électroniques regroupés dans un abonnement proposé par un éditeur ou un agrégateur. Cette collection de titres peut représenter l'intégralité du catalogue ou un sous-ensemble de ce catalogue. Pour un ensemble thématique, on parle plutôt de collection.

### **Capacité signalétique**

Capacité à gérer la masse d'information (l'infobésité), conserver la maîtrise de ce que l'on signale (capacité de traitement) et être en mesure de le valoriser (médiation numérique).

### **Counting Online Usage of Networked Electronic Resources (COUNTER)**

Code de bonnes pratiques pour les statistiques d'usage des ressources numériques.

### **Environnement numérique de travail (ENT)**

Ensemble intégré de services numériques mis à disposition de la communauté universitaire par l'établissement.

### **Functional Requirements for Bibliographic Records (FRBR)**

Modèle conceptuel de données bibliographiques.

**Freemium**

Modèle alternatif de financement du libre accès qui repose sur un abonnement à des services. Le modèle a été adopté en 2011 par OpenEdition qui propose aux bibliothèques l'abonnement à des services Premium (téléchargement d'articles, fourniture de données, assistance, etc.).

**Granularité**

Niveau de découpage du contenu proposé, traduit par un niveau d'indexation (par exemple bouquet de revues / revue / article, ou livre / chapitre / paragraphe).

**HAL**

Archive ouverte pluridisciplinaire destinée au dépôt et à la diffusion d'articles scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, et de thèses, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Licence globale**

Autorisation donnée aux internautes pour accéder à des contenus culturels (musique, images, films, textes) sur Internet et les échanger entre eux à des fins non commerciales en contrepartie d'une rémunération versée aux artistes proportionnellement à la densité de téléchargements que leurs œuvres ont suscité.

**Licence nationale**

Corpus de ressources numériques négociées par l'Abes au nom du

ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre de BSN et mises à disposition de la communauté française de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**Learning Object Metadata (LOM)**

LOM-fr : déclinaison française de la LOM, standard de modèle de description des métadonnées associées à des objets pédagogiques.

**Open Archive Initiative, Object Reuse and Exchange (OAI-ORE)**

Extension du protocole OAI-PMH destiné à permettre la description fine de groupes d'objets numériques et l'échange de ces métadonnées.

**Open Archives Initiative, Protocol for Metadata Harvesting (OAI-PMH)**

Protocole informatique fondé par l'Open Archives Initiative pour échanger des métadonnées, généralement documentaires, de manière asynchrone.

**Online Format eXchange (ONIX)**

Format XML d'échange de métadonnées pour l'ensemble de la chaîne du livre, initié par EDItEUR, < <http://www.editeur.org/8/ONIX/> >, et maintenu aujourd'hui par un consortium international.

**Open Publication Distribution System (OPDS)**

Format de syndication pour l'édition numérique. Il permet l'agrégation, la distribution, la détection et l'acquisition de publications électroniques

comme les livres numériques par exemple.

#### **Patron Driven Acquisition (PDA)**

Modèle d'acquisition basée sur la fréquence de consultation d'un document par les usagers.

#### **Radio Frequency Identification (RFID)**

Technologie sans contact utilisée pour l'identification des documents, leur sécurisation (fonction antivol) et la gestion des transactions.

#### **Really Simple Syndication (RSS)**

Formats de données utilisés pour la syndication de contenu Web.

#### **Recherche fédérée**

Outil proposant un formulaire de recherche unique qui transmet la requête à plusieurs bases et applications hétérogènes qui peuvent être localisées sur des serveurs distants et affiche la liste de résultats sur une page unique.

#### **Référentiel général d'interopérabilité (RGI)**

Cadre de recommandations référençant des normes et standards qui favorisent l'interopérabilité au sein des systèmes d'information de l'administration.

#### **Ressources, description et accès (RDA)**

Nouveau code de catalogage qui remplace les règles de catalogage anglo-américaines (AACR).

#### **Reverse proxy**

Serveur qui permet à un utilisateur distant (hors les murs) d'être reconnu comme appartenant à une communauté par le biais d'une authentification reposant sur un annuaire unique (LDAP).

#### **Shibboleth**

Fédération d'identité qui permet à un utilisateur d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche d'être reconnu afin d'accéder à une ressource à distance. Le système d'authentification doit être intégré par le prestataire, à la différence du reverse proxy.

#### **Software as a service (SaaS)**

Logiciel fourni non pas comme un produit mais comme une application accessible à distance.

#### **Thèses en ligne (TEL)**

Format de saisie des métadonnées descriptives des thèses. TEL est aussi la plate-forme de diffusion des thèses de HAL.

#### **Université numérique thématique (UNT)**

Au nombre de sept, elles ont pour fonction la mutualisation à l'échelle nationale de contenus pédagogiques produits par les établissements d'enseignement supérieur.

## BIBLIOGRAPHIE<sup>1</sup>

**Alonzo Valérie et Renard Pierre-Yves (dir.)**, *Évaluer la bibliothèque*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2012.

**Barthélémy Antoine**, *Lecture sur écrans et « natifs numériques » : quel positionnement pour les bibliothèques publiques ?* Mémoire d'étude de conservateur des bibliothèques, sous la direction de Benoît Épron : Villeurbanne, enssib, janvier 2014. [En ligne] < <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64136-lecture-sur-ecrans-et-natifs-numeriques-quel-positionnement-pour-les-bibliotheques-publiques.pdf> > (consulté le 14 avril 2014).

**Bermès Emmanuelle et Martin Frédéric**, « Le concept de collection numérique », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2010, n°3. [En ligne] : < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-03-0013-002> > (consulté le 14 avril 2014).

**Bruley Caroline, Guignard Thomas et Naud-Betteridge Mariette**, *Signalement et valorisation des livres électroniques dans les collections, présentation réalisée à l'occasion de la 6<sup>e</sup> journée du livre électronique*, Couperin, 5 avril 2012. [En ligne], <[http://www.couperin.org/images/stories/CeB/atelier\\_signalemen-](http://www.couperin.org/images/stories/CeB/atelier_signalemen-)

[tvalorisation\\_2.pdf](#)> (consulté le 14 avril 2014).

**Chartron Ghislaine, Épron Benoît et Mahé Annaïg (dir.)**, *Pratiques documentaires numériques à l'université*, Villeurbanne, Presses de l'enssib, 2012 (coll. Papiers). [En ligne] : <[http://www.enssib.fr/sites/www/files/documents/Produits%20documentaires/pratiques\\_documentaires\\_num.pdf](http://www.enssib.fr/sites/www/files/documents/Produits%20documentaires/pratiques_documentaires_num.pdf) > (consulté le 14 avril 2014).

*Circulaire du 14 février 2012 relative au Guide de bonnes pratiques en matière de marchés publics*. [En ligne] : < <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025364925> > (consulté le 14 avril 2014).

**Claerr Thierry et Westeel Isabelle (dir.)**, *Manuel de constitution de bibliothèques numériques*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2013 (coll. Bibliothèques).

**Gilbert Raphaële**, *Proposer des ressources numériques – grille d'analyse*, Direction départementale du livre et de la lecture de l'Hérault, 2010. [En ligne] <[http://acimtgbyb.cluster002.ovh.net/IMG/xls/Proposer\\_des\\_ressources\\_numeriques\\_-\\_Grille\\_d\\_analyse.xls](http://acimtgbyb.cluster002.ovh.net/IMG/xls/Proposer_des_ressources_numeriques_-_Grille_d_analyse.xls)> (consulté le 14 avril 2014).

**Gilbert Raphaële**, *Proposer des ressources numériques (BDP-BM) : guide pratique*, Direction départementale du

1. Ces éléments bibliographiques complètent les références citées dans les notes de bas de page. Sont ici privilégiées les références les plus récentes.

livre et de la lecture de l'Hérault, 2010. [En ligne] < [http://acimtyb.cluster002.ovh.net/IMG/pdf/Proposer\\_des\\_ressources\\_numeriques\\_-\\_guide\\_pratique.pdf](http://acimtyb.cluster002.ovh.net/IMG/pdf/Proposer_des_ressources_numeriques_-_guide_pratique.pdf) > (consulté le 14 avril 2014).

**Le Torrec Mélanie**, *Livre numérique : l'usage peut-il être le moteur de la politique documentaire ? Comparaison France États-Unis*, Mémoire d'étude de conservateur des bibliothèques, sous la direction de Claire Nguyen : Villeurbanne, enssib, janvier 2014. [En ligne] : < <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64116-livre-numerique-l-usage-peut-il-etre-le-moteur-de-la-politique-documentaire-comparaison-france-etats-unis.pdf> > (consulté le 14 avril 2014).

**Ouali-Séon Hélène**, *Les ressources numériques en BDP : évolution ou révolution ?*, Mémoire d'étude de conservateur des bibliothèques, sous la direction de Mélanie Villenet-Hamel : Villeurbanne, enssib, janvier 2012. [En ligne] : < <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/56854-les-ressources-numeriques-en-bdp-evolution-ou-revolution.pdf> > (consulté le 14 avril 2014).

**Patez Alain**, *Guide pratique du livre numérique en bibliothèque*, Mont-Saint-Aignan, Éditions Klog, 2012.

**Pellegrin Cécile**, « L'offre numérique destinée aux jeunes dans les bibliothèques publiques »,

*Bulletin des bibliothèques de France*, 2013, n°2. [En ligne] : < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-02-0052-008> > (consulté le 14 avril 2014).

**Périgault Clotilde**, *Les dispositifs d'autoformation en bibliothèque publique*, Mémoire d'étude de conservateur des bibliothèques, sous la direction de Benoît Lecoq : Villeurbanne, enssib, janvier 2014. [En ligne] : < <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64183-les-dispositifs-d-autoformation-en-bibliotheque-publique.pdf> > (consulté le 14 avril 2014).

**Prost Bernard, Maurin Xavier et Lekehal Mehdi**, *Le livre numérique*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2013 (coll. Pratiques éditoriales).

**Roche Florence et Saby Frédéric (dir.)**, *L'avenir des bibliothèques : l'exemple des bibliothèques universitaires*, Villeurbanne, Presses de l'enssib, 2013 (coll. Papiers).

**Souchon Frédéric**, *Faire vivre les ressources numériques dans la bibliothèque physique. Le cas des bibliothèques universitaires*, Mémoire d'étude de conservateur des bibliothèques, sous la direction de Bertrand Calenge : Villeurbanne, enssib, janvier 2014. [En ligne] : < <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64182-faire-vivre-les-ressources-numeriques-dans-la-bibliotheque-physique-le-cas-des-bibliothèques-universitaires.pdf> > (consulté le 14 avril 2014).

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

Encadré. Les 9 segments de BSN

Carte. Bibliothèques numériques de référence – 2014

Encadré. Autres dispositifs de soutien : départements et régions, fonds européen

Encadré. Le livre numérique

Encadré. Négocier les droits d'exploitation

Encadré. Les six services proposés par Carel

Tableau. Tenir compte des publics-cibles : mise en contexte

Tableau. Exemple de métadonnées exploitées pour une interface basée sur un index fusionné

Tableau. Typologie des outils de recherche proposés aux usagers dans l'environnement numérique

Tableau. Exploitation différenciée des outils disponibles en fonction des disciplines propres à chaque établissement

Encadré. Le code de bonnes pratiques COUNTER...

Encadré. Principales institutions de pérennisation



## LISTE DES AUTEURS

### **Renaud Aïoutz**

Chef de projet Développement numérique, Médiathèque départementale, Puy-de-Dôme (Clermont-Ferrand)

### **Géraldine Barron**

Responsable des collections, adjointe au directeur, Bibliothèque de l'université du Littoral Côte d'Opale (Calais)

### **Chérifa Boukacem-Zeghmouri**

Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication, chercheur au laboratoire ELICO, co-responsable de l'Urfist de Lyon

### **Bertrand Calenge**

Directeur des études, ens sib (Lyon)

### **Thierry Claerr**

Chef du Bureau de la lecture publique, Service du livre et de la lecture, ministère de la Culture et de la Communication (Paris)

### **Delphine Coudrin**

Responsable de la bibliothèque numérique de l'université de Bordeaux

### **Stéphanie Groudiev**

Responsable de la coordination de la Bibliothèque scientifique numérique, Mission pour l'information scientifique et technique et le réseau documentaire, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Paris), jusqu'au 31 décembre 2013.

Directrice de la bibliothèque de l'Insee depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014

### **Guillaume Hatt**

Responsable du service informatique des bibliothèques, Bibliothèques municipales de Grenoble

### **Pauline Le Goff-Janton**

Chargée de mission au Service du livre et de la lecture, ministère de la Culture et de la Communication (Paris)

### **Denis Llavori**

Directeur de la médiathèque départementale du Cantal (Aurillac), président de l'association Réseau Carel

### **Jean-François Moufflet**

Conservateur du patrimoine, adjoint au directeur des études du département des conservateurs, chargé de la formation initiale, Institut national du patrimoine (Paris)

### **Sébastien Respingue-Perrin**

Responsable des fonds droits/gestion à la Bibliothèque de l'université de Paris-Dauphine, jusqu'au 31 août 2014. Directeur adjoint, Université d'Evry-Val d'Essonne à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014. Co-animateur de la Cellule e-Books de Couperin

### **Chantal Sibille**

Chef du service des ressources électroniques, Bibliothèque publique d'information (Paris)

**Secrétariat d'édition:**

Silvia Ceccani

**Mise en page:**

Cédric Vigneault

**Conception graphique:**

atelier Perluette, 69001 Lyon.

< <http://www.perluette-atelier.com> >

dépôt légal: 2<sup>e</sup> semestre 2014

**LA BOÎTE À OUTILS**

Les manuels de cette collection visent à fournir aux professionnels des ouvrages pratiques pour conduire des projets bibliothéconomiques d'actualité concernant aussi bien des bibliothèques publiques que des bibliothèques universitaires ou de recherche. Écrit à plusieurs mains, chaque volume est coordonné par un professionnel des bibliothèques.

**Catherine Jackson**

directrice de la collection



+++++

**PRESSES DE L'enssib**

École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques  
 17-21 boulevard du 11 novembre 1918  
 69623 Villeurbanne Cedex  
 Tél. 04 72 44 43 43  
 Fax 04 72 44 43 44  
 < <http://www.enssib.fr/presses> >

Dans la même collection

+++++

BAO #21 (2010)  
*Communiquer ! Les bibliothécaires, les décideurs et les journalistes*  
 sous la direction de Jean-Philippe Accart

BAO #22 (2011)  
*Mener l'enquête ! Guide des études de publics en bibliothèque*  
 sous la direction de Christophe Evans

BAO #23 (2011)  
*Créer des services innovants. Stratégies et répertoire d'actions pour les bibliothèques*  
 sous la direction de Marie-Christine Jacquinet

BAO #24 (2011)  
*Mener un projet international : bibliothèques françaises et coopération internationale*  
 sous la direction de Raphaëlle Bats

BAO #25 (2012)  
*Développer la médiation documentaire numérique*  
 sous la direction de Xavier Galaup

BAO #26 (2012)  
*Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque*  
 sous la direction de Dominique Coq

BAO #27 (2012)  
*Faire connaître et valoriser sa bibliothèque : communiquer avec les publics*  
 sous la direction de Jean-Marc Vidal

BAO #28 (2013)  
*Favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi : les atouts des bibliothèques*  
 sous la direction de Georges Perrin

À paraître

+++++

BAO #30 (2014)  
*Produire des contenus documentaires en ligne : quelles stratégies pour les bibliothèques ?*  
 sous la direction de Christelle Di Pietro